

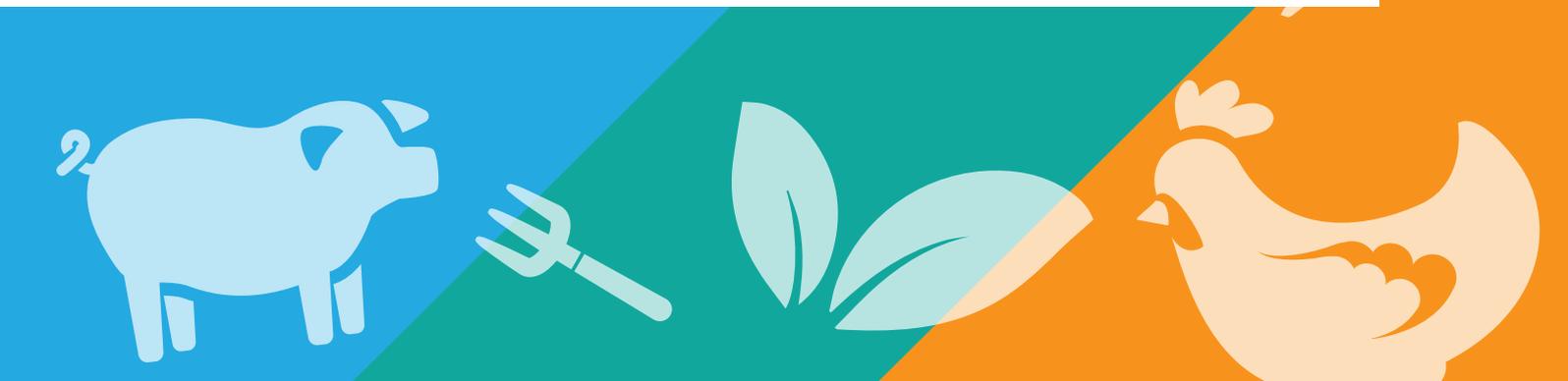


Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Union
Africaine 



CADRE POUR STIMULER LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN DES PRODUITS ET SERVICES AGRICILES



CADRE POUR STIMULER LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN DES PRODUITS ET SERVICES AGRICILES

Publié par
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
et la Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba, 2021

Citer comme suit:

FAO et CUA. 2021. *Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles*. Addis-Abeba. <https://doi.org/10.4060/cb3172fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou de la Commission de l'Union africaine (CUA) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO ou la CUA approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou de la CUA.

ISBN 978-92-5-134036-3 [FAO]

© FAO et CUA, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	v	H. Défis et contraintes liés au commerce agricole intra-africain	28
Remerciements	vi	Contraintes liées à l'offre	28
Sigles et abréviations	vii	Environnement économique	28
Résumé	viii	Commerce transfrontières informel	29
A. Introduction	1	Les chaînes de valeur agricoles	29
B. Justification et aperçu global du cadre	3	Tarifs	30
C. Méthodologie	4	Obstacles non tarifaires	30
D. Politiques et réformes structurelles	4	Chocs liés à la demande et à l'offre pendant la covid-19	31
La déclaration de Malabo et les réformes structurelles	4	Règles d'origine	34
La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)	6	Recours commerciaux, règlement des différends et protection des droits de propriété intellectuelle	34
Principaux piliers de l'intégration régionale de l'Afrique	7	Connectivité internet et numérisation	35
E. Aperçu macroéconomique	8	Systèmes d'information du marché et statistiques du commerce	35
Tendances de la croissance économique	8	Le changement climatique et le commerce	35
Transformation de l'agriculture	11	Genre, jeunes et commerce	37
F. Commerce et sécurité alimentaire	14	Autres défis	37
Sécurité alimentaire et nutritionnelle	14	I. Financement durable pour soutenir la mise en œuvre	38
Commerce et sécurité alimentaire	16	J. Mise en œuvre du cadre	41
G. Commerce agricole en Afrique	19	Dispositifs institutionnels	41
Tendances du commerce agricole en Afrique	19	Feuille de route	41
Les exportations agricoles en Afrique	21	La voie à suivre	47
Les importations agricoles en Afrique	23	Références	58
Perspectives agricoles en Afrique	25	Annexe 1: Principaux produits agricoles échangés, par sous-région	64
Commerce des services	25		

FIGURES

Figure 1 : Structure de l'Accord de la ZLECAF	6	Figure 10 : Exportations agricoles, 2005-2007 et 2015-2017, par CER en Afrique	21
Figure 2 : Indice d'intégration régionale pour l'Afrique	8	Figure 11 : Principales exportations agricoles en Afrique (moyenne de 2015-2017) et leurs parts dans le commerce intrarégional	22
Figure 3 : Croissance du PIB avant la crise de covid-19	9	Figure 12 : Importations agricoles, 2005-2007 et 2015-2017, par CER en Afrique	23
Figure 4 : Part des transferts de fonds dans le PIB en Afrique en 2019	10	Figure 13 : Principales importations agricoles en Afrique (moyenne de 2015-2017) et leurs parts dans le commerce intrarégional	24
Figure 5 : Valeur ajoutée agricole (en pourcentage du PIB)	11	Figure 14 : Services clés dans le secteur de l'alimentation et l'agriculture	26
Figure 6 : Part de l'emploi dans l'agriculture par rapport à l'emploi total (en pourcentage)	12	Figure 15 : Distribution de l'Aide pour le commerce pour l'Afrique, 2007-2017	39
Figure 7 : Commerce et sécurité alimentaire	18		
Figure 8 : Les volumes d'exportation et d'importation sont mesurés à prix constants (en milliers d'USD, année 2000)	19		
Figure 9 : Parts sous-régionales des importations et exportations agricoles en Afrique (en pourcentage) et commerce agricole net, en prix constants (en milliers d'USD, année 2000)	20		

TABLEAUX

Tableau 1 : Mise en œuvre régionale du processus du PDDAA/Déclaration de Malabo	5	Tableau 5 : Perspectives agricoles, 2019-2028 (en milliers de tonnes métriques)	25
Tableau 2 : Taux de dépendance à l'égard des importations (en pourcentage)	13	Tableau 6 : Perturbation du commerce et des marchés et mesures de politiques	32
Tableau 3 : Prévalence de la sous-alimentation en Afrique et dans ses sous-régions (en pourcentage), 2000-2018	14	Tableau 7 : Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles	47
Tableau 4 : Nombre de personnes sous-alimentées en Afrique et dans ses sous-régions (en millions), 2000-2018	15		

ENCADRÉS

Encadrés 1 : Commerce et sécurité alimentaire	16	Encadrés 4 : Aide pour le commerce	39
Encadrés 2 : Avantages et défis de la libéralisation des services agricoles en Afrique	27	Encadrés 5 : Quelques programmes de l'Union africaine	43
Encadrés 3 : Agriculture intelligente face au climat	36	Encadrés 6 : Quelques projets du PIDA	45

AVANT-PROPOS

C'est pour moi un grand honneur et un immense plaisir de vous présenter le premier Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. Il représente un changement de paradigme par rapport au statu quo et traduit les engagements de l'Union africaine (UA) en faveur de programmes et actions tangibles pour accroître les échanges entre les États Membres de l'UA au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le Cadre encourage une intégration économique régionale plus étroite et la suppression des obstacles dans le but de libérer le potentiel du secteur agricole pour contribuer à une croissance durable et inclusive en faveur d'une population africaine qui s'accroît et s'urbanise rapidement.

Le Cadre s'appuie sur une base solide: les engagements pris par les États Membres de l'UA. Ces engagements comprennent l'Agenda 2063: l'Afrique que nous voulons; le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA); la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie; le Programme 2030; et les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2 sur l'élimination de la faim, la réalisation de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable. Ce document complète d'autres initiatives telles que les 15 programmes phares de l'UA, qui comprennent également la ZLECAf, le PDDAA et la stratégie continentale pour le secteur agroalimentaire.

Le Cadre fournit un plan directeur opportun pour une transformation structurelle de l'agriculture et pour une croissance et une prospérité durables en Afrique. Une de ses priorités essentielles est la poursuite de politiques et de programmes de transformation industrielle qui soutiennent le secteur privé afin d'ajouter de la valeur aux exportations africaines, de concurrencer les importations en provenance de l'extérieur de l'Afrique et d'accroître les possibilités de création d'emplois. Dans le même temps, depuis le début de 2020, l'Afrique et d'autres régions ont mis en place des mesures d'intervention nécessaires pour contenir la propagation de covid-19. En conséquence, les secteurs de l'agriculture, des matières premières et du tourisme ont été gravement touchés en Afrique par les mesures prises pour enrayer la propagation de la pandémie, comme en témoignent la forte baisse des prix des matières premières, les pénuries sporadiques, l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans les pays importateurs nets et l'effondrement de la demande d'exportation sur les marchés extérieurs. Même la date officielle pour le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf a dû être reportée au 1er janvier 2021 en raison de la crise sanitaire. Pourtant, de nombreux décideurs et chefs d'entreprise, tels que les Afrochampions, restent pleins d'espoir et partagent la vision d'une Afrique transformée et plus résistante, sous l'égide de la ZLECAf, pour la faire sortir de la pandémie actuelle.

La ZLECAf est la plus grande zone de libre-échange au monde depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995. Elle compte au moins 54 États Membres et couvre un marché de 1,2 milliard de consommateurs avec un revenu combiné de 2 500 milliards de dollars des États-Unis. Parmi les avantages d'une zone de libre-

échange homogène, on peut citer les économies d'échelle et d'envergure découlant d'un plus grand accès aux marchés et des liens entre les petits exploitants agricoles et les petites et grandes entreprises dans les chaînes de valeur régionales au sein d'un marché unique. Il est espéré que cette zone immense de libre-échange permettra de créer les conditions adéquates pour un environnement commercial propice aux investissements étrangers et pour un secteur agricole durable, moderne, dynamique, productif, inclusif et résistant, qui puisse prospérer en tirant parti de la science, la technologie, l'innovation et les connaissances locales.

On s'attend à ce que les réactions provoquées par le coronavirus et les initiatives similaires face à la crise économique, notamment la promotion de la production locale et la substitution des importations, contribuent non seulement à l'expansion du commerce intra-africain et au maintien et à l'amélioration des moyens d'existence, mais aussi à la mise en place de systèmes alimentaires plus résistants aux futurs chocs liés à l'offre tout en réduisant considérablement la facture des importations alimentaires de l'Afrique.

Ce Cadre pratique et opportun aidera les décideurs et le secteur privé à élaborer des feuilles de route et des plans d'action pour la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAf en mettant l'accent sur l'agriculture. Les plans d'action nationaux et régionaux élaborés aideront le secteur privé à s'attaquer aux obstacles non tarifaires et à tirer parti des possibilités d'accès au marché offert par la ZLECAf, ainsi qu'à obtenir des financements pour renforcer la capacité de production afin d'accroître les exportations de produits de base et de services agricoles.

Le Ghana a été choisi par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour accueillir le secrétariat de la ZLECAf. Le mandat du Secrétariat sera de mettre en œuvre l'Accord de la ZLECAf qui, à ce jour, a été ratifié par 36 États Membres. Le secrétariat de la ZLECAf tirera parti des avantages qu'offre le continent – volonté politique, produits de base, ressources humaines et sa situation stratégique et sa proximité des voies de navigation internationales – pour encourager une Afrique intégrée, prospère et pacifique. Nous sommes impatients de voir s'accroître progressivement le commerce dans le cadre de la ZLECAf et espérons un avenir meilleur pour la plupart des populations, y compris les jeunes et les femmes, sur le continent africain.

S.E. Josefa Leonel Correia Sacko
Commissaire à l'économie rurale et l'agriculture
Commission de l'Union africaine

Abebe Haile-Gabriel
Sous-Directeur général et
Représentant régional pour l'Afrique
*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)*

S.E. Wamkele Mene
Secrétaire général
Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine

REMERCIEMENTS

Le Cadre, pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles, a été conjointement élaboré par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'Afrique (RAF).

Cette publication a été préparée sous la direction technique et la supervision de Jean Senahoun (RAF) et de Komla Bissi (CUA), sous la supervision et la direction générales de S.E. Amb. Thomas Kwesi Quartey, Vice-président de la CUA, S.E. Amb. Josefa Leonel Correia Sacko, Commissaire à l'économie rurale et l'agriculture de la CUA, et Abebe Haile-Gabriel, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Afrique, avec le concours d'Ade Freeman, Chef du programme régional de la FAO.

La collaboration CUA FAO a été appuyée et facilitée par Nomathemba Mhlanga (FAOSFE) sous la direction de David Phiri, Coordonnateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Est (SFE).

L'élaboration du Cadre a bénéficié de nombreuses contributions et orientations de Janet Edeme, Josue Dione et Kennedy Mukulia Ayason de la CUA.

Pour le compte de la FAO, de précieuses contributions ont été reçues d'Ameir Mbonde, Mankan Koné, Mark Fynn, Ishrat Gadhok et Georgios Mermigkas. Des commentaires spécifiques fournis par Andre Croppenstedt ont été utiles pour la finalisation du document.

Les auteurs aimeraient remercier les participants à l'*Atelier de validation conjoint CUA/CEA/FAO pour le cadre d'orientation pour le développement des chaînes de valeur agricoles régionales et l'élaboration du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles* (octobre 2019) pour leurs commentaires et suggestions utiles.

Nous remercions également l'Unité de la communication du RAF, notamment Zoie Jones, Joas Fiodehoume, Samuel Creppy, Samuel Owusu Baafi et Kiertey Azakudo.



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

3ADI+	Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel	INN	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
ACE	Bourse des produits agricoles pour l'Afrique	MNT	Mesure non tarifaire
AFREXIM	Banque africaine d'export-import	MPME	Microentreprises et petites et moyennes entreprises
AFSA	Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
AGOA	Loi sur la croissance de l'Afrique et les opportunités économiques	NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD
AIC	Agriculture intelligente face au climat	NPF	Nation la plus favorisée
ATO	Observatoire africain du commerce	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
BAD	Banque africaine de développement	ODD	Objectif de développement durable
BIAT	Stimuler le commerce intra-africain	OIE	Organisation mondiale de la santé animale
BNT	Obstacle non tarifaire	OMC	Organisation mondiale du commerce
CAAP	Parc agricole commun en Afrique	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CAC	Commission du Codex Alimentarius	OTC	Obstacle technique au commerce
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est	PAPSS	Système panafricain de paiement et de règlement
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	PAQI	Infrastructure panafricaine de la qualité
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	PIB	Produit intérieur brut
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
CER	Communauté économique régionale	PMA	Pays les moins avancés
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux	PNIA	Plan national d'investissement agricole
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	PRIA	Plan régional d'investissement agricole
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	RATIN	Réseau régional d'information sur le commerce agricole
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit	ReSAKSS	Système régional d'analyse stratégique et d'appui à la connaissance
Covid-19	Maladie à coronavirus 2019	RESIMAO	Réseau des systèmes d'information sur les marchés en Afrique de l'Ouest
CUA	Commission de l'Union africaine	ROAC	Réseau ouest-africain des céréaliers
DFID	Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
EAGC	Conseil est-africain des céréaliers	SH	Système harmonisé/Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	SIMA	Système d'information sur les marchés agricoles
GCF	Gestion coordonnée des frontières	SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture
GIF	Gestion intégrée des frontières	SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
GNSAS	Réseau des parties prenantes du secteur céréalier en Afrique australe	SSDP	Programme de développement du secteur des services
IFE	Indice de facilitation des échanges (associé au processus du PDDAA/Malabo)	TIC	Technologies de l'information et de la communication
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement	UMA	Union du Maghreb arabe
		ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ

Le Cadre, pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles, s'articule autour du cinquième engagement de la Déclaration de Malabo de 2014, qui vise à tripler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles à l'horizon 2025. L'accroissement des échanges commerciaux contribuera à créer des emplois, des revenus et des moyens d'existence durables tout en améliorant la productivité agricole et la sécurité alimentaire à long terme sur le continent.

Des données récentes suggèrent que l'exportation de produits agroalimentaires et d'autres biens à valeur ajoutée fabriqués en Afrique est plus importante sur les marchés régionaux que sur les marchés extérieurs à l'Afrique, et sont généralement dominés par les exportations de matières premières de faible valeur. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dans le cadre de laquelle les échanges commerciaux débutent en janvier 2021, devrait permettre d'accélérer l'intégration économique et de renforcer les échanges sur le premier marché unique d'Afrique, qui compte 1,2 milliard de personnes et est évalué à 2 500 milliards de dollars. La Banque mondiale (2013) estime que la valeur du marché africain de l'agriculture et de l'agroalimentaire pourrait atteindre 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030.

L'accord établissant la ZLECAf est entré en vigueur le 30 mai 2019, couvre 54 des 55 États Membres de l'Union africaine (à l'exception de l'Érythrée), et est ratifié par 36 pays à ce jour. Les pays africains ont pris l'engagement de supprimer les droits de douane sur 90 pour cent de plus de 5 000 lignes tarifaires et de libéraliser les services. On estime que la libéralisation tarifaire lors de la phase de transition pourrait générer des gains de bien-être de 16,1 milliards de dollars et une croissance du commerce intra-africain de 15 pour cent à 33 pour cent (CNUCED, 2019).

Cependant, la croissance de l'Afrique risque d'être minée par le choc de covid-19. La crise sanitaire a déjà effacé certains des gains réalisés par les pays africains au cours des deux dernières décennies, marquant la première récession dans la région en 25 ans. Les mesures restrictives ont perturbé les

services essentiels tels que la production et la transformation des aliments, les importations de denrées alimentaires et d'autres produits de première nécessité, le transport et d'autres fonctions clés des chaînes d'approvisionnement agricoles. Des leçons ont été tirées de la crise liée à la pandémie, notamment la nécessité de maintenir ouverts des circuits commerciaux en toute sécurité, la coordination et la transparence des politiques entre les États Membres et la protection des travailleurs essentiels afin de garantir que les systèmes de santé publique et d'alimentation continuent à fonctionner.

La pandémie a exposé l'insécurité alimentaire en Afrique ainsi que les vulnérabilités face aux perturbations commerciales des importations de denrées alimentaires dont dépend le continent. Par exemple, le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique est passé à 256 millions de personnes en 2018, bien avant la pandémie actuelle. Et il est prévu que la demande des produits agricoles dépassera l'offre en Afrique dans les dix prochaines années. Malgré son vaste potentiel agricole, l'Afrique reste un importateur net de produits agricoles avec une facture d'importation annuelle de denrées alimentaires d'environ 80 milliards de dollars contre des exportations de 61 milliards de dollars en 2015-2017.

L'Afrique se trouve parmi les régions les moins performantes, selon les indicateurs du rapport «Doing Business» de la Banque mondiale et selon la part du commerce agricole intra-africain par rapport au commerce agricole africain total, qui est resté constamment inférieur à 20 pour cent au cours des dernières années. Dans l'ensemble, les progrès réalisés envers les engagements de la Déclaration de Malabo à l'horizon 2025 (Bénin, 2020) et envers l'intégration régionale en général ont été lents en raison des disparités entre les pays en termes de niveaux de développement, de réglementations et de normes incohérentes et contradictoires, ainsi que de problèmes d'infrastructure et de connectivité aux frontières et au-delà des frontières qui augmentent le coût des activités commerciales en Afrique.

Le Cadre identifie plusieurs défis et contraintes majeurs pour la sécurité alimentaire, dus au manque de capacité de production et de commerce intra-africain. Comme le montre l'examen biennal de 2019 de l'UA et autres sources, le mauvais état des infrastructures en Afrique, telles que l'eau, les routes et les télécommunications, a annuellement réduit la croissance économique de 2 pour cent et la productivité de 40 pour cent. Satisfaire la demande croissante de commerce



et d'investissement dans le secteur agricole reste un défi majeur en Afrique, où l'on estime que seuls 10 pour cent des agriculteurs ont accès au crédit.

Les mesures de sécurité sanitaire des aliments et les autres obstacles non tarifaires (BNT) constituent des obstacles majeurs au commerce par rapport aux tarifs douaniers. Selon des estimations, les prix intérieurs des denrées alimentaires en Afrique subsaharienne sont en moyenne 13 pour cent plus élevés en raison des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) uniquement. D'autres BNT contribuent à l'augmentation des coûts de transport intérieurs, représentant entre 50 et 60 pour cent des coûts de commercialisation dans la région, tandis que les barrages routiers augmentent aussi très souvent le coût du transport. Dans le secteur des services agricoles, plusieurs facteurs contribuent à l'augmentation des coûts commerciaux des services et à la moindre la compétitivité, notamment les coûts de mise en conformité, les barrières réglementaires et les différences linguistiques.

Les tarifs douaniers, les BNT, l'inégalité entre les genres et le manque de compétences limitent l'accès à l'économie formelle et contribuent ainsi au manque de conformité aux mesures SPS et à des niveaux élevés d'informalité, de sorte que le commerce transfrontières informel représente au moins 30 à 40 pour cent du total des échanges intrarégionaux. Les femmes représentent entre 60 et 70 pour cent des commerçants transfrontières informels, tandis que 90 pour cent des travailleurs informels sont des femmes et des jeunes.

Alors que les échanges commerciaux prennent de plus en plus de l'élan entre pays, la sécurité alimentaire continuera à être renforcée par des importations, au moins dans le court terme. En conséquence, les États Membres de l'UA se sont engagés à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et de l'Accord de la ZLECAf pour garantir des niveaux accrus de commerce intra-africain de produits et services agricoles et réduire l'insécurité alimentaire. Voilà, en effet, la raison d'être du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain de produits et services base agricoles.

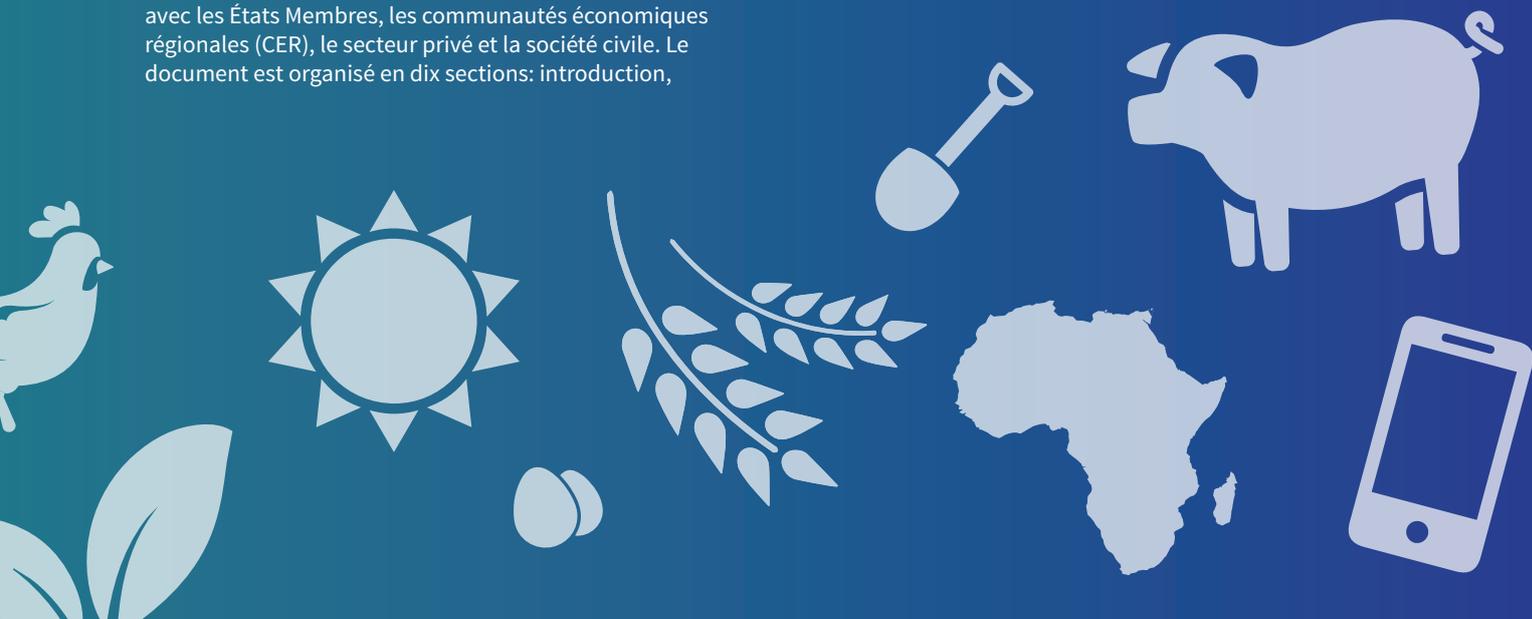
Le Cadre a été conjointement élaboré par la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en consultation avec les États Membres, les communautés économiques régionales (CER), le secteur privé et la société civile. Le document est organisé en dix sections: introduction,

justification et aperçu, méthodologie, politiques et réformes, aperçu macroéconomique, commerce et sécurité alimentaire, tendances en matière de produits agricoles commercialisés, défis liés au commerce agricole intra-africain, financement durable, et stratégie de mise en œuvre.

Le cadre contient une feuille de route avec sept groupes thématiques basés sur le Plan d'action de l'initiative «Stimuler le commerce intra-africain» (BIAT), adopté lors de l'Assemblée de l'Union africaine de 2012. La feuille de route traduit les objectifs du BIAT en résultats et actions tangibles en termes d'activités à court, à moyen et à long termes. Les sept groupes thématiques sont les suivants: politique commerciale, facilitation du commerce, capacité productive, infrastructures liées au commerce, financement du commerce, facteur de l'intégration du marché et questions transversales, y compris le renforcement des systèmes d'information sur le commerce et les marchés.

La mise en œuvre du Cadre sera menée par la CUA au niveau continental, par les CER au niveau sous-régional et par les États Membres au niveau national en s'appuyant sur les mécanismes et structures institutionnels et de coordination existants et en les utilisant. Le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement seront d'autres acteurs clés du processus de sa mise en œuvre. La mise en œuvre du Cadre nécessitera un investissement substantiel de la part de tous les partenaires clés, une réaffectation des ressources disponibles si nécessaire, et l'utilisation d'autres mécanismes de financement innovants.

En outre, la mise en œuvre du Cadre se concentrera principalement sur l'harmonisation des régimes commerciaux, des règles d'origine et des BNT. D'autres actions porteront sur des réformes réglementaires visant à améliorer la facilitation des échanges, à renforcer l'accès au financement pour le secteur privé et à s'attaquer aux obstacles à la circulation des personnes. Le Cadre aborde également les défis liés à la capacité de production africaine et au manque d'infrastructures physiques, et encourage la numérisation des marchés et les systèmes d'information en coordination avec les initiatives nouvelles et en cours telles que les programmes phares de l'UA.



A. INTRODUCTION

Le marché agricole et alimentaire africain se développe rapidement comme l'indiquent les projections de la Banque mondiale qui montrent que la valeur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Afrique devrait plus que tripler (par rapport à 2010) pour atteindre 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030 (Banque mondiale, 2013). Cela permet non seulement de stimuler le commerce des produits agricoles alimentaires et non alimentaires sur le continent, mais également d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique¹. L'intégration régionale s'intensifie également, comme en témoignent d'ailleurs les progrès opérés dans la création d'unions douanières et les premières étapes de la mise en place d'un tarif extérieur commun au niveau régional dans un certain nombre de communautés économiques régionales (CER) telles que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) renforce encore les gains réalisés dans l'intégration régionale et ouvre de nouvelles opportunités de marché pour les agriculteurs et autres opérateurs économiques. Il a été démontré que les exportations de produits à plus forte valeur ajoutée fabriqués en Afrique sont plus importantes sur les marchés régionaux que sur les marchés extérieurs en dehors de l'Afrique, qui sont généralement dominés par les exportations de matières premières.

Cependant, plus d'une décennie après l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) à Maputo en 2003 par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) comme réponse face à la stagnation de l'agriculture africaine, l'Afrique reste un acteur tout à fait marginal, ne représentant seulement que 2,7 pour cent des échanges commerciaux mondiaux des biens et 5 pour cent du commerce agricole mondial (Bouët et Odjo, 2019). Ces chiffres vont vraisemblablement à court terme diminuer de manière significative en raison du choc économique causé au début de la pandémie de covid-19 en 2020. Le continent dépend actuellement dans une large mesure de sources extra-africaines pour les importations de produits alimentaires et agricoles. La part du commerce agricole intra-africain a été constamment inférieure à 20 pour cent au cours des dernières décennies (Bouët et Odjo, 2019; AGRA, 2019). La part du commerce agricole intrarégional est comparativement plus élevée en Asie et en Europe (plus de 60 pour cent). En outre, l'Afrique demeure un importateur net de denrées alimentaires car la demande alimentaire continue de dépasser l'offre intérieure sur le continent. Selon la FAO (2019), la facture des importations des denrées alimentaires de l'Afrique subsaharienne était de 48,7 milliards de dollars en 2019 contre 46,9 milliards en 2018. La facture annuelle des importations des denrées alimentaires pour l'Afrique dans son ensemble était environ 80 milliards de dollars entre 2015 et 2017². Cependant, compte tenu des répercussions de la covid-19 sur l'économie à l'échelle mondiale, les importations de produits alimentaires sont également affectées par des perturbations dans la logistique et la distribution internationales et d'autres mesures de confinement.

Pour tirer parti des opportunités du marché intra-africain à croissance rapide et être compétitive, l'agriculture africaine doit subir une transformation structurelle qui implique de passer de systèmes de production axés sur la subsistance à des systèmes plus inclusifs et plus orientés vers le marché. La transformation peut être réalisée grâce à l'amélioration de la productivité au niveau des exploitations, des intrants, de la mécanisation et de la gestion après récolte axé sur l'investissement et la technologie dans un cadre de politique bien coordonné et efficacement exécuté. Cela vise à garantir que les avantages profitent également aux segments les plus vulnérables de la population, y compris les petits agriculteurs, les femmes rurales et les jeunes, tout en reliant les agriculteurs aux chaînes de valeur régionales et mondiales. La transformation de l'agriculture africaine est nécessaire pour aider à mettre en place et maintenir un système alimentaire durable et résilient, ce qui est impératif pour minimiser l'impact social, économique et humain de la pandémie de covid-19 et pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire liés à la croissance démographique de l'Afrique.

Le Cadre s'inspire de la vision, de la mission, des principes directeurs, des objectifs, des résultats et des leçons tirées du NEPAD, du PDDAA et de la Déclaration de Malabo de 2014 sur le renforcement de l'intégration économique et la promotion de l'industrialisation basée sur l'agriculture grâce à un accès élargi aux marchés et au commerce. Le Cadre découle d'une décision antérieure prise par l'Assemblée de l'Union africaine d'établir une Zone de libre-échange continentale et d'approuver un Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) lors de sa 18e session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), en janvier 2012 (Assemblée/UA/déc.394 [XVIII]). La décision prise visait à renforcer l'intégration des marchés africains et à utiliser le commerce comme instrument efficace pour un développement rapide et durable.

¹ Selon le projet de Stratégie de l'Union africaine sur les produits de base (DTI/STC-TIM/SO/5[II]), l'agriculture, au sens large, englobe les sous-secteurs des cultures, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie, et constitue la clé d'une croissance économique large et inclusive, du développement des entreprises et de création d'emplois, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'éradication de la pauvreté en Afrique.

² La facture des importations alimentaires rapportée dans ce document est plus élevée que celle de la BAD (2016), où l'Afrique a dépensé 35 milliards de dollars pour les importations alimentaires en 2015. Dans BAD (2016), la facture des importations alimentaires est la balance commerciale agricole (exportations moins importations) en 2015 et exclut le commerce agricole intra-africain, tandis que les estimations de la FAO de la facture des importations alimentaires de l'Afrique correspondent au total des valeurs nominales des importations agricoles annuelles entre 2015 et 2017. La valeur totale des importations agricoles telles que présentées dans le Cadre constitue une meilleure mesure pour la facture des importations alimentaires.

Pour cette raison, le Cadre intègre les éléments clés de ces initiatives, en particulier le cinquième engagement de la Déclaration de Malabo, qui consiste à tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles à l'horizon 2025. D'autres programmes tels que la Stratégie continentale pour le secteur agroalimentaire et les travaux en cours pour développer la Stratégie de l'UA sur les produits de base, y compris la priorisation des produits agricoles stratégiques alimentaires et non alimentaires ainsi que des produits des secteurs minier et énergétique aux niveaux national, régional et continental, sont à l'origine de l'élaboration du Cadre. En outre, la mise en place de la ZLECAf en 2018 a renforcé la nécessité d'avoir un cadre global qui articulerait les réactions des États Membres de l'UA envers cette nouvelle opportunité de marché dans les secteurs agricoles et autres. Les priorités présentées dans ce Cadre pour le commerce agricole ont été discutées et des recommandations approuvées lors d'un atelier conjoint CUA/FAO/CEA de validation réunissant les principales parties prenantes, qui s'est tenu en octobre 2019 à Nairobi (Kenya).

Ce document est organisé en dix sections. La section suivante (section B) présente la justification et un aperçu du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) des produits et services agricoles. La section C présente la méthodologie du cadre. La section D passe en revue les politiques et réformes nécessaires pour aborder la transformation agricole et le commerce. La section E donne un aperçu macroéconomique, mettant en évidence les moteurs du commerce intrarégional. La section F porte sur les liens et l'interaction entre le commerce et la sécurité alimentaire. La section G se concentre sur les tendances et les perspectives du commerce des principaux produits agricoles en Afrique. La section H examine les défis et les contraintes du commerce agricole intra-africain. La section I concerne le financement durable tandis que la section J décrit la stratégie de mise en œuvre qui comprend les dispositions institutionnelles et la feuille de route du Cadre.



B. JUSTIFICATION ET APERÇU GLOBAL DU CADRE

Un objectif clé du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles est de tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles, qui constitue l'un des sept engagements pris par les gouvernements africains dans la Déclaration de Malabo. L'Afrique est une région importatrice nette de produits alimentaires tels que les céréales, la viande, les produits laitiers, les graisses, les huiles et le sucre. Le Cadre se concentre sur le renforcement des politiques et régimes commerciaux, y compris les normes alimentaires et commerciales; la sécurité sanitaire des aliments et la conformité aux normes alimentaires; l'agrandissement des infrastructures axées sur le marché et sur la demande avec des zones/corridors de croissance agricole; et le renforcement de la capacité de négociation commerciale.

On estime que la ZLECAF établira un bloc commercial de 1,2 milliard de personnes avec un produit intérieur brut (PIB) combiné de 2 500 milliards de dollars à court terme, selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Cette base économique devrait soutenir les économies d'échelle et d'envergure ainsi qu'une compétitivité accrue, la diversification, la transformation économique et l'industrialisation et la valeur ajoutée autour des produits de base stratégiques.

Par exemple, lors du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire en 2006, certains produits stratégiques (alimentaires et non alimentaires) ont été identifiés au niveau continental tels que le riz, les légumineuses, le maïs, le coton, l'huile de palme, le bœuf, les produits laitiers, la volaille et les produits de la pêche, le manioc, le sorgho et le mil (CUA, 2008). Aux niveaux national et régional, des produits de base prioritaires ont été sélectionnés pour le développement et l'expansion à travers les chaînes de valeur régionales. Cette approche régionale et inclusive a le potentiel d'absorber les petits exploitants agricoles (propriétés foncières de moins de deux hectares), les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME), les femmes et les jeunes ruraux, et de les mettre en relation avec des entreprises commerciales, modernes et mieux dotées de ressources du secteur privé dans les chaînes de valeur agricoles durables. Le renforcement de l'intégration des acteurs de la chaîne de valeur agricole de «la ferme à l'assiette» est susceptible de stimuler le commerce intra-africain, de créer des emplois, des revenus et des moyens de subsistance durables et à long terme améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire sur le continent dans un cadre de politique favorable et prévisible, dans un environnement propice à l'essor commercial.

Les principaux enseignements tirés pendant près de 20 années de mise en œuvre du PDDAA et des initiatives stratégiques y relatives sont pris en compte dans le Cadre présenté dans ce document, qui comprend une stratégie multisectorielle et une feuille de route. La stratégie est composée de plusieurs éléments, y compris l'infrastructure institutionnelle pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la ZLECAF; les secteurs et produits prioritaires ainsi que les programmes de développement associés et les domaines d'engagement du PDDAA; le financement durable; et le suivi et l'évaluation.

Le Cadre et sa feuille de route sont constitués de sept groupes thématiques ou domaines prioritaires basés sur l'initiative BIAT adoptée à l'Assemblée de 2012 de l'Union africaine. Les sept groupes thématiques sont: la politique commerciale, la facilitation du commerce, la capacité productive, les infrastructures liées au commerce, le financement du commerce, le facteur de l'intégration du marché et les questions transversales (y compris les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre de la ZLECAF, les informations sur les chaînes de valeur agricoles, un plan de communication et de visibilité et un cadre de suivi et d'évaluation). Les sept groupes thématiques sont présentés dans une feuille de route avec des objectifs, activités, indicateurs, principales agences de mise en œuvre et délais (court, moyen et long terme) dans le contexte de la ZLECAF.

Le Cadre guidera les CER et les États Membres dans l'élaboration de politiques, stratégies et plans commerciaux agricoles pour tirer parti des opportunités de marché offertes par la ZLECAF. Le processus sera basé sur les priorités nationales et régionales, l'élaboration de politiques commerciales inclusives et des cadres réglementaires harmonisés. En outre, le Cadre comporte des lignes directrices pour le développement durable de chaînes de valeur régionales autour des produits stratégiques identifiés aux niveaux national, régional et continental. Il prendra également en considération les plans d'investissement alignés sur des initiatives telles que le PDDAA, la ZLECAF et d'autres programmes phares de l'UA, la fourniture de produits et services compétitifs dans le cadre du Programme de développement du secteur des services (SSDP), l'élimination des obstacles non tarifaires (BNT) et un programme ambitieux de libéralisation du commerce qui englobe pratiquement tous les échanges au sein de la ZLECAF. Une autre caractéristique est les systèmes d'information sur les marchés dans le cadre de l'Observatoire africain du commerce.

C. MÉTHODOLOGIE

Le Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles a été conjointement élaboré par la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en consultation avec les États Membres et les CER. Le Cadre est basé sur le cinquième engagement de la Déclaration de Malabo et sur le Plan d'action de l'initiative BIAT adopté par l'Assemblée de l'Union africaine en 2012.

L'élaboration et l'adaptation du Cadre au secteur agricole comprenaient un atelier de lancement organisé par le Département de l'économie rurale et de l'agriculture (DREA) de la CUA avec les principales parties prenantes au niveau national et des CER en juin 2019 au siège de la CUA à Addis-Abeba (Éthiopie), pour examiner le Cadre conceptuel initial et le programme de travail. Le Cadre a été validé début octobre 2019 à Nairobi (Kenya) lors d'un atelier conjoint CUA/FAO/CEA avec des représentants des CER, des États Membres, de la société civile et du secteur privé. L'une des recommandations de l'atelier de validation était que le groupe thématique sur l'information commerciale, l'un des sept groupes thématiques

mentionnés dans la section B, devrait être intégré dans un groupe thématique plus vaste portant sur les questions transversales. Suite à l'atelier de validation, le document a été ensuite approuvé en octobre par le Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de la CUA en vue de la préparation de son lancement qui coïncide avec le début officiel des échanges dans la ZLECAf, qui était initialement prévu pour le 1^{er} juillet 2020 mais désormais reporté au 1^{er} janvier 2021 en raison de la pandémie de covid-19.

Dans sa forme actuelle, la feuille de route présente le programme d'activités, y compris plusieurs programmes phares, requis pour pouvoir faire face aux majeures contraintes liées au commerce intra-africain, et identifie les principales parties prenantes dans la mise en œuvre de chaque programme ou activité. La mise en œuvre des programmes et activités est organisée en trois phases: le court terme (moins de trois ans), le moyen terme (sept ans) et le long terme (plus de sept ans).

D. POLITIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES

La déclaration de Malabo et les réformes structurelles

Afin d'accélérer les réformes structurelles, les dirigeants africains ont revisité le PDDAA de 2003 et adopté la Déclaration de Malabo en 2014, s'engageant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par une croissance axée sur l'agriculture et basée sur sept engagements (Examen biennal de la Commission de l'Union africaine, CUA, 2020). Les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo lors du second examen biennal de 2019 montre que sur les 49 pays ayant fourni des informations, 4 pays seulement étaient sur la bonne voie alors qu'il y en avait 20 parmi les 47 pays ayant fourni des informations lors de l'examen biennal inaugural de 2017. Les quatre pays les plus performants sont le Ghana, le Mali le Maroc et le Rwanda. Aucune des cinq sous-régions (Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest) n'a obtenu une note globale supérieure à la note minimale de 6,6 requise pour être considéré comme

en passe de réaliser les engagements de Malabo. Le processus d'examen biennal permet aux pays non seulement de suivre la mise en œuvre de leurs engagements mais aussi de mesurer et comparer leur performance par rapport à d'autres pays de la région, de tirer des leçons et de partager les meilleures pratiques, y compris l'intégration commerciale régionale (CUA, 2018a). La pandémie de covid-19, qui a exposé les grandes vulnérabilités des systèmes agricoles africains face aux chocs externes, est susceptible de ralentir les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo, comme le montrent les résultats du second examen biennal (Bénin, 2020).

Le cinquième engagement de la Déclaration de Malabo est que les États Membres de l'UA doivent stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. L'objectif est de renforcer l'intégration du marché africain et d'augmenter de manière significative le volume des échanges commerciaux entre les pays africains. À l'appui de cette résolution, les gouvernements de l'UA se sont engagés a) à tripler, à l'horizon 2025, le commerce intra-africain de produits et services agricoles; et b) créer et améliorer les politiques, les conditions

institutionnelles et les systèmes de soutien. Les pays se sont engagés à simplifier et formaliser les pratiques commerciales, créer une zone de libre-échange continentale avec leur propre tarif extérieur commun (à établir dans le cadre de la ZLECAf), investir dans les marchés et les institutions commerciales, soutenir les plateformes d'interactions multi-acteurs et adopter une position africaine commune sur les négociations commerciales internationales liées à l'agriculture et les accords de partenariat.

Le tableau 1 donne un aperçu plus détaillé des progrès réalisés, fin 2019, par les diverses régions pour tenir les engagements du PDDAA/Malabo.

Tableau 1: Mise en œuvre régionale du processus du PDDAA/Déclaration de Malabo

RÉGION	PROGRÈS
Afrique centrale	L'Afrique centrale est confrontée à des défis dans la mise en œuvre du processus du PDDAA et la réalisation des engagements de Malabo. Deux des huit États Membres ayant fourni un rapport sont en passe de mener à bien le processus PDDAA/Malabo et un seul est en passe de mettre en place une politique et un soutien institutionnel basés sur le PDDAA. La sous-région n'est pas en passe de tenir les sept engagements du PDDAA/Malabo. Elle est toujours confrontée à des défis dans la réalisation du cinquième engagement sur le commerce intra-africain de produits et de services agricoles, bien qu'elle soit en passe d'améliorer les politiques sur le commerce intra-africain et les conditions institutionnelles.
Afrique de l'Est	L'Afrique de l'Est n'est pas en passe de tenir tous les engagements du PDDAA/Malabo. En particulier, la sous-région n'est pas en passe de tenir l'engagement du PDDAA/Malabo sur le commerce intra-africain de produits et services agricoles, bien qu'elle ait bien réussi à améliorer les politiques sur le commerce intra-africain et les conditions institutionnelles.
Afrique du Nord	Dans l'ensemble, la sous-région n'est pas en passe de tenir les engagements du PDDAA/Malabo, y compris le cinquième engagement sur le commerce intra-africain de produits et services agricoles.
Afrique australe	L'Afrique australe a réalisé des progrès pour mener à bien le processus du PDDAA visant à tenir les engagements de Malabo. Cinq États Membres sont en passe de mener à bien le processus du PDDAA/Malabo. Toutefois, l'Afrique australe n'est pas en passe de tenir l'un des sept engagements du PDDAA/Malabo (y compris sur le commerce intra-africain de produits et services agricoles). La faible performance contraste avec celle enregistrée lors de l'examen biennal de 2017. Néanmoins, il convient de mentionner les bons résultats obtenus en matière de commerce intrarégional dans certains pays de la sous-région, qui ont fait preuve d'une plus grande ouverture aux échanges.
Afrique de l'Ouest	L'Afrique de l'Ouest n'est pas en passe de tenir son engagement dans deux catégories de performance: le processus du PDDAA/Malabo et la coopération, les partenariats et les alliances basés sur le PDDAA. La sous-région n'est pas non plus en passe de tenir les engagements du PDDAA/Malabo. Cependant, l'Afrique de l'Ouest est en passe de tenir l'engagement du PDDAA/Malabo sur le commerce intra-africain de produits et services agricoles. L'amélioration des performances de la sous-région peut être attribuée à divers mécanismes de facilitation des échanges, y compris la libre circulation des personnes et des marchandises dans l'espace CEDEAO, et les politiques et règlements régionaux qui favorisent le commerce et facilitent la mise en œuvre de ces politiques et règlements.

Source: Examen biennal de la Commission de l'Union africaine (CUA, 2020a).

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

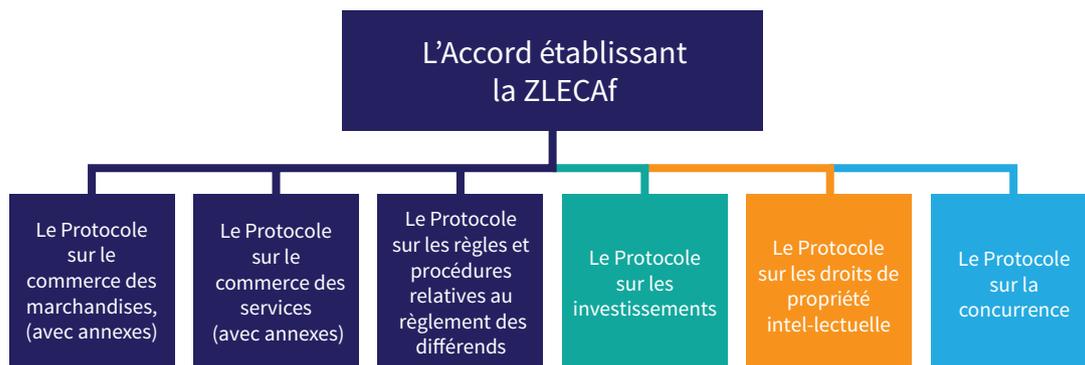
La ZLECAf est un accomplissement remarquable dans l'histoire de l'intégration régionale du continent. La première expression majeure de cette vision a été la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, à laquelle l'Union africaine (UA) a succédé en 2000, ce qui offre aux Africains une plateforme pour parler d'une seule voix sur la scène mondiale. En 2010, la sixième Session ordinaire des ministres du commerce de l'UA tenue à Kigali (Rwanda) a recommandé au 16e Sommet de l'UA (2011) d'accélérer la création d'une zone de libre-échange continentale et de consacrer le 18e Sommet de l'UA (2012) au thème «Stimuler le commerce intra-africain». Ce dernier a approuvé un cadre, une feuille de route et une architecture pour la mise en place, à titre indicatif au plus tard en 2017 d'une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT).

Reconnaissant l'importance du commerce intrarégional, l'engagement consistant à tripler à l'horizon 2025 le niveau des échanges intra-africains de produits et services agricoles

faisait partie de la Déclaration de Malabo sur «la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie», adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2014. La Déclaration prévoit également d'accélérer l'établissement d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) et d'adopter un système de tarif extérieur commun (TEC) à l'échelle du continent.

L'accord établissant la ZLECAf a été lancé en mars 2018 et est entré en vigueur le 30 mai 2019. Il couvre 54 des 55 États Membres de l'UA (à l'exception de l'Érythrée), et 36 pays l'ont ratifié à ce jour. L'accord, qui s'inspire du droit et des principes de l'OMC tels que la non-discrimination, l'équité, la prévisibilité, la transparence et le traitement spécial et différencié, se compose de plusieurs protocoles. Les protocoles portent sur l'établissement de la zone de libre-échange (commerce des marchandises, commerce des services, investissement et règlement des différends) et d'autres disciplines, y compris les tarifs, les règles d'origine, la circulation des personnes, la facilitation des échanges, les normes, les BNT, les recours commerciaux, l'assistance technique, les zones spéciales d'exportation et le renforcement des capacités et la coopération (figure 1).

Figure 1 Structure de l'Accord de la ZLECAf



Source: La Commission de l'Union africaine.

Des négociations commerciales sont en cours pour discuter les offres du marché et les listes d'exclusion, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique. Lors de la phase 1 des négociations de la ZLECAF, les protocoles sur les marchandises, sur les services et sur le règlement des différends ont été finalisés. Cependant, les protocoles sur les investissements, sur la propriété intellectuelle et sur la concurrence doivent encore être négociés car la phase 2 des négociations de la ZLECAF n'a pas encore commencé. De plus, en février 2020, la Conférence de l'UA a décidé de négocier le protocole sur le commerce électronique dans le cadre de la phase 3 des négociations. Il y a un élan croissant pour prioriser et accélérer les négociations sur le commerce électronique à la lumière des récents développements et des restrictions liées au commerce découlant de la pandémie de covid-19.

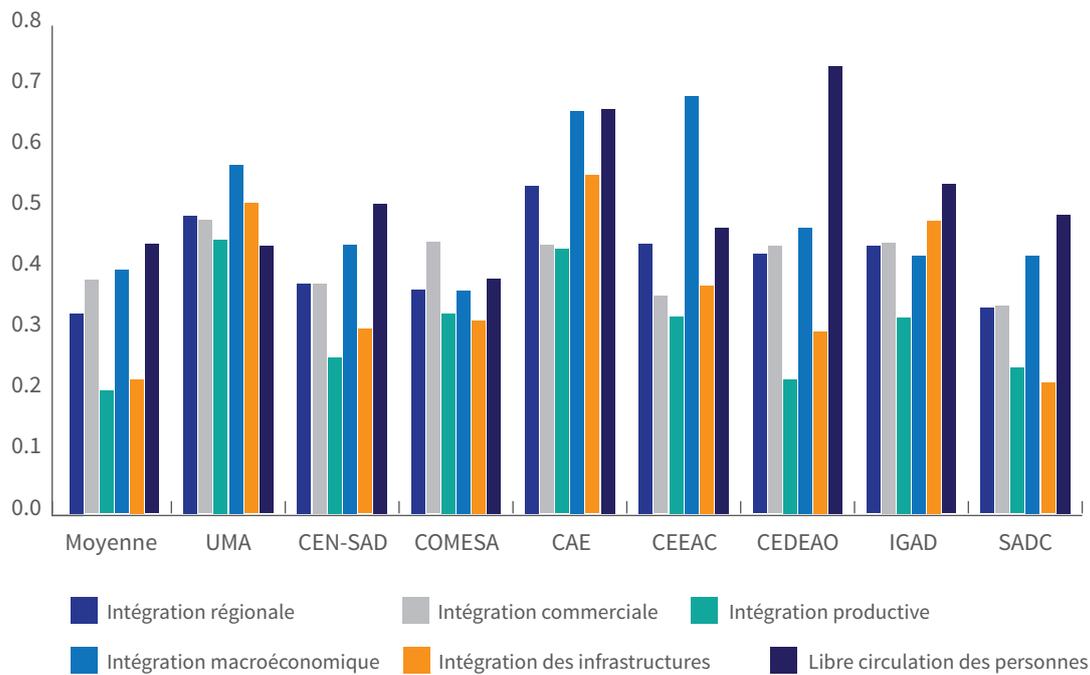
Les pays africains se sont engagés à supprimer les droits de douane sur 90 pour cent de plus de 5 000 lignes tarifaires, les 10 pour cent restants étant des «articles sensibles ou exclus», ainsi que des services libéralisés tels que les transports, les communications, le tourisme, les services financiers et les services aux entreprises. L'accord comprend la reconnaissance mutuelle des normes et des licences ainsi que l'harmonisation des exigences en matière d'importation de végétaux et des mesures SPS visant à réduire les BNT et à faciliter le commerce. La négociation dans le cadre du nouveau régime devait officiellement commencer le 1er juillet 2020, mais a été reportée au 1er janvier 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. La zone de libre-échange représente une importante base d'exportation de biens et de services agricoles. Elle devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et d'envergure pour soutenir la diversification, la transformation économique et l'industrialisation fondée sur les produits de base, en mettant l'accent sur un certain nombre de produits agricoles alimentaires et non alimentaires stratégiques aux niveaux national, régional et continental.

Comme indiqué précédemment, si la mise en œuvre de la ZLECAF a été reportée au 1er janvier 2021, elle offre l'occasion de repenser la manière dont elle pourrait être un catalyseur de la reprise en tirant parti des nouvelles tendances émergeant de la pandémie. Cette pause offre l'occasion d'aborder une grande partie des travaux en suspens pour une mise en œuvre harmonieuse de l'accord. Parmi ceux-ci, les principaux sont les suivants: sur les 54 pays qui ont signé l'accord, seuls 36 ont soumis des instruments de ratification de l'accord; seuls 13 pays ont soumis des listes de concessions tarifaires conformément aux modalités convenues; l'opérationnalisation du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) – le premier système de paiement numérique à l'échelle du continent axé sur la facilitation des paiements de biens et services dans le commerce intra-africain en devises africaines – est toujours en cours; et les questions relatives aux règles d'origine et au commerce des services doivent encore être finalisées. Parmi les autres défis de mise en œuvre figurent la fermeture des frontières du Nigéria en réponse à la contrebande et les défis créés par les accords commerciaux bilatéraux avec des pays non africains, qui peuvent saper le programme d'intégration au sens plus large. Le report donne aux États africains et à l'Union africaine un espace pour aborder ces questions de manière appropriée afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse de la ZLECAF en 2021 et au-delà (CUA, 2020b).

Principaux piliers de l'intégration régionale de l'Afrique

L'intégration régionale en Afrique est actuellement faible bien que les CER obtiennent individuellement des scores plus élevés que la moyenne dans une ou plusieurs dimensions de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (ARII) établi par la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (voir figure 2). Les cinq dimensions de l'Indice (un score plus proche de 1 étant le meilleur) sont les infrastructures et interconnexions régionales, l'intégration financière et la convergence des politiques macroéconomiques, l'intégration productive, l'intégration commerciale et la libre circulation des personnes. Les régions ayant obtenu des résultats supérieurs à la moyenne africaine en termes d'intégration commerciale (tous les échanges de biens et de services, y compris l'agriculture) étaient l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tandis que les pays les plus performants en matière d'intégration productive étaient la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'Union du Maghreb arabe (UMA). En général, les progrès ont été lents en raison des disparités entre les pays en matière de niveaux de développement et d'intégration économique, de grandes distances entre les marchés, de multiples CER avec des réglementations et des normes incohérentes et contradictoires, ainsi que des problèmes d'infrastructure et de connectivité.

Alors que les échanges commerciaux prennent de plus en plus de l'élan entre pays, la sécurité alimentaire continuera à être renforcée par des importations dans le court terme. La dépendance croissante de l'Afrique aux importations alimentaires et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs, y compris la covid-19, soulignent la nécessité de prendre des mesures solides pour combler le déficit alimentaire dans les sous-régions touchées. En conséquence, les États Membres se sont engagés à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de la ZLECAF dans plusieurs domaines, notamment la libéralisation tarifaire, la réduction des barrières non tarifaires, les règles d'origine et l'amélioration des systèmes d'information sur le marché pour développer le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'une manière ordonnée et prévisible.

Figure 2 Indice d'intégration régionale pour l'Afrique


Source: Rapport de l'Indice d'intégration régionale en Afrique 2019.

E. APERÇU MACROÉCONOMIQUE

Tendances de la croissance économique

La croissance réelle du PIB de l'Afrique s'est élevée en moyenne à 3,5 pour cent au cours des trois dernières années (BAD, 2020). Le continent abrite certaines des économies à la croissance la plus rapide au monde, comme le Rwanda et l'Éthiopie (base de données du FMI sur les perspectives de l'économie mondiale). Comme le montre la figure 3, l'Afrique de l'Est (5,0 pour cent) et l'Afrique du Nord (4,1 pour cent) sont les régions d'Afrique ayant enregistré la croissance la plus rapide en 2019, suivies de l'Afrique de l'Ouest (3,7 pour cent) et de l'Afrique centrale (3,2 pour cent). Cependant, le monde est actuellement aux prises avec les effets économiques de la pandémie de covid-19 et l'Afrique est particulièrement touchée. Une forte baisse des revenus provenant du commerce des matières premières, des transferts de fonds et du tourisme, provoquée par la crise actuelle, aura des répercussions négatives importantes sur la croissance économique et l'emploi en Afrique. Selon les prévisions, la croissance en Afrique subsaharienne devrait chuter brutalement, passant de 2,4 pour cent en 2019 à -2,1 à -5,1 pour cent en 2020, ce qui constituerait la première

récession dans la région en 25 ans, selon le dernier rapport *d'Africa's Pulse* de la Banque mondiale (Zeufack *et al.*, 2020). Les trois plus grandes économies et pays exportateurs de matières premières de la région – le Nigeria, l'Angola et l'Afrique du Sud – seront les plus touchés. La croissance devrait également s'affaiblir considérablement dans les deux zones à plus forte croissance – l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la CAE – en raison de la faiblesse de la demande extérieure, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la production intérieure à la suite d'un choc combiné de l'offre et de la demande dû à l'augmentation des mesures restrictives induites par le virus et à une surabondance de pétrole au niveau mondial.

La pandémie de covid-19 affectera la croissance de l'Afrique par des voies internes et externes. La première voie est la forte dépendance à l'égard des exportations de matières premières, qui est un facteur clé de ralentissements et de fléchissements économiques sur le continent. De nombreux pays africains dépendent fortement des exportations et/ou des importations de matières premières et sont donc vulnérables aux chocs internationaux des prix et de l'offre et de la demande de ces matières premières. Par exemple, les exportations de pétrole sont une source vitale de recettes en devises étrangères en

Figure 3 Croissance du PIB avant la crise de covid-19


Source: *African Economic Outlook 2020*, African Development Bank.

Guinée équatoriale, où elles représentent environ 40 pour cent du PIB. Dès janvier 2020, les prix du pétrole ont commencé à baisser et sont tombés à leur niveau le plus bas depuis 17 ans, passant sous la barre des 25 dollars le baril en mars, avec une nouvelle baisse en avril 2020³, la demande de carburant ayant été frappée par les mesures de confinement introduites dans certaines des plus grandes économies du monde dans le cadre des efforts visant à contenir la propagation de la pandémie de covid-19, qui a affecté le travail et les voyages (*Financial Times*, 2020).

Bien que des données récentes montrent que les prix du pétrole ont commencé à se redresser, ils devraient rester bas car des pays enregistrent de nouveaux cas de la covid-19, en particulier dans les plus grandes nations consommatrices de pétrole (Reuters, 2020). Les prix des matières premières non pétrolières ont également baissé depuis janvier, et les prix des métaux ont chuté jusqu'à 41 pour cent. En août 2020, la plupart des prix des matières premières non pétrolières étaient encore inférieurs à leurs niveaux d'avant la covid-19, tandis que certains biens ont retrouvé leurs niveaux de prix d'avant la covid-19 (Banque mondiale, 2020b). En ce qui concerne les produits de base agricoles, les exportations agricoles en Afrique sont dominées par quelques catégories de produits, principalement des cultures de rente comme le cacao, le café, le thé et les épices, qui sont destinés aux marchés extra-régionaux. Il y a déjà des indications que la demande d'exportation de certains de ces produits et les prix y relatifs baissent (FMI, The Standard). En raison de ces effets

déflationnistes, les perturbations les plus importantes du commerce et l'impact négatif sur la croissance économique concerneront les économies dépendantes des produits de base.

Cette situation est susceptible d'entraîner une détérioration des termes de l'échange des pays exportateurs (c'est-à-dire le rapport entre les prix à l'exportation et ceux à l'importation auxquels ils sont confrontés) et une dépréciation de la monnaie dans de nombreux pays africains, en particulier dans les pays exportateurs de produits de base⁴. La détérioration des termes de l'échange réduit la capacité d'un pays à importer, et pour les nombreux pays africains qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires, cela signifie une diminution des importations de denrées alimentaires ou

³ Selon l'Institut Brookings (2020), la chute des prix du pétrole fin 2014 a contribué à une baisse significative de la croissance du PIB pour l'Afrique subsaharienne, passant de 5,1 pour cent en 2014 à 1,4 pour cent en 2016. Au cours de cette période, le prix du pétrole brut a chuté de 56 pour cent en sept mois. La baisse actuelle des prix du pétrole a été beaucoup plus rapide, certains analystes prévoyant des baisses de prix encore plus importantes qu'en 2014.

⁴ Par exemple, en Afrique du Sud, le taux de change nominal du rand par rapport au dollar américain s'est déprécié d'environ 25 pour cent en avril et mai 2020 par rapport à la période d'avant la covid-19.

le maintien des niveaux actuels d'importation de denrées alimentaires tout en diminuant les importations d'autres biens. La dépréciation de la monnaie induite par la covid-19 est susceptible de provoquer une inflation, ce qui ralentirait la baisse de l'inflation observée ces dernières années (BAD, 2019) tout en érodant le pouvoir d'achat, en particulier pour les communautés vulnérables dans de nombreux pays.

Les effets des chocs économiques sont amplifiés par la réduction des dépenses publiques résultant de la détérioration des finances publiques dans un environnement où les dépenses publiques (en pourcentage du PIB) étaient déjà faibles en Afrique (Base de données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI). La part des dépenses publiques dans le PIB est la plus élevée en Afrique du Nord (par exemple, en Libye et en Algérie) et en Afrique australe (par exemple, en Afrique du Sud, au Lesotho et en Namibie), tandis qu'elle est la plus faible en Afrique centrale (par exemple, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo).

Pour atténuer certains de ces effets, de nombreux pays seront contraints d'augmenter leur dette à des niveaux insoutenables. Selon les données du ReSAKSS, le ratio de la dette publique au PIB était de 46,5 pour cent en 2018 en Afrique, contre 44,7 pour cent en 2017 (ReSAKSS, 2020). Cependant, il existe des variations significatives entre les pays, allant de 85,4 pour cent en Afrique de l'Est à 27,6 pour cent en Afrique de l'Ouest. Les pays africains ont donc d'urgence besoin de soutien pour répondre à la crise sans précédent créée par la pandémie de covid-19.

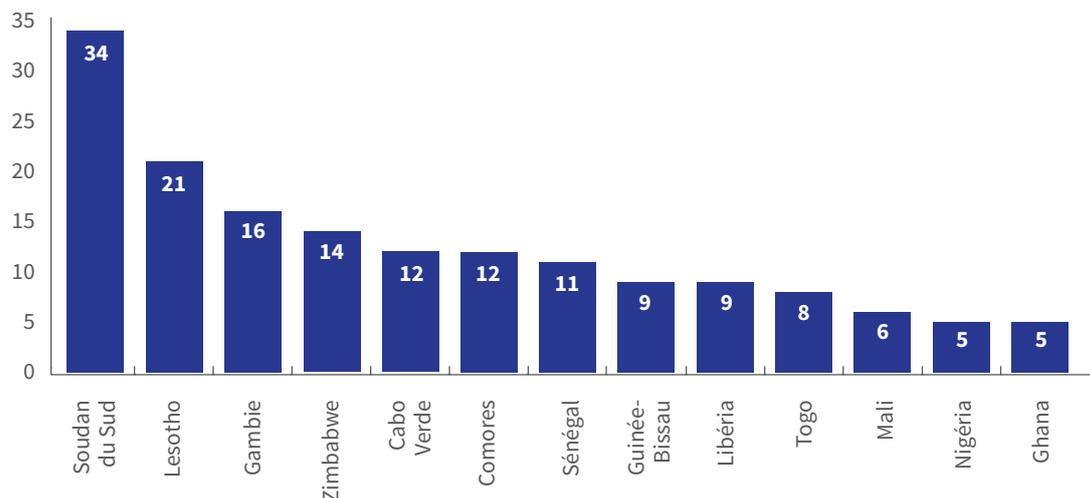
En outre, on estime que les flux globaux d'investissements directs étrangers (IDE) en Afrique vont diminuer en raison de la pandémie de covid-19. La part du continent dans les flux mondiaux d'IDE se situe entre 2,4 pour cent et 3,4 pour cent entre 2017 et 2019 (CNUCED, 2020). Les flux d'IDE en Afrique ont atteint 45 milliards de dollars en 2019, mais restent inférieurs aux 51 milliards de dollars atteints en 2018 (CNUCED, 2020). Selon la BAD (2020), l'Afrique a connu la

croissance la plus rapide des flux d'IDE en 2018 (+11 pour cent), par rapport aux flux mondiaux négatifs (-13 pour cent) et aux flux négatifs vers les économies développées (-27 pour cent) et une augmentation modeste en Asie (+4 pour cent)⁵. Cependant, la pandémie de covid-19 va sérieusement réduire les investissements étrangers en Afrique. Selon le *Rapport sur l'investissement dans le monde* (2020) de la CNUCED, les flux d'IDE vers l'Afrique devraient chuter de 25 à 40 pour cent en 2020. La tendance négative des flux d'IDE sera exacerbée par la faiblesse des prix du pétrole et des matières premières.

La pandémie de covid-19 affecte également les économies africaines en ce sens qu'elle entraîne la baisse des envois de fonds et l'arrivée de touristes. Selon la Banque mondiale, les flux de transferts de fonds en Afrique subsaharienne devraient diminuer de 23,1 pour cent en 2020 pour atteindre 37 milliards de dollars, tandis qu'une reprise de 4 pour cent est attendue en 2021 (Dilip *et al.*, 2020). La part des transferts de fonds dans le PIB dépasse 5 pour cent dans plusieurs pays africains et atteint 34 pour cent au Soudan du Sud, 21 pour cent au Lesotho, 15 pour cent en Gambie et plus de 11 pour cent au Zimbabwe, à Cabo Verde et aux Comores (figure 4). Les restrictions actuelles sur les voyages et les exigences de distanciation physique ont également un impact important sur le tourisme dans de nombreux pays. Le tourisme contribue à plus de 10 pour cent du PIB aux Seychelles, à Cabo Verde et à Sao Tomé-et-Principe, et à plus de 5 pour cent en Égypte, en Gambie, au Lesotho, à Madagascar, à Maurice, au Maroc, au Rwanda et en Tunisie. De même, le tourisme emploie plus d'un million de personnes en Afrique du Sud, en Éthiopie, au Kenya, au Nigeria et en République-Unie de Tanzanie, et l'emploi dans le tourisme représente plus de 20 pour cent de l'emploi total à Cabo Verde, à Maurice, à Sao Tomé-et-Principe et aux Seychelles.

⁵ Les flux mondiaux d'IDE ont connu une tendance à la baisse ces dernières années en raison de la fragilité de l'économie mondiale, de l'incertitude politique et des risques géopolitiques.

Figure 4 Part des transferts de fonds dans le PIB en Afrique en 2019



Source: Banque mondiale – Ensemble de données KNOMAD sur les flux de transferts de fonds.
<https://www.knomad.org/data/remittances>.

Transformation de l'agriculture

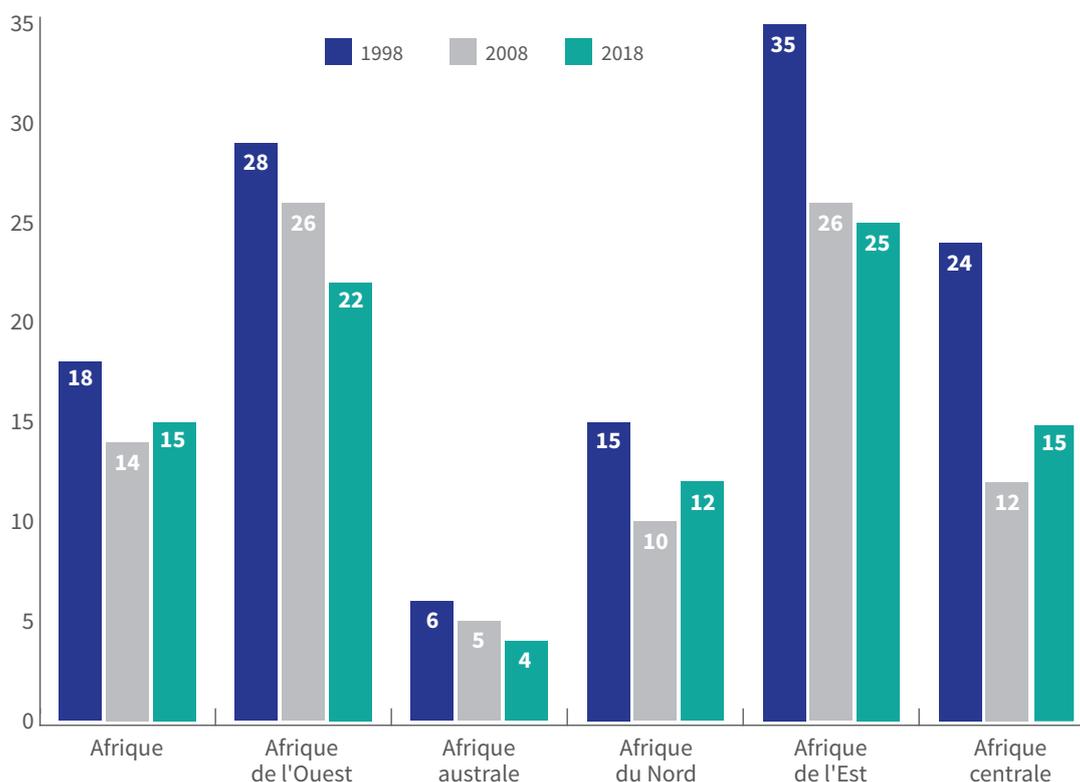
À l'exception de quelques pays comme l'Afrique du Sud et l'Égypte, l'Afrique reste structurellement sous-développée, caractérisée par une faible diversification, la production surtout de matières premières, de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles de base destinés à la consommation intérieure et aux marchés d'exportation. Le niveau d'industrialisation généralement faible est susceptible de ralentir la participation de certains pays au processus d'intégration commerciale régionale et aux chaînes de valeur agricoles régionales dans le cadre de la ZLECAf. Une mesure utile pour la transformation structurelle est l'évolution de la valeur ajoutée par secteur en proportion du PIB (CNUCED, 2016). La figure 5 indique que la valeur ajoutée agricole en pourcentage du PIB est aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était il y a 20 ans dans toutes les sous-régions africaines, allant de 2 pour cent en Afrique du Sud et au Botswana à quelque 60 pour cent en Sierra Leone en 2018. La sous-région dont la contribution du secteur agricole au PIB était la plus faible en 2018 était l'Afrique australe (4 pour cent), tandis que la contribution la plus importante se situait en Afrique de l'Est (29 pour cent). Il est important de noter que, bien que le secteur des services soit celui qui contribue le plus au PIB en termes de valeur ajoutée en Afrique, la contribution de la valeur ajoutée de l'agriculture au PIB en Afrique est la plus importante au monde, par rapport aux autres régions (FAO,

2020d). Cette part relativement élevée du secteur agricole dans le PIB met en évidence la faible diversification de la structure des économies africaines.

Le secteur agricole joue un rôle essentiel dans l'emploi en Afrique subsaharienne, car la production agricole est à forte intensité de main-d'œuvre dans la plupart des pays africains. Cela accroît l'exposition de la production agricole et des activités agricoles africaines aux pénuries de main-d'œuvre et aux restrictions de la mobilité, comme c'est le cas pour la pandémie actuelle de covid-19. La figure 6 indique que le secteur agricole employait plus de la moitié de la main-d'œuvre totale en Afrique en 2018. Quant aux sous-régions, la part de l'emploi agricole est faible en Afrique australe (7 pour cent) et en Afrique du Nord (25 pour cent). C'est en Afrique de l'Est que la part de l'emploi agricole est la plus élevée (65 pour cent).⁶ La figure 6 montre également que le rôle relatif de l'agriculture dans l'emploi total a légèrement diminué dans toutes les sous-régions africaines au cours des 15 dernières années, en particulier en Afrique de l'Est et de l'Ouest. En particulier, les femmes sont plus actives dans le secteur agricole en Afrique que les hommes. En 2018, 52 pour cent des femmes étaient employées dans l'agriculture contre 48 pour cent des hommes (OIT, 2020). Par sous-région, l'emploi des femmes dans l'agriculture est inférieur à celui des hommes uniquement en Afrique australe et occidentale.

⁶ Oehmke *et al.* (2016) ont mis en évidence une relation inverse entre la part de l'emploi agricole et le revenu national.

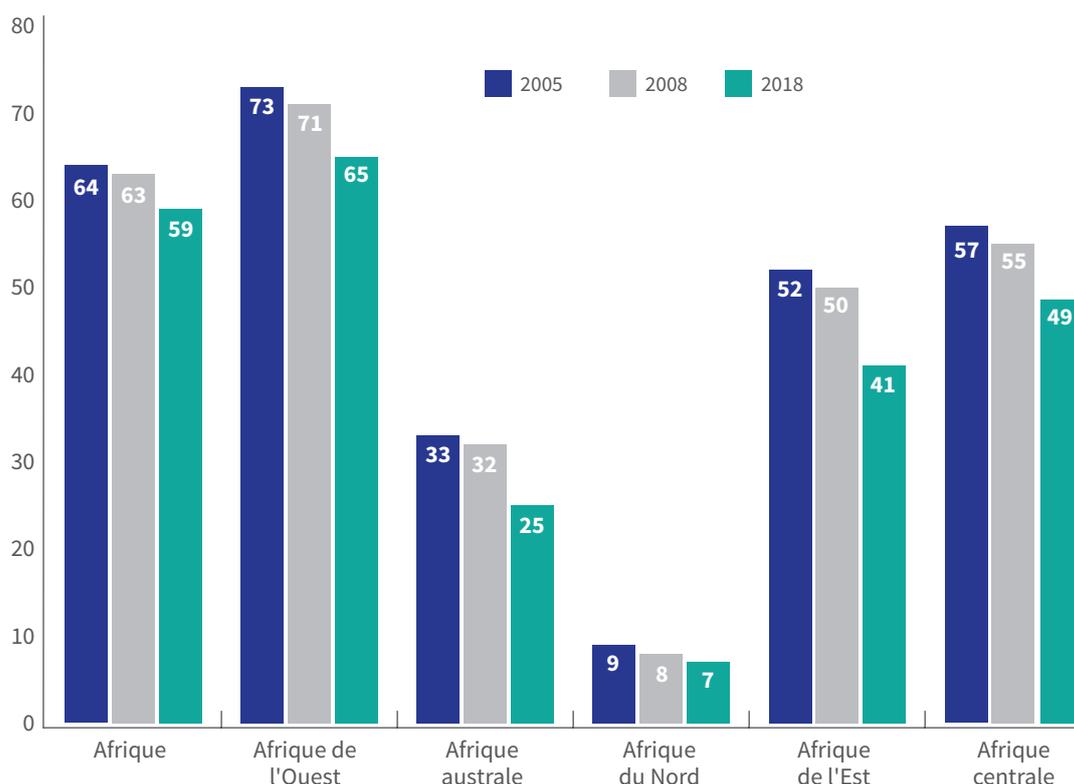
Figure 5 Valeur ajoutée agricole (en pourcentage du PIB)



Source: ReSAKSS (2020).

Figure 6

Part de l'emploi dans l'agriculture par rapport à l'emploi total (en pourcentage)



Source: OIT, 2020.

La croissance agricole est particulièrement importante pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans les pays en développement. Le maintien d'une croissance agricole positive est une condition nécessaire pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale. Cependant, la croissance de la valeur ajoutée agricole a été lente mais reste positive dans toutes les sous-régions en Afrique au cours des dernières années. La croissance a été de 2,9 pour cent sur le continent en 2018 contre 4,5 pour cent en 2017 (ReSAKSS, 2020). L'Afrique australe a connu la plus forte baisse, passant de 8,3 pour cent à 1,7 pour cent entre 2017 et 2018. L'Afrique du Nord a connu la plus forte croissance en 2018 (3,7 pour cent). Il est évident que la croissance annuelle de l'agriculture dans la plupart des pays reste inférieure aux 6 pour cent visés par le PDDAA. Cette tendance devrait se poursuivre si des mesures particulières ne sont pas prises pour remédier aux contraintes de productivité sous-jacentes et pour atténuer l'impact de la pandémie de covid-19 sur le secteur agricole en Afrique.

Malgré son vaste potentiel agricole, l'Afrique est un importateur net de produits agricoles, et ce de plus en plus. L'augmentation des importations de produits agricoles

et alimentaires a été particulièrement frappante pour les denrées alimentaires de base telles que les céréales, les huiles végétales, le sucre, la viande et les produits laitiers. La plupart des importations proviennent de l'extérieur de la région (par exemple, blé, huile de tournesol et produits laitiers d'Europe; riz et huile de palme d'Asie; maïs, volaille et viande bovine d'Amérique latine). La dépendance à l'égard des importations extra-régionales de denrées alimentaires rend les pays africains vulnérables aux perturbations de la logistique et de la distribution internationales, en plus des problèmes de production dans d'autres pays dus aux mesures de confinement de la pandémie de covid-19. Ces vulnérabilités pourraient entraîner des pénuries alimentaires et une hausse des prix des denrées alimentaires, en particulier dans les pays fortement dépendants des importations de denrées alimentaires (tableau 2). Ces facteurs, combinés aux pertes de revenus des consommateurs, à une épargne minimale et à un accès limité aux filets de sécurité publique, font que la covid-19 crée également des risques importants du côté de la demande, en particulier parmi les populations les plus pauvres.

Tableau 2: Taux de dépendance à l'égard des importations (en pourcentage)

	AFRIQUE TOTAL	AFRIQUE DU NORD	AFRIQUE DE L'EST	AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE AUSTRALE	AFRIQUE DE L'OUEST
Huiles végétales	71	78	86	44	74	60
Céréales, bière exclue	33	54	19	34	32	24
Viande	12	8	2	34	16	13
Lait, beurre exclu	9	14	2	9	10	9
Légumineuses	8	52	5	5	42	1
Cultures oléagineuses	7	29	2	0	14	1
Légumes	3	1	4	5	11	5
Fruits, vin exclu	3	4	2	1	15	2
Œufs	2	0	3	40	1	3
Racines riches en féculents	0	4	0	0	5	0

Source: FAO (À paraître), *Understanding the Impact of the COVID-19 Pandemic on Food Security in Africa*.

F. COMMERCE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique reste une préoccupation majeure, marquée par une pauvreté et des vulnérabilités à la fois chroniques et aiguës. Ayant diminué pendant une période prolongée, la prévalence de la sous-alimentation (PoU)⁷ a légèrement augmenté en Afrique depuis 2014, pour atteindre 19,9 pour cent en 2018 (contre 18,2 pour cent en 2014), selon la FAO (tableau 3). Cette augmentation a été plus marquée en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La hausse de la prévalence et du nombre de personnes sous-alimentées a été surtout observée entre

2015 et 2018. Cela a touché environ 256 millions de personnes qui sont aujourd'hui sous-alimentées en Afrique, contre 249 millions en 2017 et 212 millions en 2014 (tableau 4). Le plus grand nombre de personnes sous-alimentées vivent en Afrique de l'Est, et la plus forte augmentation du nombre de personnes sous-alimentées entre 2014 et 2018 s'est produite en Afrique de l'Est et de l'Ouest (tableau 4). La malnutrition aiguë (chez les enfants de moins de 5 ans) persiste dans la région, ce qui signifie que le seuil d'urgence de 15 pour cent de malnutrition aiguë globale a été fréquemment dépassé pendant de nombreuses années, voire des dizaines d'années (Young et Marshak, 2018).

Tableau 3: Prévalence de la sous-alimentation en Afrique et dans ses sous-régions (en pourcentage), 2000-2018

PAYS	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018	CHANGEMENT ENTRE 2014 ET 2018 (EN POINTS DE POURCENTAGE)
Afrique	24,5	19,1	18,2	18,3	19,2	19,8	19,9	1,70
Afrique du Nord ⁸	6,7	5,0	7,2	6,9	7,0	7,0	7,1	-0,10
Afrique subsaharienne	28,4	21,7	20,8	20,9	22,0	22,7	22,8	2,00
Afrique centrale	39,2	27,8	24,6	24,7	25,9	26,4	26,5	1,90
Afrique de l'Est	39,1	31,2	30,0	29,9	31,0	30,8	30,8	0,80
Afrique australe	7,3	7,1	7,5	7,8	8,5	8,3	8,0	0,50
Afrique de l'Ouest	15,3	10,4	11,3	11,4	12,4	14,4	14,7	3,40

Source: Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, FAO, 2019.

⁷ La prévalence de la sous-alimentation (PoU) est une estimation de la proportion de la population dont la consommation alimentaire habituelle est insuffisante pour fournir l'apport énergétique alimentaire nécessaire à une vie normale, active et saine.

⁸ Les chiffres pour l'Afrique du Nord ont connu une hausse en 2012 en raison de l'inclusion du Soudan à partir de cette année-là.

Tableau 4: Nombre de personnes sous-alimentées en Afrique et dans ses sous-régions (en millions), 2000-2018

PAYS	2000	2010	2014	2015	2016	2017	2018	CHANGEMENT ENTRE 2014 ET 2018 (EN MILLIONS)
Afrique	200	200	212	218	235	249	256	44
Afrique du Nord	10	8	16	15	16	16	17	1
Afrique subsaharienne	190	191	196	202	218	232	239	43
Afrique centrale	38	37	37	38	41	43	45	8
Afrique de l'Est	112	119	116	119	127	130	133	17
Afrique australe	4	4	5	5	6	5	5	1
Afrique de l'Ouest	36	32	39	40	45	54	56	17

Source: *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition, FAO, 2019.*

Bien que la prévalence du retard de croissance chez les enfants continue de diminuer lentement, le nombre réel augmente progressivement chaque année. La prévalence du retard de croissance varie de 29,1 pour cent en Afrique australe à 35,6 pour cent en Afrique de l'Est. En 2017, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë dans la région était de 13,8 millions, soit 7,1 pour cent, et la plupart de ces enfants émaciés (9,1 millions) se trouvaient en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest. Les progrès pour atteindre les cibles mondiales en matière de nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) sont tellement lents que la région n'est en passe d'en atteindre aucun (FAO et CEA, 2018). De même, l'Afrique subsaharienne se distingue aujourd'hui comme la seule région du monde où le nombre de personnes extrêmement pauvres a augmenté, passant de 276 millions en 1990 à 413 millions en 2015 (De La O Campos *et al.*, 2018). Selon la Banque mondiale (2020a), le nombre de personnes pouvant sombrer dans l'extrême pauvreté en 2020 en raison de la pandémie de covid-19 pourrait atteindre 49 millions de personnes, dont environ la moitié dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Avant la pandémie de covid-19, l'insécurité alimentaire en Afrique était déjà à un niveau alarmant et généralisé. Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020* indique que 73 millions de personnes ont connu une insécurité alimentaire aiguë en Afrique subsaharienne (IPC/CH Phase 3 ou plus) en 2019 (sur 135 millions dans le monde). Selon le dernier rapport de la FAO sur les *perspectives de récolte et la situation alimentaire* (FAO, 2020a), 34⁹ des 44 pays qui ont actuellement besoin d'une aide extérieure pour leur alimentation se trouvent en Afrique. Les analyses et les documents de politiques des États Membres, qui comprennent diverses publications de la FAO¹⁰, en ont identifié trois

causes principales: la variabilité et les extrêmes climatiques, les conflits, et les ralentissements et fléchissements économiques. Les crises provoquées par les conflits continuent d'être la principale cause des niveaux élevés d'insécurité alimentaire grave, tandis que la sécheresse, les inondations et autres chocs ont également aggravé les conditions d'insécurité alimentaire au niveau local. Parmi les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire, on peut citer l'invasion de criquets pèlerins, l'apparition de ravageurs et de maladies des plantes et des animaux (par exemple la chenille légionnaire d'automne) et les chocs économiques. Ces facteurs, qui se chevauchent souvent, sont également interconnectés, ce qui rend la situation de sécurité alimentaire encore plus difficile.

⁹ Les pays suivants ont présentement besoin d'une aide alimentaire: Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

¹⁰ Il s'agit de trois éditions des rapports de la FAO: *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, la Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique* et le *Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées* de 2015 du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que du *Rapport mondial sur les crises alimentaires* (rapport annuel) et les *Perspectives de récolte et situation alimentaire* de la FAO (2020).

La covid-19 risque de faire augmenter ces chiffres, avec probablement d'énormes augmentations des besoins humanitaires et de l'insécurité alimentaire en raison à la fois de la pandémie elle-même et des mesures de confinement. La covid-19 provoque une baisse des revenus, des pertes d'emplois et une détérioration des moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables. Les systèmes alimentaires et agricoles étant à forte intensité de main-d'œuvre dans la plupart des pays africains, les pénuries de main-d'œuvre dues aux restrictions à la mobilité de la main-d'œuvre peuvent compromettre la fourniture d'intrants dans les activités agricoles en amont et les activités de commerce, de transformation et de transport en aval. La baisse des importations alimentaires pourrait également aggraver l'insécurité alimentaire en Afrique et entraîner une forte hausse des prix des denrées alimentaires et une augmentation de la faim et de la malnutrition dans les pays importateurs de denrées alimentaires.

Commerce et sécurité alimentaire

Les liens entre le commerce et la sécurité alimentaire et la nutrition sont intrinsèquement complexes, et plusieurs voies d'interaction affectent simultanément les différentes

dimensions de la sécurité alimentaire: disponibilité, accès, utilisation et stabilité (figure 7). Le commerce affecte plusieurs variables économiques et sociales telles que les structures du marché, le développement des infrastructures, la productivité et la composition de la production agricole, la variété, la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la composition des régimes alimentaires. Les changements de ces variables dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) peuvent affecter, à des degrés divers, les quatre dimensions de la sécurité alimentaire.

En outre, le commerce peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur chacune de ces dimensions, affectant différentes variables économiques et sociales à court, à moyen et à long termes. Les impacts à court et à long terme pouvant potentiellement évoluer dans des directions différentes, l'effet global du commerce sur les différents piliers de la sécurité alimentaire peut varier (voir encadré 1). Un examen plus approfondi des quatre dimensions de la sécurité alimentaire et du commerce, y compris les implications politiques, est présenté dans le cadre 1¹¹.

¹¹ Les informations dans cette section proviennent de FAO (2017a).

Encadré 1

Commerce et sécurité alimentaire

Disponibilité alimentaire et commerce: À mesure que les pays s'ouvrent davantage au commerce international des produits agricoles, ils importent de plus grandes quantités de denrées alimentaires qui sont souvent plus diversifiées que ce qui est produit localement. De plus, en diversifiant les sources d'alimentation, le commerce peut contribuer à garantir que des aliments nutritifs et sains soient disponibles tout au long de l'année. À long terme, une plus grande ouverture au commerce peut favoriser une concurrence accrue entre les producteurs nationaux et internationaux d'une part et entre les producteurs nationaux d'autre part. Cela peut conduire à une plus grande spécialisation et augmentation de la production et l'amélioration de la productivité. D'un autre côté, à court terme, et pour les pays exportateurs nets, une plus grande ouverture au commerce peut faciliter l'accès à des marchés d'exportation plus lucratifs pour les aliments produits localement, réduisant leur disponibilité sur les marchés locaux. De plus, une plus grande ouverture aux échanges pourrait entraîner une baisse de la production alimentaire nationale en raison d'une concurrence accrue découlant de l'augmentation soudaine des volumes d'importations. On craint également que l'expansion du commerce puisse modifier les modèles de production au niveau local d'une manière qui favorise les cultures de rente destinées aux marchés d'exportation. Cela se produit souvent au détriment des aliments traditionnels et autochtones, qui sont souvent supérieurs d'un point de vue nutritionnel. En retour, la production alimentaire pour la consommation familiale est déplacée. Cela entraîne une diminution de la disponibilité intérieure de denrées alimentaires, surtout lorsque les importations sont soudainement limitées en raison des restrictions imposées par les pays exportateurs.

Accès à la nourriture et commerce: À court terme, une plus grande ouverture au commerce des denrées alimentaires et des produits agricoles entraîne des changements dans les prix des denrées alimentaires, affectant ainsi l'étendue de l'accès physique et économique à la nourriture. Par exemple, les échanges commerciaux peuvent entraîner une baisse des prix dans les pays importateurs nets en raison de l'augmentation des approvisionnements et de la concurrence accrue entre les producteurs étrangers et nationaux. Cependant, la question de savoir si ces prix plus bas se traduisent par un meilleur accès à une alimentation saine et diversifiée dépend i) du revenu du ménage et ii) de la mesure dans laquelle les prix des aliments riches en nutriments diminuent par rapport à ceux des aliments pauvres en nutriments. À long terme, le commerce peut stimuler les revenus dans les secteurs compétitifs grâce à la création de plus d'emplois et de revenus pour les producteurs (et les travailleurs agricoles et de l'industrie alimentaire) en raison des opportunités d'exportation accrues. Ces revenus peuvent être utilisés pour acheter de plus grandes quantités, et éventuellement une plus grande variété, de produits alimentaires nutritifs. Au contraire, le

prix intérieur des produits exportables peut monter lorsque les exportations augmentent après l'ouverture au commerce. Du fait de ces prix plus élevés, l'accès des consommateurs nationaux à ces produits peut être réduit. À plus long terme, une plus grande ouverture au commerce peut également entraîner une baisse des revenus dans les secteurs en concurrence avec les importations si les producteurs et les autres acteurs de ces secteurs n'ont pas accès aux dispositifs de protection appropriés et aux possibilités de transition vers d'autres activités concurrentielles afin de faire face aux conséquences néfastes du commerce des produits alimentaires.

Utilisation des aliments et commerce: Le commerce pourrait mener à une alimentation plus variée, ce qui est associé à de meilleurs résultats nutritionnels dans les pays où la production alimentaire est moins diversifiée que la disponibilité totale des aliments, qui comprend les importations. Toutefois, le commerce est également associé à des changements dans les habitudes de consommation alimentaire et à ce qu'on appelle la «transition nutritionnelle» en réduisant les prix et en augmentant la disponibilité d'une variété d'aliments qui comprennent ceux qui ont une faible valeur nutritive. Cette transition indique un changement dans le régime alimentaire vers des apports plus élevés de produits d'élevage, ainsi que de sucre, de graisses et d'huiles, souvent sous forme de commodité et de restauration rapide. Parmi les facteurs de cette tendance figurent les variations relatives des prix, la croissance des revenus, l'urbanisation, le développement des chaînes de valeur, l'investissement dans l'infrastructure, la transformation du secteur du commerce de détail et les réformes de la politique commerciale. De plus, le commerce peut affecter la sécurité sanitaire des produits alimentaires destinés à la consommation humaine. Le respect des normes internationales régissant le commerce dans le secteur agricole, telles que celles établies par le Codex Alimentarius, dans le cadre du commerce international, peut contribuer à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments disponibles pour les consommateurs.

Stabilité des approvisionnements alimentaires et commerce: Étant donné que la production intérieure est généralement plus volatile au niveau national que les agrégats mondiaux et régionaux, le commerce peut jouer un rôle important dans la mise en commun des risques associés aux déficits de production. De plus, avec une part importante des aliments consommés dans les pays en développement produits sur le marché intérieur, les importations de produits alimentaires qui complètent la production nationale contribuent à stabiliser les prix des denrées alimentaires et à garantir un accès tout au long de l'année à des aliments nutritifs, comme les fruits et légumes. Cet effet stabilisateur du commerce dans les différents pays s'étend également aux marchés mondiaux, grâce auxquels les pénuries de production dues aux conditions météorologiques dans certaines régions peuvent être compensées par des excédents de production dans d'autres régions. Toutefois, une plus grande ouverture au commerce peut également constituer un défi pour la stabilité des approvisionnements alimentaires et des prix des produits alimentaires d'un pays, exposant les pays importateurs à des chocs liés à des changements soudains des politiques commerciales adoptées par leurs partenaires commerciaux. En outre, cela peut exacerber la vulnérabilité aux variations des prix mondiaux et aux poussées d'importations dans les secteurs où la production est en grande partie non commerciale, où les marchés des intrants et des extrants sont fragmentés et où les systèmes de gestion des risques sont inadéquats.

Source: FAO (2017a). Renforcer les politiques sectorielles pour obtenir de meilleurs résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Plusieurs facteurs sous-jacents, comme décrit dans l'encadré 1, affectent la manière dont le commerce interagit avec les résultats en matière de sécurité alimentaire, déterminant en fin de compte si l'impact est positif ou négatif. Ces facteurs incluent le fonctionnement des marchés alimentaires nationaux, la capacité et la volonté des producteurs de réagir aux incitations changeantes, et la participation des petits exploitants aux marchés. Les interventions en matière de politique commerciale doivent prendre en considération les divers facteurs sous-jacents qui influencent les liens entre le commerce et la sécurité alimentaire. En outre, la complexité des voies d'interaction entre le commerce et la sécurité alimentaire entraîne de grandes différences dans les

expériences nationales, ce qui rend l'impact global largement spécifique au contexte. Cette complexité et l'importance d'être flexible et de coordonner la conception et la mise en œuvre des politiques commerciales en tenant compte de la situation de chaque pays et sous-région à un moment donné, doivent être prises en considération dans le contexte de la ZLECAf.

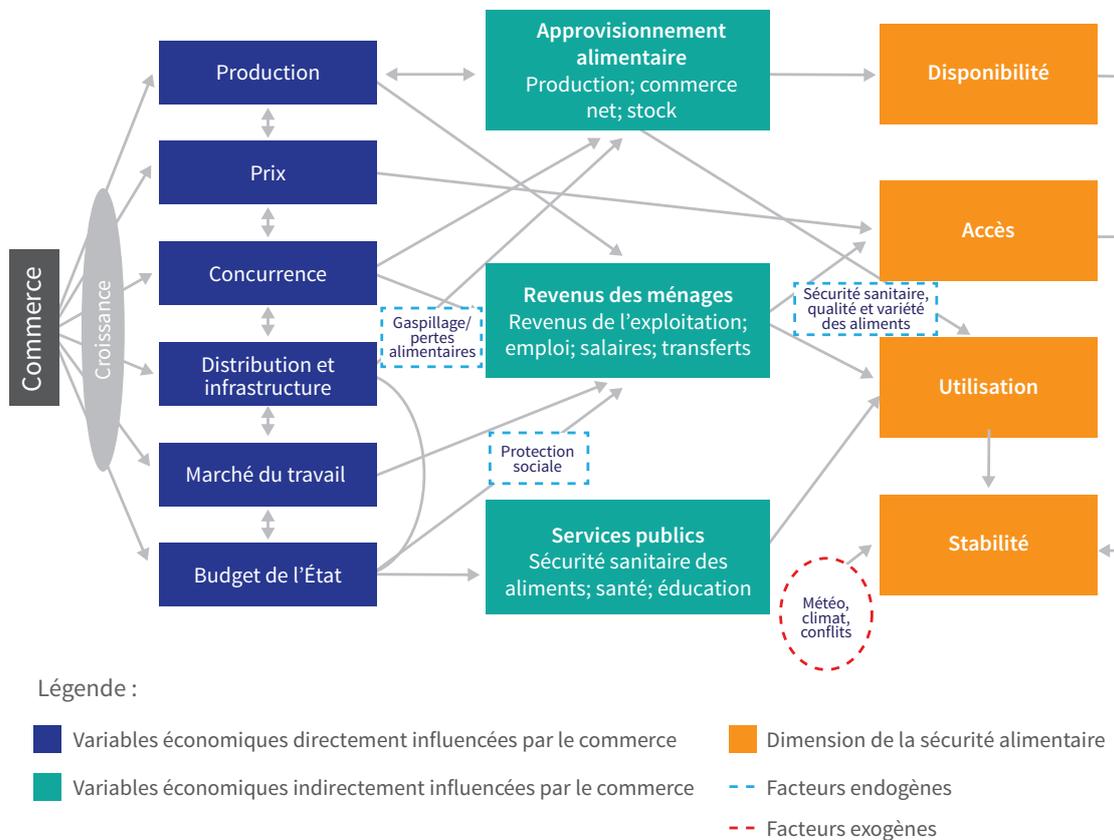
Les politiques commerciales ne sont que l'une des nombreuses catégories de politiques qui peuvent affecter le flux du commerce alimentaire en Afrique. Les mesures axées sur les producteurs et les consommateurs peuvent être tout aussi importantes en raison de leurs effets directs sur les niveaux nationaux de production et des effets indirects que les

changements dans la production nationale peuvent avoir sur les flux commerciaux et les marchés mondiaux. Les politiques de prix (qui introduisent un écart entre les prix intérieurs des intrants et des extrants et ceux qui prévaudraient en l'absence de telles mesures) peuvent être particulièrement importantes, mais comme elles peuvent être conçues et mises en œuvre de différentes manières, elles peuvent avoir des impacts très différents. Les objectifs du commerce et les politiques y relatives abordent différentes dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition, différent d'un pays à l'autre et évolueront au fil du temps. Il n'existe pas d'instrument de politique unique « approprié et universel ». Les objectifs des interventions stratégiques devraient être primordiaux pour déterminer la pertinence et guider l'élaboration des politiques relatives au commerce.

Souvent, les débats liés au commerce et à la sécurité alimentaire se concentrent sur les effets à court terme des chocs du marché et sur les changements qui en résultent dans

les flux commerciaux et les prix auxquels les consommateurs et les producteurs sont confrontés. Dans le contexte de la ZLECAF et de la crise du coronavirus, il est important de regarder au-delà des interventions politiques à court terme et leurs éventuelles conséquences à court terme pour se concentrer sur les effets à long terme ainsi que les impacts régionaux plus grands. Cela devrait être fait de préférence en étroite coordination avec les partenaires commerciaux lors de l'évaluation de l'efficacité des mesures politiques, par exemple, la fermeture de frontières, les couvre-feux, les interdictions d'exportation, etc. pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire. La transparence et une meilleure coordination des politiques peuvent être facilitées en utilisant, par exemple, le système de notification de la ZLECAF et d'autres systèmes d'informations pour communiquer les modifications apportées aux lois, réglementations, procédures et décisions administratives nationales.

Figure 7 Commerce et sécurité alimentaire



Source: FAO (2015), *La situation des marchés des produits agricoles 2015 16*.

G. COMMERCE AGRICOLE EN AFRIQUE

L'analyse des tendances dans le commerce, en particulier le commerce intrarégional, dans cette section dépend de la disponibilité et l'exhaustivité des données fournies par les pays. Il est donc important de garder à l'esprit que le commerce intrarégional en Afrique est peut être sous-évalué en raison du fait que les données commerciales transmises par les pays ne sont pas exhaustives et que le commerce transfrontières informel y est fortement prévalent.

Tendances du commerce agricole en Afrique

La participation de l'Afrique au marché mondial des produits agricoles progresse régulièrement depuis les 50 dernières années. La figure 8 montre l'évolution des importations et des exportations agricoles en Afrique en valeur constante, autrement dit l'évolution du volume des échanges. Bien que les exportations aient progressé à un taux de croissance annuel composé de 4 pour cent en 20 ans (1996-2016), les importations ont augmenté encore plus rapidement, au rythme annuel de 6 pour cent sur la même période. L'Afrique est donc un importateur net de produits agricoles dont les importations ne font que croître.

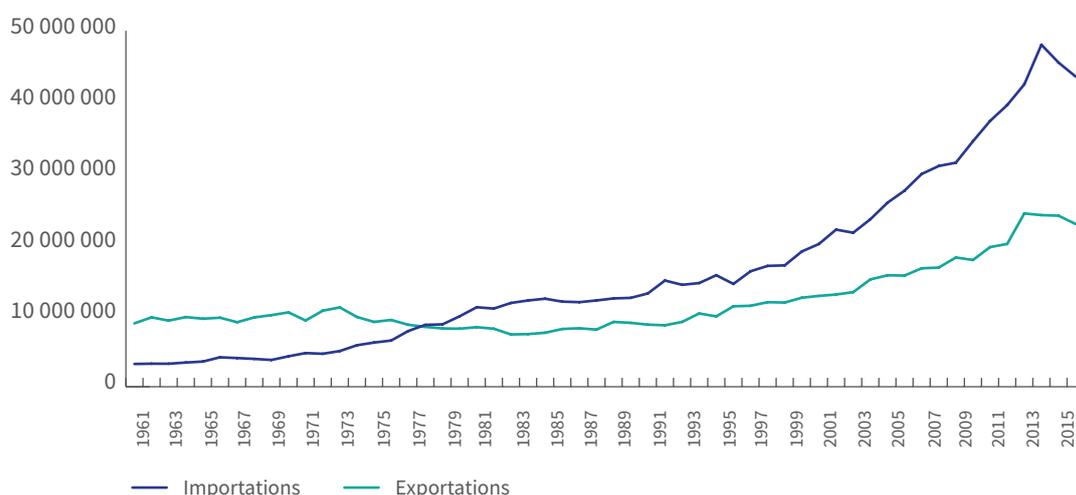
Ventilés par sous-région, les volumes échangés, de même que les revenus nets, peuvent varier fortement, compte tenu des disparités inhérentes aux zones agroécologiques ayant une incidence sur le potentiel de production (figure 9)¹². L'Afrique

du Nord importe pour la plupart les produits agricoles en Afrique, suivie de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est. En revanche, les sources des exportations africaines sont réparties de façon plus homogène entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est, Afrique australe et l'Afrique du Nord, chaque sous-région représentant entre 21 et 28 pour cent des exportations agricoles totales en Afrique. Dans l'ensemble, l'Afrique du Nord est un grand importateur net dont le volume des importations, va croissant. L'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest sont également des importateurs nets (bien que les volumes échangés soient beaucoup plus faibles et plus volatils en Afrique centrale). L'Afrique australe est proche de la parité entre importations et exportations, tandis que l'Afrique de l'Est, qui avait été principalement un exportateur net, est devenue depuis quelques années un importateur net.

¹² FAOSTAT regroupe les pays par sous-régions comme suit: **Afrique de l'Est:** Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe; **Afrique centrale:** Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad; **Afrique du Nord:** Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Soudan et Tunisie; **Afrique australe:** Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho et Namibie; **Afrique de l'Ouest:** Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sainte Helène, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Figure 8

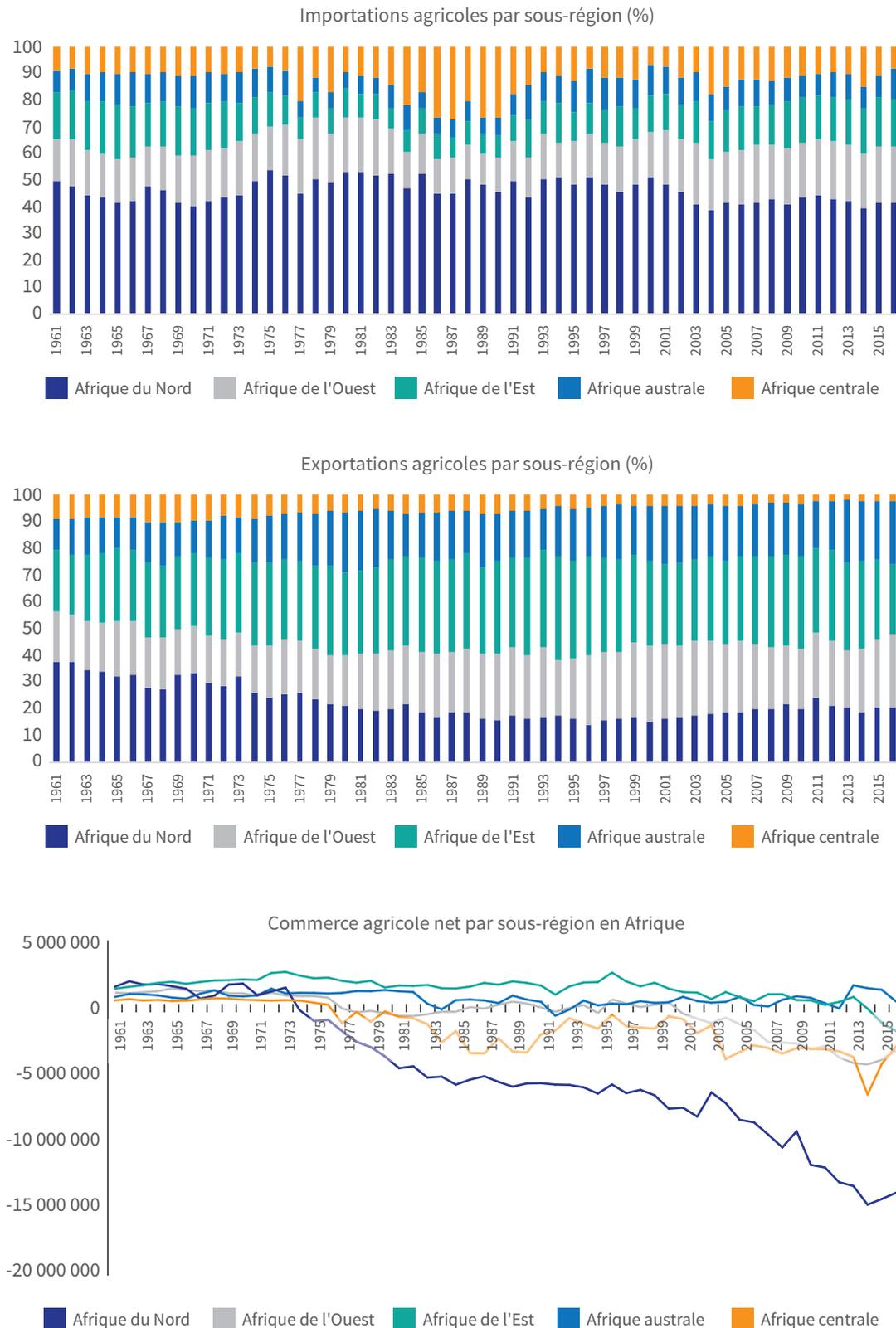
Les volumes d'exportation et d'importation sont mesurés à prix constants (en milliers d'USD, année 2000)



Note: Les volumes d'exportations et d'importations sont mesurés à prix constants (en milliers d'USD, année 2000)
Source: Calculs basés sur les données FAOSTAT (2020).

Figure 9

Parts sous-régionales des importations et exportations agricoles en Afrique (en pourcentage) et commerce agricole net, en prix constants (en milliers d'USD, année 2000)



Note: Les volumes d'exportations et d'importations sont mesurés à prix constants (en milliers d'USD, année 2000)
 Source: Les calculs sont basés sur les données de la FAO (2020d).

Les exportations agricoles en Afrique

Entre 2015 et 2017, les exportations agricoles en Afrique, en valeur nominale, s'élevaient en moyenne à 61 milliards de dollars environ, dont 25 pour cent étaient destinés aux marchés africains. Bien que les exportations agricoles de toutes les communautés économiques régionales (CER) en Afrique aient augmenté au cours des dix dernières années, elles varient quant à la part des exportations destinée aux marchés intra-CER et par l'évolution de la part de ces exportations intra-CER au cours des dix dernières années (figure 10). La SADC enregistre le plus fort taux d'exportations intra-CER, soit 37 pour cent sur la période 2015-2017, et la hausse la plus importante (ayant été de 22 pour cent sur la période 2015-2017). La CAE enregistre le deuxième plus fort taux d'exportations intra-CER (18 pour cent sur la période 2015-2017) et connaît la deuxième plus forte hausse (ayant été de 11 pour cent sur la période 2015-2017). D'autres CER ont enregistré une progression modeste des exportations intra-CER (la Communauté économique des États d'Afrique centrale [CEEAC], la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO] et l'IGAD), ont maintenu le même niveau (Communauté des États sahélo-sahariens [CEN-SAD] et l'UMA), ou ont connu une légère baisse (COMESA).

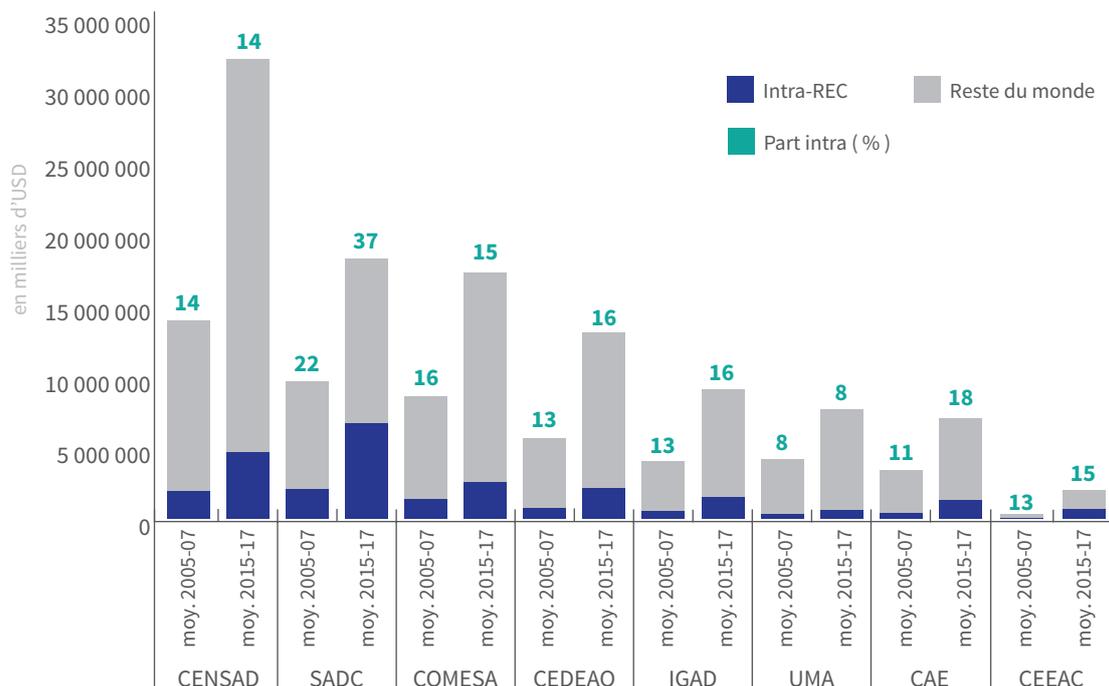
Les exportations agricoles en Afrique sont dominées par certaines catégories de produits, dont les cinq premières (cacao, fruits et noix comestibles, café, thé et épices, et poisson, légumes et racines alimentaires¹³) représentent 53 pour cent de l'ensemble des exportations agricoles et les 12 premières 80 pour cent des exportations agricoles totales,

comme l'indique la figure 11. La plupart des exportations sont destinées à des marchés extérieurs à la région. Font exception le tabac, les graisses et les huiles (tant d'origine animale que végétale), le sucre et les confiseries, et les boissons sucrées, dont la part exportée vers des marchés intrarégionaux est supérieure à 50 pour cent des exportations totales.

Les principaux produits agricoles exportés (alimentaires et non alimentaires) varient d'une région à l'autre. L'annexe 1 présente les produits agricoles les plus exportés par région, en fonction de la valeur moyenne des exportations (en dollars) en 2015-2017. Les exportations de l'Afrique du Nord sont dominées par les fruits et les noix, les légumes et les graisses et huiles végétales, les crustacés et les mollusques, le sucre et les animaux vivants. Les exportations de l'Afrique australe sont dominées par les fruits et les noix, les boissons alcoolisées, le poisson, le sucre, les aliments pour animaux et le maïs (sauf le maïs sucré). Le cacao, les fruits et les noix, le coton, le poisson, les oléagineux, les graisses et huiles végétales et les crustacés et mollusques sont les principaux produits exportés par l'Afrique de l'Ouest. Notez que la plupart du surplus de coton de l'Afrique provient de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, par exemple). Le tabac, le café, le thé, les légumes, les épices, les fruits et les noix et le sucre constituent la majeure partie des exportations de l'Afrique de l'Est, tandis que le cacao, les fruits et les noix, le coton, le café, le poisson, les oléagineux et les animaux vivants constituent la majeure partie des exportations de l'Afrique centrale.

¹³ Il s'agit notamment du manioc, de la marante, du salep, du topinambour, de la patate douce et des racines et tubercules similaires à haute teneur en féculent ou inuline.

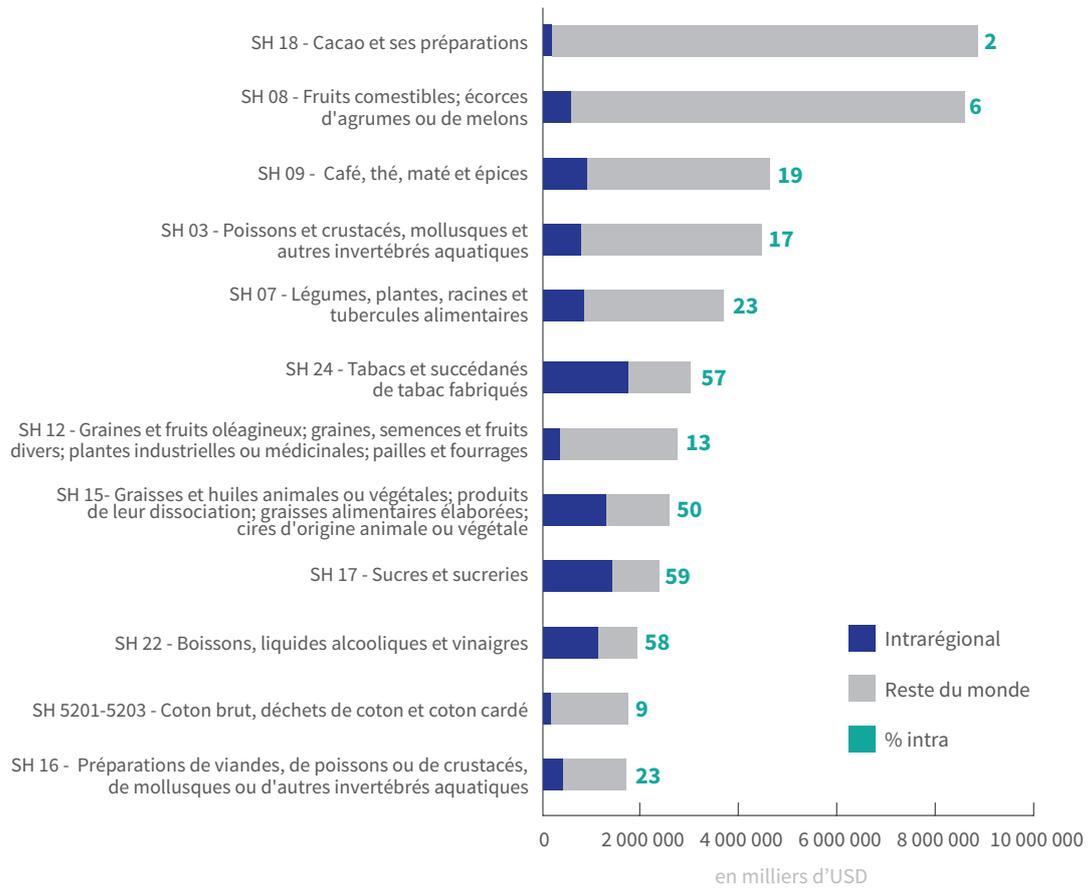
Figure 10 Exportations agricoles, 2005-2007 et 2015-2017, par CER en Afrique



Source: Les calculs sont basés sur les données du TradeMap du CCI (les produits agricoles incluent ceux des codes HS 1-24).

Figure 11

Principales exportations agricoles en Afrique (moyenne de 2015-2017) et leurs parts dans le commerce intrarégional



Source: Les calculs sont basés sur les données du TradeMap du CCI (les produits agricoles incluent ceux des codes HS 1-24 et du coton brut HS 5201-5203).

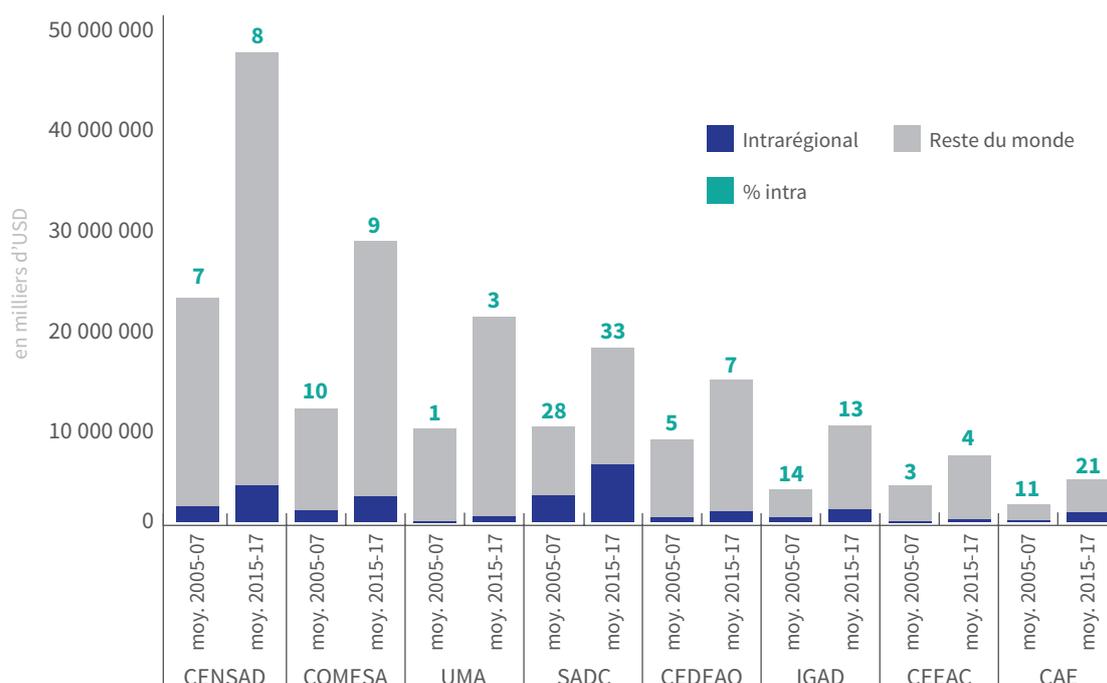
Les importations agricoles en Afrique

Entre 2015 et 2017, les importations agricoles en Afrique s'élevaient en moyenne, en valeur nominale, à environ 80 milliards de dollars, ayant plus que doublé depuis la période 2005-2007, au cours de laquelle elles s'établissaient à 39 milliards de dollars¹⁴. Actuellement, la part des importations intra-CER est d'à peu près 17 pour cent et n'a pas sensiblement augmenté dans les dix dernières années (étant de 15 pour cent sur la période 2005-2007). Les importations agricoles ont progressé dans toutes les CER sur la même période, bien que la part des importations intra-CER soit variable (figure 12). C'est la SADC qui enregistre la part la plus élevée (33 pour cent), suivie de la CAE (21 pour cent). Bien que la CAE enregistre le plus faible taux d'importation parmi toutes les CER, elle connaît une augmentation très rapide des importations intra-CER (étant à 6 pour cent sur la période 2005-2007). C'est le contraire dans la plupart des autres CER, où la part des importations intra-CER a augmenté très modestement (CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD et UMA) ou a baissé (COMESA et IGAD).

À l'instar des exportations agricoles, les importations sont également dominées par quelques catégories de produits, dont les cinq premières représentent 56 pour cent des importations totales et les 11 premières 80 pour cent, comme l'indique la figure 13. La plupart des principales importations proviennent de l'extérieur de la région, la part des importations intrarégionales pour tous ces produits demeurant inférieure à 35 pour cent des importations totales.

¹⁴ La facture des importations alimentaires dont il est question dans ce document est supérieure à celle mentionnée dans BAD (2016), selon laquelle l'Afrique a dépensé 35 milliards de dollars en importations alimentaires en 2015. Selon BAD (2016), la facture des importations alimentaires est la balance du commerce agricole (exportations moins importations) en 2015 et exclut le commerce agricole intra-africain, alors que selon la FAO, la facture des importations alimentaires de l'Afrique correspond au total des importations agricoles annuelles en valeurs nominales entre 2015 et 2017. La valeur totale des importations agricoles rapportées dans ce Cadre est un meilleur indicateur de la facture des importations alimentaires.

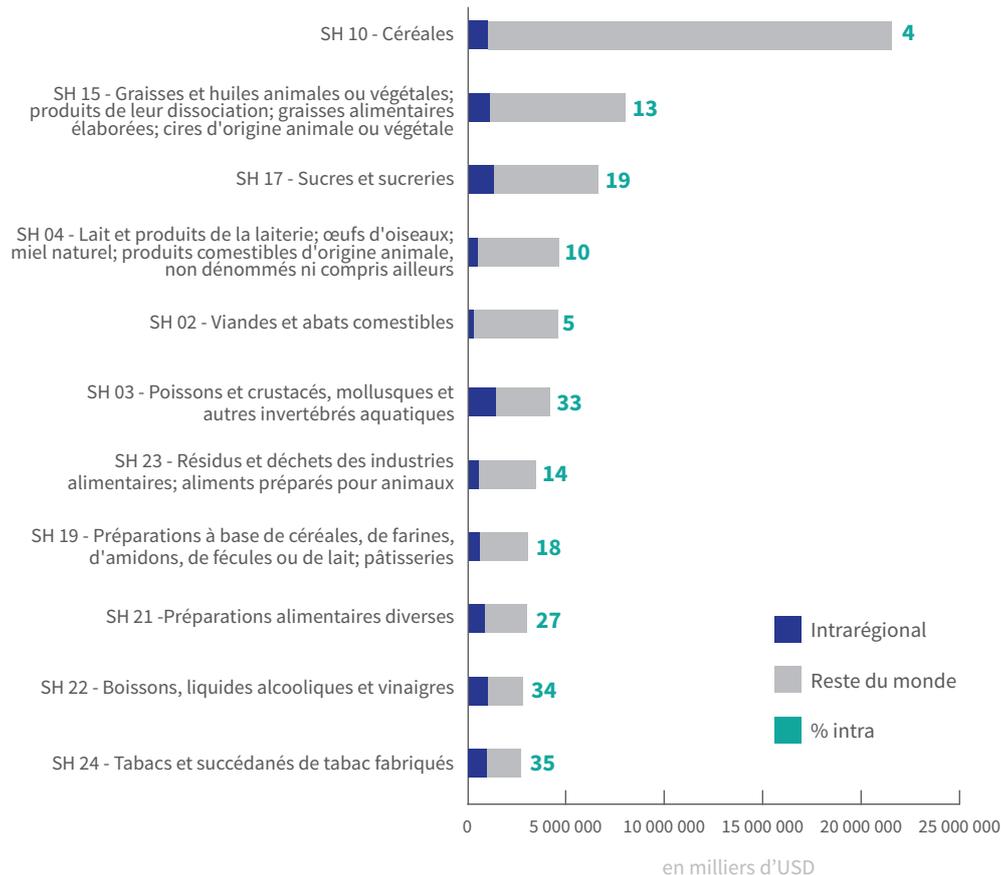
Figure 12 Importations agricoles, 2005-2007 et 2015-2017, par CER en Afrique



Source: Les calculs sont basés sur les données du TradeMap du CCI (les produits agricoles incluent ceux des codes HS 1-24).

Figure 13

Principales importations agricoles en Afrique (moyenne de 2015-2017) et leurs parts dans le commerce intrarégional



Source: Les calculs sont basés sur les données du TradeMap du CCI (les produits agricoles incluent ceux des codes HS 1 24 et du coton brut HS 5201 5203).

Les produits agricoles les plus importés (alimentaires et non alimentaires) par sous-région en fonction de la valeur moyenne des importations (en dollars) entre 2015 et 2017 sont énumérés à l'annexe 1. Les importations de l'Afrique du Nord sont dominées par le blé, le maïs, le sucre, les aliments pour animaux (par exemple, le foin), les produits laitiers (le beurre et le fromage exclus) les légumes et les graisses et huiles végétales. Les importations de l'Afrique australe sont dominées par la viande, les boissons alcoolisées, le sucre, les aliments pour animaux, le riz, le maïs et le blé. Les principaux produits importés par l'Afrique de l'Ouest sont le riz, le blé, le poisson, le sucre, les graisses et huiles végétales et les produits laitiers (le beurre et le fromage exclus). La plupart des importations de l'Afrique de l'Est sont constituées de graisses et huiles végétales, du blé, du sucre, du riz, du maïs et du poisson. En Afrique centrale, les importations sont dominées par la viande, les boissons alcoolisées, le riz, le poisson, les préparations céréalières et la farine de blé.

Comme mentionné précédemment, l'Afrique est un importateur net de cinq catégories de produits alimentaires clés (les céréales; les graisses et huiles animales ou végétales; les sucres et confiseries; les produits laitiers, les œufs d'oiseaux et le miel naturel; et la viande et abats comestibles). Alors que 84 pour cent des exportations de céréales en Afrique sont destinées aux marchés africains, le commerce intrarégional représente seulement 4 pour cent du total des importations de céréales dans la région (0,5 milliard de dollars

pour le maïs et 0,18 milliard pour le riz, et de valeur moindre pour le sorgho, le blé et le millet). Environ 50 pour cent des exportations africaines d'huiles végétales sont destinées aux marchés africains, mais cela ne représente que 13 pour cent des importations dans la région (0,4 milliard de dollars pour l'huile de palme, 0,2 milliard pour l'huile de soja et 0,1 milliard pour l'huile de tournesol). Les importations de sucre et de confiserie s'élèvent à 6,6 milliards de dollars, et cela comprend principalement la canne à sucre ou le sucre de betterave (4,8 milliards de dollars) en provenance des Caraïbes, bien que 19 pour cent des importations totales de sucre proviennent d'autres pays africains. Les importations de produits laitiers s'élèvent à 4,6 milliards de dollars, provenant principalement d'Europe. Alors que 57 pour cent des exportations africaines de produits laitiers sont destinées aux marchés africains, elles ne représentent néanmoins que 10 pour cent des importations totales de produits laitiers en Afrique (0,2 milliard de dollars pour le lait et la crème, 0,1 milliard pour le fromage et le lait caillé). Les importations de viande s'élèvent à 4,5 milliards de dollars, l'Amérique latine et les Caraïbes fournissant les produits de viande et la volaille, alors que l'Europe était une source importante des importations de volailles. Alors que 45 pour cent des exportations africaines de produits de viande sont destinées aux marchés africains, les importations intrarégionales ne représentent que 5 pour cent des importations.

Perspectives agricoles en Afrique

Les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028* montrent que la demande continuera de dépasser l'offre dans l'agriculture au cours de la période 2019-2028¹⁵. Selon le rapport, la demande de produits agricoles tels que le bœuf, la volaille, le maïs, le riz, le soja et les huiles végétales (y compris l'huile de palme) sera constamment supérieure à la production au cours de la période de projection (voir tableau 5). Le coton, les racines et les tubercules¹⁶ sont les seuls produits dont la production dépassera la demande. La demande devrait augmenter de 3,7 pour cent chaque année pour le riz, 2,2 pour cent pour le poisson et 2,4 pour cent pour les huiles végétales, tandis que la production augmentera respectivement de 2,3 pour cent, 1 pour cent et 1,1 pour cent. Cette situation exercera une pression considérable sur les stocks de produits agricoles, tout en restant l'un des principaux moteurs de l'augmentation des déficits commerciaux dans de nombreuses sous-régions du continent.

Commerce des services

Il existe quatre types de services importants en matière d'alimentation et d'agriculture: les services de transport et de logistique, les services financiers, les services des technologies de l'information et de la communication (TIC) et les services de distribution et de vente en détails (figure 14). Les services ne sont pas seulement incorporés dans les biens échangés tels que les aliments transformés, mais ils facilitent également les liens avec les parties en amont et en aval de la chaîne de valeur agricole. Les services soutiennent le commerce transfrontières sous forme de transport et de logistique, de sécurité alimentaire, d'essais et de certifications en laboratoire, de commerce électronique, de technologie financière, de systèmes de livraison, de paiement, de diffusion électronique de données agricoles et d'informations sur le marché. Le secteur des services contribue désormais à

près de 50 pour cent du PIB en dollars et à plus de 50 pour cent des prix nominaux sur les marchés (FAO, à paraître). Ce secteur génère également des emplois, augmente les salaires et contribue à la croissance à l'intérieur et au-delà des frontières. Les facteurs typiques du commerce des services sont les différences de coût et de qualité des services et la non-disponibilité de certains services spécialisés (Dihel et Goswami, 2016).

Le bon fonctionnement des services sur le marché contribue à la compétitivité de l'agriculture et à la croissance de la productivité en ajoutant de la valeur aux produits alimentaires et agricoles, en prolongeant la durée de conservation des produits et en garantissant la qualité et la variété des produits. Les services peuvent également contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à planifier des activités de plantation et de récolte idéales en utilisant les prévisions météorologiques, des conseils spécifiques aux cultures et des prix du marché local. La productivité des petits exploitants agricoles dépend de plus en plus des marchés pour divers intrants (semences, engrais, pesticides) et services. Ces services jouent un rôle important à chaque étape, depuis les opérations avant et après récolte jusqu'à la facilitation des échanges, la transformation et la livraison au consommateur final.

¹⁵ Les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO* fournissent une évaluation prospective décennale des tendances et perspectives des principaux marchés des produits agricoles. Les projections présentées dans ces perspectives agricoles sont influencées à la fois par les conditions actuelles du marché (production et prix) et par les hypothèses concernant l'environnement macroéconomique, démographique et politique. Les projections sont également sujettes à des incertitudes ainsi qu'à une hypothèse de conditions météorologiques moyennes. Pour plus de détails, voir OCDE/FAO, 2019. Il convient de noter que le rapport a été publié avant l'apparition de la covid-19.

¹⁶ Par exemple, le manioc, la patate douce, les ignames, les pommes de terre et le taro.

Tableau 5: Perspectives agricoles, 2019-2028 (en milliers de tonnes métriques)

PRODUITS DE BASE	2019			2028		
	OFFRE	DEMANDE	ÉQUILIBRE	OFFRE	DEMANDE	ÉQUILIBRE
Viande bovine	6 751	7 412	déficit	7 850	8 876	déficit
Coton	1 920	453	excédent	2 300	558	excédent
Poisson	12 026	13 950	déficit	13 264	16 993	déficit
Maïs	82 983	101 072	déficit	100 192	122 843	déficit
Viande de volaille	5 986	7 925	déficit	7 237	10 019	déficit
Riz	21 307	40 334	déficit	25 920	54 791	déficit
Racines et tubercules	90 107	88 271	excédent	104 433	104 030	excédent
Soja	3 130	8 039	déficit	3 646	9 080	déficit
Huiles végétales	8 219	19 359	déficit	9 388	24 119	déficit

Source: *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019-2028*.

Les services sont une composante cruciale à toutes les étapes de la chaîne de valeur agricole et alimentaire en Afrique, depuis les services de vulgarisation et de conseil technique et le crédit dont les agriculteurs ont besoin pour investir dans les intrants jusqu'à la transformation et la distribution des produits finis. Par exemple, les frais de transport représentent jusqu'à un tiers du prix à la ferme dans certaines régions d'Afrique. Les services TIC font désormais partie intégrante du cycle de production (pré-culture, culture et récolte et post-récolte), de la transformation des aliments ainsi que sur le marché où les prix sont diffusés, par exemple, via des bourses de produits et des applications mobiles sur les Smartphones.

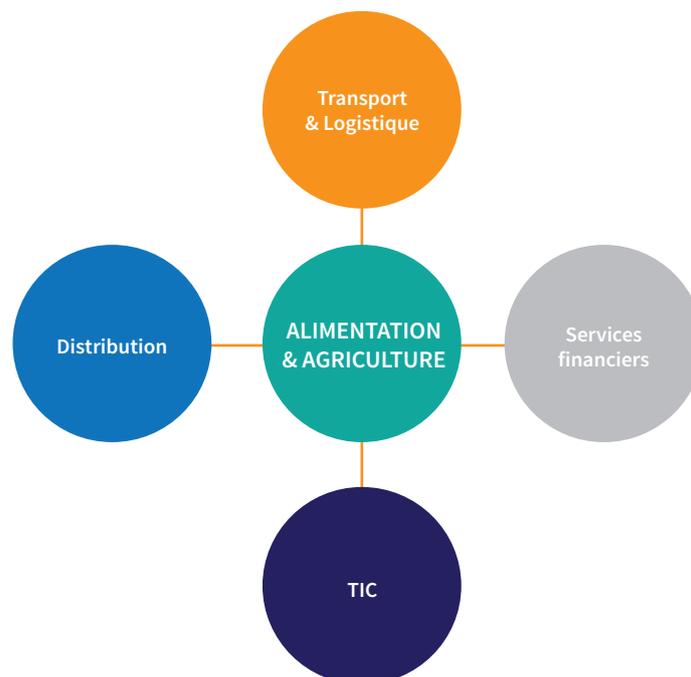
Pendant de nombreuses années, de grands sous-secteurs de l'économie des services en Afrique ont été traités comme des biens non échangeables et ont donc été autorisés à opérer dans le secteur difficile de l'informel. Comme retombés, le commerce formel des services reste faible et mal documenté. Alors que le commerce des services représente environ 22 pour cent du commerce total de biens et de services de l'Afrique, les pays africains restent responsables d'environ 2 pour cent des exportations mondiales de services¹⁷. Le faible niveau actuel de valeur ajoutée dans les services montre le vaste potentiel de croissance du commerce intra-africain des

produits et services agricoles. Le secteur des services est une source de revenus pour 30 pour cent de la population africaine en âge de travailler et pour environ 33 pour cent du travail des jeunes dans le secteur (Forum économique mondial, 2017).

Il a été démontré que les réglementations sur la fourniture transfrontières de services entravent la croissance du commerce agricole des services tels que les heures d'ouverture des entreprises, les restrictions à la distribution des produits, l'incompatibilité ou le manque de reconnaissance des normes SPS, la certification technique et les qualifications professionnelles. Les autres obstacles au commerce rassemblent le manque de transparence et de disponibilité des informations, la bureaucratie réglementaire, les coûts de licence et les frais de service élevés, les exigences en matière d'étiquetage, la complexité des procédures douanières, les infrastructures de transport et de technologie sous-développées, y compris des capacités de livraison du dernier kilomètre inadéquates (encadré 2).

¹⁷ https://www.tralac.org/discussions/article/12839-trade-in-services-and-the-afcfta-no-service-is-an-island.html#_ftn1 (consulté le 02-03-2020)

Figure 14 Services clés dans le secteur de l'alimentation et l'agriculture



Source: Adapté de FAO (à paraître), *Synergie entre l'agriculture et le commerce des services: permettre de nouvelles opportunités de croissance.*

La libre circulation des personnes à travers les frontières est une autre question très sensible pour de nombreux pays africains, comme le montre beaucoup d'obstacles réglementaires mis en place: visas coûteux, restrictions à l'obtention de permis de séjour et de travail et autres obstacles à l'immigration. Les réglementations négociées sur les quatre modes de fourniture du commerce des services, qui seront codifiées dans les cadres réglementaires des pays, seront guidées par le protocole de la ZLECAf sur le commerce des services et les travaux du comité interétatique sur le commerce des services, qui dirige la mise en œuvre suivi et évaluation du protocole. Les quatre modes de fourniture du commerce des services sont: mode 1 (fourniture transfrontières, par exemple: contenu numérique, télécommunications); mode 2 (consommation à l'étranger, par exemple: services médicaux, éducatifs, touristiques); mode 3 (présence commerciale, par exemple: succursales d'entreprises étrangères); et mode 4 (présence de personnes physiques, par exemple: consultants expatriés, commerçants).

Le Protocole sur le commerce des services de la ZLECAf vise à créer un marché unique continental libéralisé pour le commerce des services. Certaines des questions importantes abordées dans la ZLECAf concernent la transparence, le traitement spécial et différencié, les réglementations, la reconnaissance mutuelle, les monopoles et les comportements anticoncurrentiels, les paiements, les transferts et les subventions. Les États Membres africains ont initialement convenu de la libéralisation de cinq services prioritaires – services financiers, communication, transports, tourisme et services aux entreprises – dans le cadre de la ZLECAf. La reconnaissance mutuelle des qualifications et l'harmonisation des normes, des licences et des certifications constituent un élément clé de la prestation transfrontières de services. Pour aboutir à cela, il faut des réglementations uniformes qui garantissent la qualité et le niveau des services en fonction de leurs mérites techniques et de la sécurité des consommateurs, des entreprises et des autres utilisateurs.

Encadré 2

Avantages et défis de la libéralisation des services agricoles en Afrique

La libéralisation du commerce des services en Afrique devrait stimuler la compétitivité des économies nationales et la performance des pays à l'exportation de biens et de services. Cela attirera des IDE supplémentaires dans les services, car les services du secteur agricole sont largement échangés par le biais d'une présence commerciale (mode 3). Plusieurs facteurs contribuent à l'augmentation des coûts commerciaux des services et à une diminution de la compétitivité. Dans le sous-secteur de la distribution, les prestataires de services sont confrontés à des défis tels que les coûts de mise en conformité, les obstacles réglementaires, les risques de fraude et de non-paiement, les différences linguistiques, la faible confiance dans les prestataires étrangers, les réglementations fiscales différentes, les coûts plus élevés de résolution des litiges et les restrictions des fournisseurs. De même, le sous-secteur des TIC est soumis à des limitations de propriété étrangère, à la propriété gouvernementale des principaux fournisseurs et au filtrage des investissements étrangers. Dans le secteur des services financiers sous-développé, des réglementations harmonisées au sein des régions peuvent aider à étendre la technologie financière ou les services financiers numérisés en maximisant les ressources limitées et en permettant au secteur financier d'être compétitif sur les marchés régionaux et internationaux.

Source: Adapté de FAO (à paraître), Synergie entre l'agriculture et le commerce des services: permettre de nouvelles opportunités de croissance.

H. DÉFIS ET CONTRAINTES LIÉS AU COMMERCE AGRICOLE INTRA-AFRICAIN

Selon CNUCED (2019), il existe trois grandes catégories d'obstacles au commerce intra-africain: i) des capacités de production faibles et une diversification économique limitée, qui restreignent l'éventail des biens intermédiaires et finaux qui peuvent être échangés et empêchent de pouvoir développer plus pleinement des chaînes de valeur régionales; ii) les coûts commerciaux liés aux tarifs associés à la lenteur de la mise en œuvre des systèmes de libéralisation tarifaire retardent les accords de libre-échange; et iii) des coûts commerciaux non tarifaires élevés, y compris ceux causés par la récente pandémie de covid-19 qui entravent la compétitivité des entreprises et des économies en Afrique. Ces coûts commerciaux élevés, liés aux entreprises et à la facilitation du commerce, peuvent s'expliquer par les déficits des infrastructures matérielles et immatérielles en Afrique, qui ont un impact sur les coûts de transport et de transit, y compris les coûts aux frontières et à l'extérieur des frontières.

Contraintes liées à l'offre

Les défis en matière de contraintes liées à l'offre et aux faibles capacités de production comprennent la dégradation des terres et le stress lié à l'eau, des niveaux élevés de pertes après récolte et des marchés agroalimentaires fragiles. Par exemple, seulement 6 pour cent des terres arables sont irriguées en Afrique,¹⁸ contre respectivement 14 pour cent et 50 pour cent en Amérique latine et en Asie du Sud, (FAO, 2020d). En Afrique subsaharienne, l'agriculteur moyen utilise 16 kg d'engrais par hectare, contre 140 kg et 160 kg, respectivement, en Amérique latine et en Asie du Sud (Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde). Les possibilités d'augmenter la durée de conservation des denrées périssables et autres biens non durables grâce à la transformation agricole (par exemple, viande, légumes et fruits conservés en boîte) sont également limitées en raison de la sous-capitalisation et du sous-investissement dans les installations de transformation et de mécanisation, de l'insuffisance des infrastructures de stockage ou de la chaîne du froid, des services de vulgarisation insuffisants et au manque d'accès à des chaînes de valeur abordables et au financement du commerce.

Un autre défi concerne l'accès à l'électricité en Afrique. Selon la Banque mondiale, plus de la moitié des habitants de l'Afrique subsaharienne n'avait pas accès à l'électricité en 2016, un chiffre bien plus élevé que dans toute autre région en développement (y compris l'Asie du Sud et l'Amérique latine

et les Caraïbes) et plus élevé qu'en Afrique du Nord (Blimpo et Cosgrove-Davies, 2019). En Afrique subsaharienne, les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale sont classés parmi ceux ayant le moindre accès à l'électricité. Même si la situation s'améliore, les niveaux d'accès à internet ne sont pas les mêmes pour les différents pays africains. La proportion de la population utilisant internet est plus proche de 30 pour cent en Afrique de l'Ouest et seulement environ 10 pour cent en Afrique centrale, alors que plus de la moitié de la population utilise internet en Afrique australe (Mahler *et al.*, 2019).

Environnement économique

En termes de réformes visant à améliorer la réglementation des entreprises et à renforcer la protection des droits de propriété, l'Afrique est classée parmi les régions les moins performantes, selon les indicateurs du rapport «Doing Business» de la Banque mondiale¹⁹. La sous-région la moins performante est l'Afrique centrale, tandis que l'Afrique australe est la plus performante en Afrique.

En outre, les exportateurs africains sont confrontés à des défis liés au temps nécessaire pour traverser les frontières et aux coûts de transaction élevés des produits expédiés. Selon la Banque mondiale, le temps nécessaire pour exporter ou importer est encore très élevé dans la plupart des pays africains. Par exemple, le temps nécessaire (aux frontières) pour les exportations est estimé à 296 heures en République démocratique du Congo et à 239 heures en Côte d'Ivoire, alors qu'il est inférieur à quatre heures à Eswatini et au Lesotho. Le temps mis (exigences en matière de documents) est estimé à 192 heures en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, alors qu'il est de deux heures à Eswatini et de trois heures en Tunisie.

¹⁸ La part des terres arables équipées pour l'irrigation est de 3 pour cent en Afrique subsaharienne mais de près de 20 pour cent en Afrique du Nord.

¹⁹ <https://www.doingbusiness.org/fr/data/exploretopics/trading-across-borders> (consulté le 02-03-2020)

Commerce transfrontières informel

Les tarifs douaniers ainsi que les obstacles non tarifaires contribuent au caractère très informel du commerce, comme observé dans de nombreux pays africains. Par exemple, en Afrique australe, le commerce transfrontières informel représente 30 à 40 pour cent du total des échanges intra-SADC, soit 17,6 milliards de dollars par an (Afrika et Ajumbo, 2012). En Ouganda, les données indiquent que les exportations informelles vers les pays voisins représentaient environ 86 pour cent des exportations officielles et 19 pour cent des importations officielles, tandis que les produits agricoles faisant l'objet d'un commerce informel représentaient environ 75 pour cent des exportations agricoles officielles (Lesser et Moisé Leeman, 2009). En Afrique de l'Est, le commerce informel de bétail représentait 85 pour cent du commerce total de bétail en 2011 (Afrika et Ajumbo, 2012). De même, en Afrique de l'Ouest, les statistiques officielles ne représentent qu'un tiers de la valeur réelle du commerce intrarégional de bétail au Mali et au Burkina Faso (Josserand, 2013).

Le maïs commercialisé de manière informelle représente environ 40 à 45 pour cent de tout le maïs officiellement commercialisé et 31 pour cent de tout le maïs commercialisé entre le Malawi, le Mozambique, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe (Lesser et Moisé-Leeman, 2009). Au Nigeria, le commerce transfrontières informel représente entre 20 pour cent du PIB du Nigeria et 75 pour cent de celui du Bénin (CEA, 2010). En effet, 15 pour cent des importations du Nigeria sont informelles et arrivent par sa frontière avec le Bénin. Toutefois, même si le commerce transfrontières informel y est inclus, le niveau total du commerce intra-africain ne dépasserait pas 20 pour cent du commerce total (CUA, 2012).

Le commerce transfrontières informel est particulièrement important pour les femmes en tant que moyen de subsistance et source de revenus. Les femmes dominent le commerce entre la République démocratique du Congo et ses voisins des Grands Lacs, et deux tiers des personnes interrogées ont indiqué que le commerce transfrontières était leur principale source de revenus (Brenton et Isik, 2012). Les données disponibles indiquent que les femmes représentent entre 60 et 70 pour cent des commerçants transfrontières informels (Quisumbing *et al.*, 2014; Afrika et Ajumbo, 2012).

Le commerce transfrontières informel est très répandu à cause de la faiblesse des capacités institutionnelles liées à la fiscalité, à la réglementation et aux droits de propriété privée. Les taux d'imposition sont souvent élevés, et les procédures liées à la fiscalité, à l'enregistrement des entreprises, à l'octroi de licences et à l'inspection sont généralement très compliquées. En outre, d'autres obstacles au commerce dans le secteur formel, tels que le manque de compétences, d'éducation, de formation et l'insuffisance des infrastructures, obligent les commerçants à se lancer dans le commerce

informel pour gagner leur vie (Koroma *et al.*, 2017). Pour résoudre ces problèmes, les gouvernements doivent simplifier la législation et la réglementation régissant le commerce, éduquer les commerçants sur les procédures formelles et s'attaquer à la corruption (Koroma *et al.*, 2017).

Le caractère informel du commerce a un coût personnel et social pour les commerçants, qui sont pour la plupart des femmes. Les commerçants informels opèrent au gré des fonctionnaires qui, souvent, sollicitent des pots-de-vin, harcèlent et abusent sexuellement des commerçants et confisquent leurs marchandises. Ces phénomènes freinent la contribution du secteur informel au développement économique. En outre, le commerce transfrontières informel est souvent perçu de manière négative par les fonctionnaires comme une forme de concurrence déloyale envers les productions nationales de l'économie formelle, ce qui cause d'importantes pertes de revenus pour le gouvernement.

Les chaînes de valeur agricoles

Les États africains ont pris l'engagement, comme indiqué dans les politiques du PDDAA et de Malabo, d'adopter l'approche de la chaîne de valeur régionale durable. Pour cette raison, le Cadre BIAT donne la priorité aux chaînes de valeur agricoles durables, en intégrant les petits exploitants et d'autres acteurs clés du commerce intra-africain, afin de stimuler la transformation agricole et d'améliorer la sécurité alimentaire par l'approvisionnement local et la valeur ajoutée régionale. Le sommet de 2006 de l'UA sur la sécurité alimentaire en Afrique a déjà identifié les produits de base stratégiques suivants, pour réaliser des économies d'intégration verticale et d'échelle dans l'agriculture africaine: riz, légumineuses, maïs, coton, huile de palme, bœuf, produits laitiers, volaille et produits de la pêche, manioc, sorgho et millet. L'idée est que l'accent devrait être mis au niveau régional/sous-régional sur un nombre limité de produits de base stratégiques sans porter préjudice aux efforts en cours pour les développements sectoriels.

Les CER ont également identifié des produits stratégiques au niveau régional pour soutenir le développement des chaînes de valeur régionales (UA-SAFGRAD, 2017). Par exemple, le COMESA a donné la priorité au maïs, au manioc, au bétail, aux produits laitiers, au cuir, au soja, aux fruits, aux légumes et aux fleurs. Les produits prioritaires de la CAE comprennent le maïs, le riz, les haricots, le soja, le tournesol, l'huile de palme, le manioc, la pomme de terre, les produits laitiers et le poisson. Les principaux produits de base de la CEEAC sont le riz, le manioc, le bétail, la viande, la volaille et le coton. La CEDEAO a donné la priorité aux produits suivants: manioc, maïs, riz, sorgho, haricots, bétail, viande, produits laitiers, coton, cacao, pêche et l'aquaculture. Les produits proposés par l'IGAD comprennent le sorgho, le millet, le sésame, le maïs, la canne à sucre, la gomme arabique et le bétail, la viande, les aliments pour animaux, le cuir et les chaînes de valeur laitières. Les produits prioritaires de la SADC sont le bétail, le cuir et les chaînes de valeur associées, le soja, le coton et les arachides.

Tarifs

Les tarifs moyens appliqués en Afrique subsaharienne sont déjà relativement bas. La moyenne pondérée des tarifs effectivement appliqués (droits de douane) pour l'Afrique subsaharienne pour toutes les marchandises était de 5,67 pour cent en 2017, tandis que la moyenne pondérée des tarifs de la nation la plus favorisée (NPF) était de 7,85 pour cent. En comparaison, la moyenne pondérée des tarifs agricoles effectivement appliqués (droits de douane) pour l'Afrique subsaharienne en 2019 était de 9,54 pour cent alors que la moyenne pondérée des tarifs NPF était de 13,23 pour cent²⁰. Les États Membres de la ZLECAf se sont engagés à libéraliser substantiellement tous les échanges en éliminant les droits de douane sur 90 pour cent des marchandises. Les 10 pour cent restants sont répartis entre les produits sensibles (7 pour cent) et la liste d'exclusion, à savoir les produits pour lesquels aucune réduction des droits de douane ne serait proposée (3 pour cent). Le délai de mise en œuvre pour les produits non sensibles est de 5 ans pour les pays en développement et de 10 ans pour les pays les moins avancés (PMA), tandis que pour les produits sensibles, le délai est de 10 ans et de 13 ans, respectivement. Le commerce au sein des CER se poursuivra selon les régimes commerciaux en place et la nouvelle libéralisation tarifaire dans le cadre de la ZLECAf ne se fera qu'entre les États Membres qui n'ont pas d'accord existant entre eux. Il existe des différences considérables entre les CER en ce qui concerne le degré de libéralisation tarifaire qu'elles ont atteint entre les États Membres. Selon CEA (2016), les tarifs des communautés économiques intrarégionales (tarifs appliqués par les membres des CER sur les importations en provenance d'autres membres de la même CER) sont les suivants: CEN-SAD (7 pour cent), CEDEAO (6 pour cent), SADC (4 pour cent), UMA (3 pour cent), CEEAC (2 pour cent), COMESA (2 pour cent), IGAD (2 pour cent) et CAE (0 pour cent).

Lors des négociations commerciales et des futurs examens des politiques commerciales, les décideurs et leurs principaux négociateurs commerciaux doivent veiller à ce que le principe de la quasi-totalité des échanges commerciaux soit respecté sans surcharger la liste d'exclusion avec un trop grand nombre de produits sensibles. Il s'agit par exemple des produits agroalimentaires ainsi que des matières premières, des produits intermédiaires et des biens d'équipement qui sont essentiels pour les industries agroalimentaires et manufacturières. Il est préférable que les listes d'exclusion de biens négociées dans le cadre de la ZLECAf soient axées sur la région et non pas seulement sur un pays en particulier. De cette façon, la libéralisation du commerce des biens essentiels réduirait les coûts d'importation et augmenterait la compétitivité commerciale des chaînes de valeur régionales qui dépendent fortement d'un certain nombre d'intrants importés tels que les ingrédients alimentaires, les matériaux d'emballage, les biens d'équipement et les produits similaires dans le processus de production.

On s'attend à ce que les avantages d'une plus grande intégration commerciale se concrétisent à long terme, tandis que la plupart des coûts d'ajustement et d'intégration seront supportés à court terme. Selon la CNUCED, l'élimination complète des droits de douane dans la phase de transition pourrait générer des gains de bien-être évalués à 16,1 milliards de dollars, tandis que le commerce intra-africain devrait passer de 15 pour cent à 33 pour cent (CNUCED, 2019). Ces chiffres sont susceptibles d'être considérablement affectés par la pandémie actuelle de covid-19.

Obstacles non tarifaires

Comme mentionné précédemment, la réduction des obstacles non tarifaires (BNT)²¹ et l'harmonisation des politiques complémentaires qui facilitent le commerce sont essentielles pour stimuler le commerce intra-africain. Bien qu'il y ait une volonté politique au plus haut niveau, des obstacles à leur mise en œuvre subsistent, ajoutant des coûts au franchissement des frontières en Afrique. Les coûts de transport intérieurs sont également élevés, représentant entre 50 et 60 pour cent des coûts de commercialisation dans la région, tandis que les barrages routiers augmentent très souvent le coût du transport.

Les mesures SPS spécifiques à l'agriculture sont devenues relativement plus complexes que les tarifs. Les mesures SPS ont la fonction légitime et critique de protéger la santé publique, ainsi que la vie et la santé animales et végétales. Cependant, lorsque les capacités nationales pour se conformer aux exigences SPS sont faibles, cela peut entraîner l'exclusion du pays des marchés clés, tandis que des procédures mal appliquées peuvent augmenter le coût des échanges. Les estimations montrent que les prix nationaux des denrées alimentaires en Afrique subsaharienne sont 13 pour cent plus élevés en moyenne à cause des mesures SPS (Cadot et Gourdon, 2014). Pour promouvoir le commerce intrarégional, il faudra réduire ces obstacles au commerce, qui aujourd'hui poussent souvent les commerçants à utiliser des moyens informels. Ainsi, ils ne respectent pas entièrement les mesures SPS, ce qui va à l'encontre de leur objectif.

Le texte de l'Accord de la ZLECAf (annexe 7 du Protocole sur le commerce des marchandises) met l'accent sur la coopération et l'assistance technique pour renforcer la capacité des pays à respecter les normes SPS et promouvoir l'harmonisation et l'équivalence des normes dans la promotion du commerce intra-africain ainsi que la suppression des barrières commerciales inutiles. Aux niveaux national et régional, plusieurs pays et CER ont pu mettre en place de mécanismes de coordination tels que les comités SPS, pour veiller à ce que les normes soient alignées sur celles des organes internationaux de normalisation, tels que la Commission du Codex Alimentarius (CAC), l'Organisation mondiale de

²⁰ Debar et Tapsoba (2019) ont souligné que le choix des pondérations utilisées pour calculer le tarif moyen influence le niveau de protection tarifaire. Ceci est confirmé dans *l'Africa Agricultural Trade Monitor 2019* de l'IFPRI. Il est suggéré d'utiliser des pondérations basées sur un groupe de référence plutôt que des pondérations basées sur la valeur commerciale. Les auteurs ont trouvé un tarif agricole africain moyen beaucoup plus élevé avec la nouvelle méthode (18,01 pour cent en 2016).

²¹ Selon le *Glossaire de l'économie internationale* (angl.) de Deardorff (2014), les BNT peuvent faire référence à un vaste éventail de mesures ou de politiques nationales, à l'exception des tarifs, qui servent ou ont pour effet de décourager les importations. Les BNT peuvent inclure des procédures douanières, des exigences administratives et même des réglementations nationales telles que les normes sanitaires, environnementales ou du travail. Un concept y relatif constitue les mesures non tarifaires, c'est-à-dire toute politique ou pratique officielle qui modifie les conditions du commerce international, y compris celles qui agissent pour accroître le commerce ainsi que celles qui le restreignent. Les mesures non tarifaires ont donc une portée plus large que les barrières non tarifaires, bien que les deux soient généralement utilisées de manière interchangeable.

la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). En outre, plusieurs CER, telles que la tripartite COMESA CAE SADC et la CEDEAO, ont mis en place des portails en ligne pour signaler et résoudre les plaintes relatives aux BNT. De même, la CUA a récemment déployé un nouveau portail continental pour le suivi et l'élimination des obstacles non tarifaires²².

Les gouvernements peuvent faciliter le commerce transfrontières en investissant dans l'infrastructure physique, en simplifiant les formalités douanières, en harmonisant les normes, en rationalisant les procédures de licences et les exigences en matière de certificats d'origine et en améliorant les informations sur le marché et les finances, tout en améliorant le professionnalisme des agents des douanes aux points de passage des frontières.

Il est également nécessaire de mettre en place des politiques intelligentes de facilitation des échanges (par exemple, guichets uniques, postes frontières à guichet unique, dédouanement avant l'arrivée, gestion des risques douaniers, systèmes de suivi des cargaisons et reconnaissance des systèmes de licence et d'assurance) qui s'attaquent aux BNT afin de soutenir les chaînes de valeur agricoles régionales ainsi que l'intégration économique. Dans le cas du commerce informel, il est nécessaire de simplifier davantage les procédures et d'améliorer les conditions de sécurité dans les zones frontalières pour les petits commerçants transfrontières et informels. Ces mesures comprennent des certificats d'origine simplifiés ainsi que des documents douaniers, des listes de marchandises qualifiées, l'exemption des petits envois de marchandises, similaires à ce qui s'applique dans l'espace de la CAE. En outre, les services d'assistance commerciale peuvent fournir une assistance aux commerçants et en même temps saisir des données sur les activités commerciales informelles pour soutenir la conception de politiques appropriées qui réduisent au minimum les facteurs incitant au commerce informel.

La résolution de ces BNT, y compris les goulots d'étranglement aux frontières et au-delà, contribuera à réduire le temps et les coûts associés au processus d'exportation, à diminuer les taux de rejet des marchandises aux points d'entrée et à accroître la confiance des acheteurs régionaux et internationaux dans les systèmes de certification des produits au niveau national. Grâce à ces améliorations, les exportateurs africains seront en meilleure position pour augmenter les volumes d'exportation, exiger des prix plus élevés pour les produits certifiés et générer de la richesse et des emplois grâce à l'expansion du commerce régional et international. En attendant, les ramifications du choc lié au coronavirus continueront de peser sur les performances économiques et commerciales de l'Afrique dans un avenir prévisible.

Chocs liés à la demande et à l'offre pendant la covid-19

La covid-19 a effectivement effacé les gains de croissance économique que de nombreux pays africains avaient accumulés au cours des 20 dernières décennies. La pandémie de coronavirus a créé des chocs dans le monde entier avec des effets négatifs sur le commerce intra-africain, le PIB devant chuter précipitamment de 2,4 pour cent en 2019 à -2,1

pour cent puis -5,1 pour cent en 2020, marquant la première récession dans la région en 25 ans. La pandémie a déclenché des mesures de confinement, notamment des fermetures de frontières et des restrictions sur la circulation des personnes, des biens et des services. Ces mesures restrictives ont perturbé les services essentiels dans l'agriculture et les systèmes alimentaires tels que la production et la transformation des aliments, le transport et d'autres éléments clés des chaînes d'approvisionnement agricoles. La pandémie a eu un impact négatif sur les pays africains, comme en témoigne la forte contraction des exportations et des importations agricoles ainsi que les pénuries localisées à court terme et les flambées de prix des fournitures médicales et alimentaires essentielles affectant les petits exploitants et d'autres populations vulnérables en raison des goulots d'étranglement dans les transports, des achats de panique, de la peur et de la spéculation²³.

La covid-19 a montré que c'est possible qu'une urgence sanitaire se transforme rapidement en une crise de sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec des effets néfastes étendus et à long terme si elle n'est pas correctement gérée. À titre préventif, un certain nombre de leçons apprises et de meilleures pratiques peuvent être intégrées dans le système de gestion des risques de la ZLECAf aux niveaux national, régional et continental. Ces pratiques peuvent contribuer à minimiser les effets perturbateurs de la covid-19 et des chocs futurs similaires sur le commerce intra-africain de produits et services agricoles. Les principales leçons de la riposte à la pandémie de coronavirus sont notamment la nécessité et l'impératif absolus de maintenir ouverts les circuits commerciaux et le commerce transfrontières, la coordination des politiques entre les États Membres, la protection des travailleurs essentiels pour assurer le fonctionnement continu des systèmes de santé publique ainsi que les systèmes alimentaires, le déploiement d'approches novatrices pour faciliter le commerce, les investissements et les activités économiques, telles que les solutions numériques et les systèmes de surveillance robustes pour compléter les pratiques commerciales traditionnelles.

²² Voir <https://tradebarriers.africa>.

²³ Sur la base d'évaluations rapides menées par la FAO et d'autres organisations entre avril et août 2020, il est prouvé que le commerce agroalimentaire a été affecté par une baisse de la demande et/ou des perturbations en matière de logistique. Les exportations de produits non alimentaires ont été affectées par la baisse des prix et le ralentissement de la demande sur les principaux marchés d'exportation, par exemple, les exportations de coton par le Mali et d'autres pays d'Afrique occidentale; le thé, le café et les produits de la floriculture par le Kenya; les noix de cajou par la Guinée Bissau; les pommes et les poires par l'Afrique du Sud; et le thé, le coton, le café et les produits horticoles par la République-Unie de Tanzanie. Les importations ont été affectées par des perturbations en matière de logistique et les mesures de confinement liées à covid-19, par exemple, les retards aux frontières et l'altération des aliments frais au Kenya et en République-Unie de Tanzanie; Les secteurs des animaux vivants et de l'élevage et la transhumance ont été touchés au Burkina Faso, en Érythrée et au Mali. Voir <https://www.undp.org/content/undp/en/home/covid-19-pandemic-response/socio-economic-impact-of-covid-19.html> (consulté le 09-09-2020).

Atténuer les répercussions des pandémies telles que la covid-19 et d'autres événements catastrophiques sur les systèmes alimentaires nécessitera des efforts coordonnés pour assurer le fonctionnement des marchés (CUA et FAO, 2020; FAO, 2020b). Pour ce faire, les pays devraient examiner les options de politique commerciale et fiscale et leurs répercussions probables afin de créer un environnement plus favorable au commerce des denrées alimentaires. Les politiques commerciales devraient être coordonnées et orientées de manière à maintenir l'accès à la nourriture de manière ciblée, proportionnée, transparente et temporaire, en particulier face aux mesures de restriction du commerce. Par exemple, les gouvernements devraient éliminer les restrictions en cours sur les exportations, y compris les interdictions d'exportation, tout en abaissant les tarifs d'importation pour faciliter les importations et contribuer ainsi à répondre aux préoccupations immédiates concernant l'insuffisance des approvisionnements alimentaires et la hausse des prix des produits alimentaires. Les pays africains ont réagi aux perturbations liées à la covid-19 qui affectent le commerce agricole et alimentaire en adoptant diverses mesures:

- réduction ou suspension des tarifs d'importation et autres barrières à l'importation;
- mesures de facilitation du commerce;
- restrictions temporaires à l'exportation;
- contrôles temporaires des prix et restrictions de la thésaurisation privée;
- expansion de la production locale et soutien aux producteurs.

Le tableau 6 résume, sur la base des expériences antérieures de crises sanitaires et alimentaires, les avantages et inconvénients de diverses mesures de politiques pour construire un marché unique de la ZLECAf qui soit plus résilient pendant la crise de la covid-19 et dans les phases de reprise et d'après-crise qui peuvent également être applicable aux urgences futures.

Tableau 6: Perturbation du commerce et des marchés et mesures de politiques

PERTURBATIONS/ PERTURBATIONS POTENTIELLES DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES	MESURES DE POLITIQUES	SOLUTIONS, MEILLEURES PRATIQUES, INNOVATIONS, LEÇONS ET/OU EXPÉRIENCES TIRÉES DE CRISES/URGENCES PRÉCÉDENTES	AVANTAGES LIÉS AUX SOLUTIONS	INCONVÉNIENTS LIÉS AUX SOLUTIONS
1. Fermeture des frontières et confinements, problèmes de transport et goulots d'étranglement	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les mesures avec les pays voisins 	<ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser les procédures de facilitation des échanges • Prévoir des exemptions temporaires de droits de douane pour les biens essentiels, exonérer ou reporter les taxes • Adopter une législation négociée par les pays voisins pour accélérer la circulation des denrées alimentaires • Supprimer les barrières routières, les taxes 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la circulation des marchandises • Moindre incertitude et meilleure stabilité des prix • Dédouanement accéléré des biens essentiels • Amélioration des disponibilités alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de recettes fiscales • Baisse des prix des produits de substitution nationaux, pénalisant les producteurs locaux • Demande accrue sur les marchés internationaux et hausse des prix internationaux

Tableau 6: Perturbation du commerce et des marchés et mesures de politiques

PERTURBATIONS/ PERTURBATIONS POTENTIELLES DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES	MESURES DE POLITIQUES	SOLUTIONS, MEILLEURES PRATIQUES, INNOVATIONS, LEÇONS ET/OU EXPÉRIENCES TIRÉES DE CRISES/URGENCES PRÉCÉDENTES	AVANTAGES LIÉS AUX SOLUTIONS	INCONVÉNIENTS LIÉS AUX SOLUTIONS
2. Effondrement de la demande d'exportations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les partenaires commerciaux et les pays voisins 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les exportations de produits agricoles stratégiques • Trouver d'autres marchés d'exportation, par exemple la ZLECAf, les marchés régionaux • Promouvoir la substitution des importations – fournir des intrants, encourager les principaux points de vente au détail pour la vente des produits alimentaires locaux • Soutenir les MPME par l'intermédiaire des agences de promotion des exportations • Prolonger la durée de conservation des produits grâce à la conservation et à l'agroalimentaire • Chercher à alléger la dette et soutenir les programmes de relance et les mesures de protection sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir le maintien des clients et des emplois • Pénétrer de nouveaux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun
3. Pénuries d'approvisionnement sur le marché intérieur et instabilité des prix	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des mesures temporaires de contrôle des exportations de certains aliments essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base d'une bonne connaissance du marché, constituer des stocks alimentaires d'urgence, par exemple des réserves nationales stratégiques de céréales selon les besoins • Augmenter la production locale • Renforcer le suivi et la surveillance des approvisionnements et des flux commerciaux critiques, notamment par des évaluations périodiques de l'impact socio-économique • Consulter les partenaires commerciaux et les pays voisins • Explorer d'autres circuits de la chaîne d'approvisionnement, par exemple le commerce électronique • Prolonger la durée de conservation des produits grâce à la conservation et à l'agroalimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Moindre incertitude sur le marché national, meilleure stabilité des prix et de disponibilité alimentaire • Atténuer les éventuelles pénuries alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de l'offre mondiale et hausse des prix internationaux, contribuant à l'instabilité des marchés mondiaux • Baisse des prix à la production au niveau national • Perte de recettes d'exportation

Tableau 6: Perturbation du commerce et des marchés et mesures de politiques

PERTURBATIONS/ PERTURBATIONS POTENTIELLES DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES	MESURES DE POLITIQUES	SOLUTIONS, MEILLEURES PRATIQUES, INNOVATIONS, LEÇONS ET/OU EXPÉRIENCES TIRÉES DE CRISES/URGENCES PRÉCÉDENTES	AVANTAGES LIÉS AUX SOLUTIONS	INCONVÉNIENTS LIÉS AUX SOLUTIONS
4. Hausse des prix des denrées alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Introduire des mesures temporaires de contrôle des prix par des suivis et surveillances 	<ul style="list-style-type: none"> • Comités de contrôle des prix • Interdictions et sanctions concernant les denrées alimentaires de base connexes • Réduction des droits de douane à l'importation pour les produits agricoles essentiels 	<ul style="list-style-type: none"> • Des aliments plus abordables sont disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Pénalisation des producteurs locaux par la baisse des prix, ce qui décourage la production à l'avenir • Défi de mise en œuvre pratique

Source: CUA et FAO (2020), FAO (2020b) et compilation des auteurs à partir des données du Suivi des systèmes alimentaires nationaux du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, relatives aux perturbations du système alimentaire et les mesures de politiques liées à l'apparition de la covid-19.

Règles d'origine

La ZLECAf contient des dispositions pour l'application des règles d'origine dans le Protocole sur le commerce des marchandises qui permettent de distinguer les marchandises importées susceptibles de bénéficier d'un traitement préférentiel des marchandises qui ne le sont pas. En raison des différents niveaux de développement économique, les États Membres ont convenu d'une approche hybride qui comprend une règle générale, telle qu'une exigence de contenu local de 40 pour cent, ainsi qu'un certain nombre de règles spécifiques aux produits qui traitent des activités et d'autres préoccupations stratégiques des États Membres. Les grandes économies dotées d'industries plus importantes et plus développées ont préconisé des règles spécifiques aux produits qui empêchent l'abus des règles à des fins commerciales par un partenaire commercial au détriment des autres membres, en particulier pour les marchandises provenant de l'extérieur qui ne répondent pas aux exigences des règles d'origine et ne peuvent donc pas bénéficier de préférences commerciales. De nombreux petits pays ne disposent pas de systèmes de gestion des risques appropriés ni de la capacité administrative nécessaire pour faire appliquer les règles spécifiques aux produits; par conséquent, l'approche hybride offre donc cette flexibilité aux pays pour effectuer des inspections de conformité et délivrer des certificats d'origine afin de faciliter le commerce intra-africain dans un environnement commercial plus prévisible et transparent.

Recours commerciaux, règlement des différends et protection des droits de propriété intellectuelle

L'accord comprend un régime de recours commerciaux ou des mesures de défense commerciale pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales. Les mesures correctives commerciales comprennent des mesures antidumping pour compenser le dumping, des mesures compensatoires pour contrer les subventions illégales, et des mesures de sauvegarde pour se défendre contre les augmentations subites des importations, en particulier si elles aggravent les problèmes de balance des paiements.

Un mécanisme de règlement des différends sera également mis en place pour régler les différends commerciaux, tels que les récentes fermetures de frontières dans certaines parties 'Afrique de l'Est et de l'Ouest, qui ont eu des effets négatifs sur le commerce et la sécurité au niveau régional. Là encore, les principaux problèmes de mise en œuvre des règles d'origine et des recours commerciaux ont trait à la faible capacité des pays à traiter les plaintes et à appliquer les règles contre la corruption, la contrebande, la contrefaçon, le dumping et d'autres pratiques commerciales déloyales.

L'accord comprend également des dispositions pour un protocole dédié aux droits de propriété intellectuelle. Le protocole protège contre la duplication et le piratage non autorisés des produits des industries créatives (cinéma, musique, publications et autres créations), de la biodiversité (plantes indigènes et autre matériel génétique, semences, noms de lieux et indications géographiques), des produits liés aux données et aux TIC (applications agricoles informatisées) et d'autres biens et services, y compris les produits pharmaceutiques, qui entrent illégalement sur le marché international sans protection et compensation adéquates pour leurs propriétaires, créateurs et inventeurs.

Connectivité internet et numérisation

Alors que l'accès à internet croît en Afrique, il est encore marqué par des niveaux différents entre les pays africains. La part de la population utilisant internet est plus proche de 30 pour cent en Afrique de l'Ouest contre seulement environ 10 pour cent en Afrique centrale, tandis que plus de la moitié de la population utilise internet en Afrique australe (Mahler *et al.*, 2019). Cette situation, exacerbée par les contrôles étatiques et la censure d'internet dans certains pays, affecte l'accès et l'utilisation des TIC pour faciliter le commerce, en particulier le commerce transfrontières et la participation des jeunes au commerce. Par exemple, les technologies numériques peuvent faciliter la commercialisation des produits entre les agriculteurs et les consommateurs à la fois localement et au-delà des frontières, en particulier avec les restrictions en place face à la covid-19. La vente en ligne de produits (commerce électronique) peut faciliter les liens entre les agriculteurs et les acheteurs de produits tels que les fruits et légumes frais et autres denrées périssables, permettant aux agriculteurs de vendre directement aux consommateurs (par exemple dans les villes) tout en assurant la sécurité alimentaire grâce à la traçabilité numérique. Les technologies numériques sont également utilisées par les gouvernements pour mettre en œuvre des mesures de protection sociale (transferts d'argent électronique, argent mobile, etc.) et d'autres formes de soutien aux agriculteurs avec des mesures de distanciation sociale. Reconnaisant l'importance des technologies numériques, le commerce électronique a été inclus dans la ZLECAf par une décision de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2020 et sera intégré au cours de la troisième phase des négociations.

La covid-19 a amplifié les goulots d'étranglement commerciaux existants, y compris les systèmes analogiques inefficaces à base de documentation sur papier, qui reposent sur des contacts en personne et des documents de douane et de paiement physiques pour le mouvement des produits agricoles à travers les frontières. La numérisation a le potentiel de faciliter et d'accélérer le commerce international en toute sécurité, y compris la mise en œuvre de la ZLECAf, avec des processus plus rapides, plus rentables et moins bureaucratiques. La certification électronique peut réduire les processus de dédouanement officiels longs et coûteux que les certificats d'inspection exigés par les autorités alimentaires, rationaliser les procédures de conformité et établir des bases de données précises et facilement accessibles sur la composition des aliments et les contaminants. En ces temps difficiles et face à d'autres défis

majeurs à travers le continent, la ZLECAf pourrait aider à favoriser l'utilisation généralisée des technologies numériques pour stimuler le commerce en Afrique.

Systemes d'information du marché et statistiques du commerce

Les systèmes d'information sur les marchés et le commerce en Afrique partagent généralement plusieurs caractéristiques telles que la capacité institutionnelle et les faiblesses des infrastructures, une pénurie de ressources humaines qualifiées et un sous-investissement sur plusieurs décennies. En conséquence, la collecte, l'analyse et la diffusion des données ont tendance à être limitées et non fiables à quelques exceptions près. En raison de la faiblesse des infrastructures de marché en Afrique, les marchés régionaux sont souvent localisés et fragmentés avec une faible transmission des prix entre les marchés et donc de fortes fluctuations des prix. Ainsi, les pénuries alimentaires aiguës dans une sous-région peuvent coïncider avec des excédents ailleurs dans le même pays ou la même région, les opérateurs économiques perdant souvent des opportunités commerciales, fréquemment en raison du manque d'informations, de mauvaises communications et de goulots d'étranglement dans les circuits de distribution. Une réponse à ces problèmes de commercialisation a été de mettre en place des systèmes d'information sur le marché plus fiables et plus robustes pour rendre l'information plus facilement accessible aux opérateurs du secteur privé et aux agriculteurs pauvres par le biais de plateformes numériques, de smartphones et d'autres médias.

À mesure que le processus d'intégration commerciale s'accélère en Afrique, la fourniture de statistiques commerciales fiables en temps quasi réel à partir de sources multiples, y compris les bureaux de statistique du gouvernement, les ministères, les vendeurs commerciaux, les organisations d'agriculteurs, les bases de données des institutions financières, y compris les informations sur le crédit aux entreprises et aux consommateurs, les instituts de recherche et les universités deviendront essentiels pour l'élaboration de politiques d'intégration commerciale et pour éliminer les obstacles au commerce. Ces besoins en information incluent les informations commerciales, des rapports de renseignement, des études de marché, des modèles météorologiques et climatiques ainsi que la surveillance du coronavirus et d'autres maladies sur les marchés alimentaires. Reconnaisant le besoin urgent d'une variété de ressources d'information, l'UA est en train de créer l'Observatoire africain du commerce (ATO) en tant que pilier clé de la ZLECAf.

Le changement climatique et le commerce

Selon la FAO (2018), le changement climatique a d'importantes répercussions sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ses effets directs et indirects sur le commerce affectent la capacité des pays à commercer. Des températures moyennes plus élevées, des variations de précipitations, l'élévation du niveau de la mer et des phénomènes

météorologiques extrêmes perturbent les niveaux de récolte, la production animale, la pêche et l'aquaculture. Selon les projections de la FAO, le rendement mondial moyen de toutes les cultures devrait exclusivement baisser de 1,1 pour cent entre 2011 et 2050 en raison du changement climatique (FAO, 2018). Les baisses les plus importantes se produiront dans les pays en développement, y compris certaines parties de l'Afrique, et auront des conséquences sur les produits alimentaires de base, tels que le blé (-17 pour cent), le maïs (-5 pour cent), le sorgho (-15 pour cent) et le mil (-10 pour cent) (Knox *et al.*, 2012; FAO, 2018). Cette situation pourrait entraîner des changements dans l'avantage comparatif entre les régions et entre les produits de base et, par conséquent, des changements dans le commerce agricole (FAO, 2018). Les projections de la FAO montrent que, à l'exception de l'Afrique de l'Est, les importations nettes de produits agricoles devraient augmenter au cours de la même période dans toutes les sous-régions africaines en raison du changement climatique (FAO, 2018). L'Afrique de l'Ouest sera la plus touchée, suivie de l'Afrique du Nord. Le changement climatique peut également accroître la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, du transport et de la distribution dont dépend le commerce international (Tamiotti, 2009) et entraîner d'importantes pertes après récolte (FAO, 2016b).

D'autre part, le commerce peut s'adapter au changement climatique en adoptant une stratégie lui permettant de stabiliser les prix et les quantités des denrées alimentaires lors des fluctuations de la production. Les indices suggèrent que la production intérieure dans les différents pays est

généralement plus instable que les agrégats mondiaux et régionaux par pays. Par conséquent, le commerce va permettre de pallier les risques associés aux déficits de productions causés par les conditions météorologiques, les conflits ou les politiques agricoles. À cet effet, les politiques commerciales doivent être en accord avec les objectifs climatiques et veiller à ce que le commerce ouvert joue son rôle de mécanisme d'adaptation, sans porter atteinte aux objectifs d'atténuation. Par exemple, les politiques commerciales pourraient potentiellement aggraver les changements climatiques, en encourageant à l'échelle mondiale la production et la distribution de biens à forte intensité de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique (De Pinto *et al.*, 2017). Les systèmes alimentaires contribueraient de 19 à 29 pour cent à des émissions de gaz à effet de serre (GES), avec la production agricole qui représenterait 80 à 86 pour cent des émissions totales des systèmes alimentaires, dues principalement à la fermentation entérique, au fumier, à l'utilisation d'engrais synthétiques, au changement d'affectation des terres et à la déforestation (Vermeulen *et al.*, 2012). Ainsi, une approche intégrée de la politique commerciale axée sur l'agriculture intelligente face au climat (AIC) pourrait jouer un rôle important dans l'atténuation des effets de l'activité agricole sur le changement climatique, ainsi que le renforcement des capacités d'adaptation des agriculteurs vulnérables face au changement climatique (voir encadré 3). La crise de la covid-19 peut servir de tournant décisif pour rééquilibrer et transformer les systèmes alimentaires, en les rendant plus inclusifs, durables et résistants.

Encadré 3

Agriculture intelligente face au climat

L'agriculture intelligente face au climat (AIC) est une approche à objectif multiple visant à aider les personnes qui gèrent les systèmes agricoles à faire face efficacement au changement climatique. L'approche d'AIC poursuit un triple objectif: i) augmenter de façon durable la productivité et les revenus; ii) s'adapter au changement climatique; et iii) réduire les émissions de gaz à effet de serre là où c'est possible (atténuation). L'AIC n'est pas un ensemble de pratiques pouvant être appliquées universellement, mais plutôt une approche qui implique différents éléments intégrés dans des contextes locaux. L'AIC entreprend des actions à la fois à l'intérieur et en dehors des exploitations agricoles et intègre technologies, politiques, institutions et investissements. Les actions visant à mettre en œuvre une approche d'AIC comprennent:

1. Améliorer la base de connaissances
2. soutenir les cadres stratégiques favorables;
3. renforcer les institutions nationales et locales;
4. améliorer les options de financement;
5. mettre en œuvre des pratiques sur le terrain.

Source: <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture/overview/fr/> (consulté le 02-03-2020).

Genre, jeunes et commerce

Comme mentionné précédemment dans la section E, l'agriculture est, par rapport à l'industrie manufacturière et aux services, la plus importante source d'emploi pour les femmes, et ce, dans une grande proportion en Afrique subsaharienne. Cependant, compte tenu de la tendance à la baisse observée ces dernières années dans le domaine de l'emploi dans l'agriculture (tant pour les hommes que pour les femmes), la proportion des femmes économiquement actives dans l'agriculture diminue dans toutes les sous-régions africaines, à l'exception de l'Afrique de l'Est (OIT, 2020). La proportion est plus élevée en Afrique centrale et de l'Est. En outre, les femmes contribuent beaucoup au commerce, en particulier au commerce transfrontières. En fait, selon ONU Femmes, les femmes représentent entre 60 et 70 pour cent des commerçants transfrontières informels en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe (Afrika et Ajumbo, 2012).

Les femmes africaines sont beaucoup plus présentes dans le commerce transfrontières, mais leurs besoins spécifiques ne sont pas suffisamment pris en compte et leurs activités relèvent en grande partie du secteur informel. Cela s'explique par des obstacles spécifiques liés au genre tels que le rôle traditionnel assigné aux femmes dans la communauté en tant que dispensatrices de soins non rémunérés et femmes au foyer, le manque d'accès aux facteurs de production ainsi que les obstacles liés à la libre circulation, au contrôle des actifs et à la participation aux activités productives. Pour ces dernières, les restrictions ou la corruption à la frontière sont des facteurs qui freinent la vente des produits à l'étranger. Les disparités entre les genres existent dans plusieurs domaines tels que la terre, l'élevage, la main-d'œuvre agricole, l'éducation, les services de vulgarisation, les ressources, les services financiers et la technologie, ainsi que l'absence de protection sociale pour les travailleurs informels. Par exemple, les ménages dirigés par des femmes sont moins susceptibles d'utiliser des engrais, des semences améliorées ou d'utiliser des outils et des équipements mécaniques. Dans certaines régions, la taille de l'exploitation agricole gérée par une femme est plus petite que celle d'un homme (FAO, 2011). Pour y remédier, les solutions possibles comprennent des réformes visant à favoriser un accès plus équitable aux surfaces cultivables et à d'autres ressources, y compris les services financiers.

De même, les jeunes dominent en grande partie le secteur informel, neuf travailleurs informels sur dix étant des femmes et des jeunes (CEA, 2015). Les jeunes entrepreneurs sont également confrontés à un large éventail d'obstacles qui limitent leur capacité à rejoindre les chaînes de valeur et à tirer le maximum de profits du commerce international. Les jeunes sont davantage touchés par des barrières commerciales élevées, notamment des barrières non tarifaires, qui limitent leur capacité à accéder à d'autres marchés africains et à profiter des économies d'échelle pour en accroître la compétitivité. En outre, leurs activités sont fortement influencées par l'environnement institutionnel et réglementaire au niveau national, ce qui affecte leur capacité à investir, et parfois, ce n'est pas propice à l'innovation. Le manque d'actifs à mettre en garantie pour les prêts, la

lenteur de l'innovation et de l'adoption des technologies numériques et mobiles par les institutions financières dans de nombreux pays africains, ainsi que l'insuffisance des réseaux d'entreprises des jeunes, le manque d'accès à l'information, le manque de soutien et des compétences spécifiques en matière de commerce pour les jeunes et le niveau d'éducation sont d'autres obstacles liés au commerce pour les jeunes, ce qui contribue également à leur accès limité au financement. Ces contraintes peuvent être surmontées grâce à l'utilisation d'applications mobiles et d'autres technologies de l'information et de la communication (TIC), au financement des chaînes de valeur, à la formation en matière d'éducation financière et au renforcement des capacités des institutions financières à s'adapter aux services des jeunes agriculteurs et aux PME (CCI, 2015; AGRA, 2016). Selon une statistique encourageante, l'âge moyen de la population africaine est de 19 ans, ce qui donne aux jeunes un avantage pour s'adapter rapidement à l'ère numérique et d'appliquer la technologie et la science pour permettre une transformation structurelle et une croissance économique.

En outre, l'exode rural et international, qui concerne principalement les jeunes, constitue un défi majeur pour le commerce agricole intra-africain à cause de la hausse du chômage, de la croissance démographique et des perspectives d'emploi incertaines. Il est donc essentiel de faciliter le commerce aux jeunes entrepreneurs africains en les aidant à relever leurs défis spécifiques et en leur permettant de voir le secteur agricole comme une entreprise viable capable de leur offrir des emplois et carrières décents.

Autres défis

Le caractère informel des petits exploitants agricoles africains, des MPME, y compris des unités de production disséminées et des entreprises non enregistrées, pose un défi lorsqu'il s'agit de les relier au commerce, pour pouvoir tirer pleinement profit des économies d'échelle et formelle.

Les niveaux d'éducation et d'alphabétisation sont faibles, en particulier chez les femmes et les jeunes, et constituent un défi majeur pour le commerce intra-africain. Les faibles niveaux d'éducation limitent le renforcement de capacité dans le domaine du commerce, en particulier chez les femmes et les jeunes entrepreneurs, compte tenu du manque de compétences entrepreneuriales, ainsi qu'une absence générale d'éducation sur le commerce et une sensibilisation du public sur des questions commerciales.

La corruption qui gangrène le commerce augmente aussi le coût du commerce et contribue à l'inefficacité des processus commerciaux. Elle pousse également les MPME africaines et les commerçants transfrontières vers le secteur informel.

Les barrières linguistiques entre les commerçants de différents pays représentent un autre défi pour le commerce intra-africain. L'alphabétisation dans la langue d'un partenaire commercial est un atout important à des fins commerciales, en particulier pour les commerçants transfrontières informels (par exemple le swahili en Afrique de l'Est ou le yoruba au Bénin, au Nigéria et au Togo).

I. FINANCEMENT DURABLE POUR SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE

Répondre à la demande croissante de financement dans le secteur agricole en Afrique reste un défi majeur et constitue un symptôme prouvant la défaillance du marché. On estime que seuls 10 pour cent des agriculteurs africains ont accès au crédit (Inter-Réseaux et S.O.S Faim, 2019) tandis que les prêts consentis des banques commerciales pour l'agriculture représentaient 4,8 pour cent des prêts annuels en 2016 (BAD, 2016), ce qui oblige souvent les agriculteurs à emprunter à des taux d'intérêt exorbitants auprès des bailleurs de fonds du secteur informel. Quatre-vingts pour cent de ces agriculteurs sont de petits exploitants qui produisent 80 pour cent de l'approvisionnement alimentaire en Afrique, production qui comprend des cultures vivrières de base à faible rendement avec une faible utilisation des intrants et qui dépend fortement de l'eau de pluie (FAO, à paraître et Concord Europe, 2017). Parmi les raisons qui freinent l'investissement financier dans l'agriculture en Afrique, on peut citer les cadres politiques et réglementaires fragiles et le profil à haut risque des petits exploitants agricoles et des PME, ainsi que la faible productivité, les faibles rendements de l'agriculture, l'insuffisance des infrastructures et les droits de propriété et les régimes fonciers mal définis. La Stratégie «Nourrir l'Afrique» pour la transformation de l'agriculture africaine (2016-2025) de la BAD estime que la transformation de certaines chaînes de valeur clés nécessitera environ 315 à 400 milliards de dollars sur la période 2016-2025.

Diverses approches et innovations en matière de financement ont évolué, visant à réduire les risques et le coût du financement, à renforcer l'accès au financement pour combler le déficit financier et à créer un environnement propice au financement de l'agriculture: les ressources budgétaires de la part des gouvernements et des donateurs; les institutions financières telles que les banques commerciales, les institutions de microfinance et les institutions de financement du développement; les investissements privés (les petits exploitants agricoles représentent 90 pour cent de l'investissement total dans l'agriculture [Inter-Réseaux et S.O.S Faim, 2019]); et les institutions financières non bancaires, telles que les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) et les coopératives financières²⁴.

Les gouvernements ont toujours été la principale source d'aide budgétaire et d'investissement pour les infrastructures publiques, les services de vulgarisation, les

subventions, le crédit, la gestion des risques, la recherche et le développement. L'un des engagements du PDDAA est que, les gouvernements doivent allouer au moins 10 pour cent du budget public à l'agriculture (voir les résultats de l'examen biennal de 2019 dans la section G). Ces dernières années, les gouvernements donateurs et les institutions multilatérales ont été une autre source importante de financement public sous la forme d'**Aide pour le commerce**, qui consiste en des **subventions et des prêts à taux réduits** pour le développement agricole et d'autres programmes²⁵ sectoriels prioritaires. Ces ressources ont sans doute aidé les pays africains dans une certaine mesure à combler le déficit de financement, en particulier lorsqu'il s'agit de faire face aux contraintes sur le plan de l'offre dans le secteur agricole. Les engagements pris par les donateurs en faveur de l'Afrique pour tous les secteurs ont presque doublé en dix ans entre 2007 et 2017, passant de 12,7 milliards de dollars à 23,8 milliards de dollars. Les trois premiers secteurs qui bénéficient d'une aide financière sont les transports et le stockage, l'énergie et l'agriculture, tandis que les services bancaires et financiers se classent loin derrière, au quatrième rang (voir l'encadré 4 pour plus de détails).

²⁴ Les informations de cette section proviennent d'AGRA (2016), tandis que les données sur l'Aide pour le commerce proviennent de l'OCDE.

²⁵ Il existe quatre catégories d'Aide pour le commerce: 1) l'assistance technique pour les réglementations de politique commerciale (aider les pays à élaborer des stratégies commerciales, à négocier des accords commerciaux et à mettre en œuvre leurs résultats); 2) le renforcement des capacités productives (aider le secteur privé à exploiter ses avantages comparatifs et à diversifier ses exportations dans des secteurs tels que la pêche, le tourisme, l'agriculture et les services); 3) l'infrastructure économique (construction de routes, de ports et de réseaux de télécommunications pour connecter les marchés intérieurs à l'économie mondiale); et 4) l'ajustement lié au commerce (aider les pays en développement à faire face aux coûts associés à la libéralisation du commerce, tels que les réductions tarifaires, l'érosion des préférences ou la détérioration des termes de l'échange).

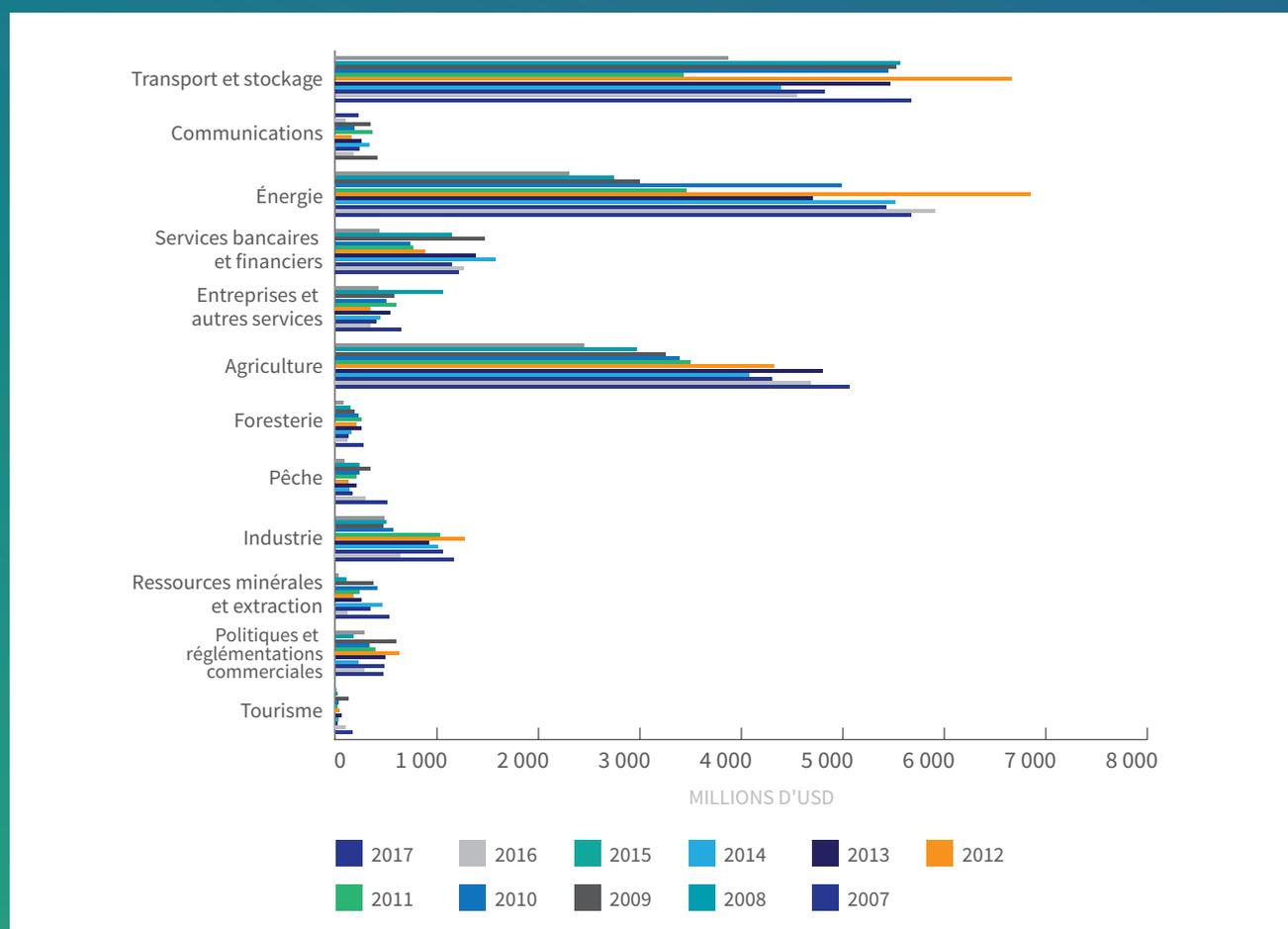
Encadré 4 Aide pour le commerce

Au cours des dix dernières années, des pays africains ont bénéficié de l'Aide pour le commerce pour surmonter dans une certaine mesure les goulots d'étranglement infrastructurels et à intégrer le système commercial mondial, à réduire les coûts commerciaux et à accroître leur part dans les échanges. L'Aide pour le commerce comprend toute l'assistance, y compris les dons et les prêts, provenant de sources extérieures et intérieures et couvrant quatre grandes catégories (selon le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE): réglementations en matière de politique commerciale, renforcement des capacités de production, infrastructure économique et ajustement lié au commerce.

En Afrique, le mauvais état des infrastructures telles que l'eau, les routes et les TIC a réduit la croissance annuelle économique de 2 pour cent et la productivité jusqu'à 40 pour cent. Selon les estimations de la BAD, les services d'infrastructure en Afrique coûtent deux fois plus cher que ceux des autres régions en développement, par exemple, comparés à l'Asie de l'Est où les économies en matière de transport sont de près de 70 pour cent, et à l'Amérique latine et l'Asie du Sud, où elles sont de 50 pour cent (NPCA, CUA et BAD, 2018).

Les engagements en faveur de l'Afrique ont presque doublé en 10 ans, entre 2007 et 2017, passant de 12,7 à 23,8 milliards de dollars, la majeure partie des flux d'aide publique au développement (APD) allant au transport et au stockage (29 pour cent), à l'énergie (26,5 pour cent), à l'agriculture (22,4 pour cent) et aux services bancaires et financiers (6,3 pour cent) (voir figure 15). Plus de 50 pour cent des flux d'aide étaient bilatéraux (Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, 2015).

Figure 15: Distribution de l'Aide pour le commerce pour l'Afrique, 2007-2017



Source: Système de notification des pays créanciers, OCDE.

En dehors des sources extérieures de financement public pour l'agriculture en Afrique, **le financement des chaînes de valeur** est l'une des sources de financement les plus efficaces et les plus rentables pour le secteur agricole. Les principaux acteurs des chaînes de valeur tels que les transformateurs, les grossistes, les exportateurs et les entreprises multinationales (EMN) qui fondent leurs décisions et leur évaluation des risques sur des informations en temps réel et des renseignements généraux sur le commerce, élargissent le financement aux points critiques du cycle de production aux agriculteurs pour les activités avant et après la récolte. Le crédit fournisseur et les versements anticipés provenant des clients sont mis à la disposition des agriculteurs et des PME de la chaîne de valeur sous forme de crédits à court et à long terme pour pouvoir couvrir les dépenses en matière d'intrants, d'équipement, de main-d'œuvre, de transport, de stockage, de transformation et d'autres services afin de faciliter la libre circulation des produits depuis la ferme et remonter la chaîne de valeur agricole pour arriver jusqu'aux importateurs et aux supermarchés.

Les institutions financières officielles, notamment les banques commerciales et les compagnies d'assurance, jouent un rôle majeur dans le financement de l'agriculture, bien qu'il reste une énorme capacité inexploitée. Par exemple, les prêts des banques commerciales pour l'agriculture représentaient 4,8 pour cent des prêts annuels en 2016 (BAD, 2016). Cependant, les services de prêt et d'assurance consentis aux petits exploitants agricoles sont limités en raison du risque élevé associé aux petits exploitants et aux PME qui sont pauvres en actifs. Les banques d'État pour le développement agricole sont une autre source de financement incontournable qui œuvrent à pallier les défis auxquels les agriculteurs sont confrontés compte tenu du crédit limité dont ils disposent et des taux d'intérêt élevés de la part des institutions privées. Les banques de développement offrent l'avantage des prêts à des taux d'intérêt relativement faibles et des échéances plus longues. Certains projets peuvent même bénéficier des périodes de grâce, ce qui permet aux placements d'arriver à échéance (peut-être une saison) avant que le remboursement ne commence. Ce sont là les conditions favorables dont les entreprises qui opèrent dans le secteur agricole ont réellement besoin, étant donné qu'une grande incertitude inhérente plane sur les projets agricoles.

Les institutions financières multilatérales telles que la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, les fondations philanthropiques et les organisations non gouvernementales jouent également un rôle important dans le développement de l'agriculture africaine, plus particulièrement dans les régions où les prévisions de risques sont élevées. D'autres institutions œuvrant dans la même perspective de financement, notamment les fonds d'investissement souverains, les caisses de pensions, les fonds d'assurance et le partenariat «Grow Africa», orientent les investissements vers le développement agricole. La BAD est un bailleur de fonds qui contribue grandement au secteur agricole en Afrique, ayant consacré plus de 100 milliards de dollars à l'agriculture depuis 1967. La BAD soutient les efforts visant à renforcer l'agriculture intelligente face au climat à travers des initiatives telles que le Fonds d'investissement pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds africain pour le changement climatique, pour permettre aux pays africains de renforcer leur résilience face au changement climatique et réussir la transition vers une croissance à faibles émissions de carbone.

Les institutions de microfinance, y compris les banques, les ONG et d'autres institutions non bancaires, sont une autre source importante de crédit pour les petits exploitants agricoles et les

PME qui manquent souvent de garantie adéquate pour être éligibles aux prêts conventionnels. En outre, **les institutions financières non bancaires dont il faut être membres**, telles que les coopératives, les COOPEC et les groupes d'entraide, offrent à leurs membres un accès plus facile et meilleur aux services financiers. Les progrès matière des TIC ont aidé à réduire les risques et à diminuer les coûts de transfert pour atteindre les petits exploitants agricoles, qui, dans la plupart des cas, appartiennent au groupe démographique non bancarisé, grâce aux paiements mobiles et aux services bancaires mobiles. Les services financiers numériques ont facilité la collecte de données pour mieux comprendre et servir les petits exploitants tout en leur donnant accès aux microcrédits, à l'épargne, aux services d'assurance et aux paiements numériques tels que les transferts sociaux et les subventions. Le système de récépissés d'entrepôt est une autre innovation basée sur la garantie d'actifs mobiliers tels que les denrées stockées. Il existe également des initiatives d'inclusion financière privées telles que le financement participatif qui remédient aux difficultés d'accès au financement pour les femmes et les jeunes dans l'agriculture en Afrique.

D'autres sources de financement sont **les obligations et actions** pour le développement à long terme du secteur agricole. Certaines de ces obligations sont basées sur les transferts de fonds et les investissements de la diaspora dans l'agriculture, tandis que les fonds de placement privés constitués de capitaux provenant des investisseurs tels que la BAD, couvrent les PME à croissance rapide, les services, les industries, les infrastructures, le développement régional et les projets agricoles durables. Le financement de projets à grande échelle est appuyé par des initiatives de partenariat public-privé (PPP) telles que le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP). Un autre type de financement par actions qui présente un grand potentiel en Afrique est le financement mixte, qui implique l'utilisation stratégique du financement du développement pour la mobilisation de financements commerciaux supplémentaires (y compris des flux de capitaux privés) dans les pays en développement²⁶.

La gestion des risques est un autre élément clé du financement agricole. L'agriculture en Afrique est exposée à plusieurs risques qui peuvent potentiellement nuire à la productivité et à la compétitivité et, par conséquent, limiter le flux de financement et d'investissement dans le secteur. Ces risques sont associés aux fluctuations des prix des produits de base, aux conditions météorologiques défavorables et à d'autres catastrophes naturelles, aux maladies transfrontières et aux ravageurs migrants, ainsi qu'aux déficits des infrastructures et à un environnement réglementaire imprévisible. Des exemples d'outils disponibles pour réduire les risques agricoles comprennent l'assurance fondée sur des indices météorologiques et les garanties de crédit. L'assurance fondée sur des indices météorologiques compense les assurés en cas de perte de production due aux intempéries. Les garanties de crédit, généralement fournies par les gouvernements ou les bailleurs de fonds, encouragent les institutions financières à prêter aux petits exploitants et aux PME tout en offrant une couverture partielle des créances douteuses.

²⁶ Un bon exemple de financement mixte en Afrique est le Fonds d'investissement pour l'agriculture et le commerce en Afrique (AATIF), géré par la Deutsche Bank. Il est à noter que le rôle incitatif du financement mixte dans ce processus est de réduire l'écart entre les risques réels et perçus de l'investissement afin de mobiliser des investissements supplémentaires qui, autrement, ne seraient pas disponibles en raison d'une défaillance perçue du marché et d'autres obstacles à l'accès au financement.

J. MISE EN ŒUVRE DU CADRE

L'objectif du Cadre pour le secteur agricole est de créer un environnement propice à l'appui du cinquième engagement de la Déclaration de Malabo, à savoir stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. La mise en œuvre du Cadre doit être basée sur des politiques, des mécanismes de coordination et des arrangements institutionnels qui répondent aux défis liés au commerce, y compris les impacts négatifs de la pandémie de covid-19 sur les économies africaines. En outre, le Cadre répond également aux opportunités économiques créées par le marché unique de la ZLECAf. Une de ses priorités est d'aborder les liens fragiles entre les agriculteurs africains et les marchés d'intrants et de produits en développant des chaînes de valeur régionales inclusives sur des marchés déjà morcelés géographiquement. Une autre priorité est de faire participer le secteur privé, depuis les agriculteurs, les transformateurs, les exportateurs et les prestataires de services jusqu'aux investisseurs nationaux et étrangers pour créer des incitations et renforcer la compétitivité. Une action coordonnée et opportune est essentielle pour la mise en œuvre du Cadre au niveau national, et cela nécessitera une équipe d'experts et de défenseurs pour en faire avancer le processus. La mise en œuvre du Cadre comprend les arrangements institutionnels et les mécanismes de coordination pour en superviser la mise en œuvre et les domaines d'intervention tels que spécifiés dans la feuille de route ou le plan d'action composé des sept groupes thématiques recommandés par la CUA sur la base des déclarations et engagements de l'UA.

Dispositifs institutionnels

La mise en œuvre du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles s'appuiera sur les mécanismes et structures institutionnels en cours dans les pays et les CER. Par exemple, 14 pays ont mis en place des comités nationaux de la ZLECAf pour guider et superviser sa mise en œuvre, avec de nouveaux comités progressivement mis en place. D'autres structures en place comprennent des points focaux commerciaux et des comités de facilitation du commerce pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et des comités nationaux et régionaux devant traiter les questions SPS (tels que les points focaux du CAC, de l'OIE et de la CIPV), la Loi sur la croissance de l'Afrique et les opportunités économiques (AGOA) entre les États-Unis d'Amérique et les pays africains éligibles ainsi que d'autres organismes liés au commerce. La portée des travaux couvre un large éventail de questions y relatives telles que la mise en place de cadres politiques et réglementaires pour le commerce des biens et services, l'élaboration de stratégies de commerce et d'investissement, la mise en place d'institutions et de programmes d'appui au commerce et d'un cadre de suivi et évaluation (S&E). Un principe clé dans la mise en place des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du Cadre sera de travailler avec ou de s'appuyer sur les structures et mécanismes existants pour maintenir la dynamique et éviter le chevauchement et le gaspillage de ressources rares, le cas échéant.

Feuille de route

La feuille de route est le plan d'action du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. Les éléments clés de la feuille de route comprennent les sept groupes thématiques liés à la stimulation du commerce intra-africain avec des objectifs, activités et indicateurs correspondants, des organismes responsables et des échéances (à court, à moyen et à long termes) dans le contexte de la ZLECAf. Les sept groupes thématiques sont issus de l'initiative BIAT approuvée par les États Membres lors d'une Assemblée de l'Union africaine en 2012. Outre les six groupes thématiques adaptés au secteur agricole (politique commerciale, facilitation du commerce, capacité de production, infrastructures liées au commerce, financement du commerce et facteur d'intégration des marchés), la feuille de route comprend un septième groupe thématique révisé qui inclut les questions transversales. Le septième groupe contient 11 questions transversales, comme indiqué ci-dessous. Par ailleurs, un certain nombre de risques et de mesures d'atténuation ont été identifiés dans six domaines de risque susceptibles d'entraver la mise en œuvre du Cadre, notamment les engagements variables des principales parties prenantes, le niveau et l'utilisation inadéquats des ressources humaines et financières, le soutien incertain des partenaires, le manque de moyens au niveau des CER et au niveau national, la participation limitée par le secteur privé qui rencontre des obstacles et des systèmes de S&E fragiles (CUA, 2017a). L'impact de la covid-19 est un risque supplémentaire qui nécessitera des mesures d'atténuation appropriées. La principale leçon tirée de l'expérience de la covid-19 et des crises précédentes est l'importance de se préparer aux catastrophes afin de faire face aux événements majeurs, y compris les pandémies et d'autres urgences.

Les États Membres mettent progressivement en place des systèmes basés sur des approches pangouvernementales pour renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs, y compris la covid-19²⁷. Ces mesures devraient remédier aux perturbations du commerce et renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs et s'institutionnaliser au cours du processus de relance. Ci-après un sommaire des sept groupes thématiques de la feuille de route (tableau 7).

²⁷ Pour plus de détails, voir Comprendre l'impact de la pandémie covid-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique (angl.) (FAO, À paraître).

GRUPE THÉMATIQUE 1: POLITIQUE COMMERCIALE

Le groupe thématique sur la politique commerciale appuie la cohérence et la prévisibilité des politiques, et inclut un certain nombre d'éléments tels que des institutions publiques et privées efficaces de politique commerciale et la mise en œuvre de zones régionales de libre-échange. Le groupe thématique s'articule autour de plusieurs initiatives de l'UA telles que les protocoles commerciaux de l'Accord de la ZLECAF et la Stratégie de l'UA sur les produits de base. En outre, il aborde d'autres priorités, notamment des réformes de politique commerciale qui intègrent des mesures de sécurité alimentaire, par exemple, des filets de sécurité et des programmes d'atténuation des risques, ainsi que la coordination et l'harmonisation des normes SPS avec les organismes internationaux de normalisation tels que le CAC, l'OIE et la CIPV, dans le but de réduire les effets négatifs des obstacles non tarifaires sur le commerce. À cet égard, un nouveau portail en ligne basé sur des portails similaires, comme celui du COMESA, aiderait à surveiller et éliminer les obstacles non tarifaires²⁸.

Dans le contexte de la riposte à la covid-19 et des efforts de relance, il est important de favoriser le commerce intrarégional des produits agroalimentaires, comme objectif politique aussi bien à court terme qu'à long terme en Afrique. Il est essentiel de soutenir le commerce transfrontières pour maintenir le flux continu de produits et d'intrants agricoles et alimentaires, notamment par des services de soins et des tests élargis. Il serait particulièrement important d'éviter les interventions en matière de politiques face à la covid-19 qui pourraient compromettre l'Accord de la ZLECAF, telles que les restrictions ad hoc à l'importation et à l'exportation. Il convient de se concentrer plutôt sur le renforcement des mécanismes de surveillance des prix des produits alimentaires et des intrants sur les marchés.

GRUPE THÉMATIQUE 2: FACILITATION DU COMMERCE

Le groupe thématique sur la facilitation du commerce couvre la simplification et l'harmonisation des procédures et documents douaniers, les postes frontières à guichet unique, les procédures de transit, la gestion coordonnée des frontières (GCF) et la gestion intégrée des frontières (GIF). La stabilité des prix est également une priorité, d'où l'importance des coopératives de producteurs et des associations de commercialisation pour, entre autres, stabiliser les prix saisonniers grâce, par exemple, à l'utilisation de l'entreposage pour le stockage. L'amélioration des systèmes et des normes de sécurité sanitaire des aliments et l'amélioration des infrastructures des laboratoires et des systèmes de traçabilité seraient nécessaires pour intensifier les résultats liés au commerce et à la nutrition. Il est également essentiel de relier les producteurs aux marchés formels et cela serait réalisé par le biais d'échanges de produits aux niveaux national et régional, des supermarchés et des programmes d'alimentation scolaire. Ces efforts seront accompagnés du côté de l'offre par des agrégateurs tels que les coopératives d'agriculteurs et d'autres alliances stratégiques entre les agriculteurs et les entreprises privées.

Un programme fondamental de l'UA est l'Infrastructure panafricaine de la qualité (PAQI). De nombreux pays africains manquent d'infrastructures adéquates et la capacité à se conformer aux normes, ce qui se traduit par de faibles performances commerciales en termes de commerce intra-africain et de commerce international. PAQI cherche à établir une politique commune sur la normalisation et les systèmes de mesure pour garantir une qualité et une sécurité satisfaisantes des produits. Elle comprend les normes, les mesures, les essais, l'évaluation de la conformité et l'accréditation (CUA, 2017c). Le marquage et la commercialisation des produits agroalimentaires fabriqués en Afrique, y compris la certification, l'étiquetage et l'emballage qui garantissent des normes minimales de sécurité et de durabilité, feraient également partie de la stratégie de développement agricole de l'UA visant à accroître le commerce intra-africain.

Dans le contexte de la covid-19 et des efforts pour l'après-crise, l'accélération de la transformation numérique est une priorité importante pour le programme de relance et de croissance de l'Afrique. À cet effet, la facilitation du commerce serait encouragée par des mesures telles que des circuits verts pour accélérer le mouvement des denrées alimentaires et d'autres fournitures essentielles à travers les frontières,²⁹ des systèmes efficaces de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments et des mécanismes de normalisation favorisant la programmation et la prise de décision fondées sur les risques, l'automatisation des douanes et les solutions numériques pour les déclarations, la certification et les paiements électroniques seraient maintenues et développées si nécessaire.

GRUPE THÉMATIQUE 3: CAPACITÉ PRODUCTIVE

Le troisième groupe thématique se concentre plus largement sur l'offre et le renforcement des capacités de production. L'accent est mis sur les politiques, les stratégies et les initiatives qui fonctionnent pour les petits exploitants agricoles et les PME en cherchant à attirer les investissements dans le secteur agricole à l'aide d'outils tels que les plans nationaux et régionaux d'investissement agricole (PNIA et PRIA). Outre le PDDAA, plusieurs programmes phares de l'Union africaine soutiennent le renforcement des capacités de production dans le secteur agricole (voir encadré 5).

²⁸ Voir <https://tradebarriers.africa>.

²⁹ Par exemple, des leçons peuvent être tirées d'efforts similaires tels que le programme de certification Green Pass piloté par le COMESA (voir le rapport annuel du COMESA 2015, p. 47, disponible sur <https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2019/02/2015-Comesa-Annual-Report.pdf>).

Encadré 5

Quelques programmes de l'Union africaine

Développement industriel accéléré de l'Afrique

Le Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) est un plan de l'Union africaine visant à développer les capacités industrielles et à maximiser l'utilisation des capacités de production et des intrants locaux. Le plan cherche à apporter une valeur ajoutée en encourageant la transformation locale des ressources naturelles, en développant les petites industries et les industries rurales, y compris le secteur informel, et en soutenant les industries de biens intermédiaires et d'équipement ayant des liens étroits avec d'autres secteurs afin de créer des emplois³⁰.

Initiative pour le renforcement des capacités productives en Afrique

En 2004, l'Union africaine a adopté l'Initiative pour le renforcement des capacités productives en Afrique (APCI) en tant que stratégie de développement industriel durable du NEPAD. L'APCI vise à renforcer les capacités productives en Afrique, basé sur la nécessité d'harmoniser les politiques et stratégies industrielles aux niveaux national et régional, de mettre en œuvre le mécanisme africain d'évaluation des performances et compétences industrielles par les pairs, et de développer des programmes pour améliorer les capacités productives (Onyeji, 2006).

Mécanisation agricole durable en Afrique

La Mécanisation agricole durable en Afrique (SAMA) est une nouvelle initiative de la CUA et de la FAO visant à promouvoir la mécanisation agricole en Afrique. La SAMA contient dix éléments prioritaires pour les stratégies nationales, notamment l'apprentissage de réussites dans d'autres parties du monde et la mise en œuvre d'une mécanisation durable dans le secteur agricole. Le cadre de la SAMA comprend l'augmentation de l'énergie agricole en utilisant des technologies appropriées; l'utilisation de mécanismes de financement et d'investissements innovants adaptés aux petits et moyens exploitants et entrepreneurs commerciaux émergents; la fabrication et la distribution d'intrants; la priorisation de la mécanisation des chaînes de valeur agroalimentaires rentables comme les céréales (par exemple, le maïs, le blé, le riz, etc.); le développement et le transfert de technologies, y compris la vulgarisation et les centres d'excellence; l'utilisation durable des terres, des pratiques de culture et d'élevage; la gestion des ressources humaines; les politiques et stratégies, y compris la promotion d'un environnement commercial propice à la mécanisation; et la coopération et le réseautage au niveau régional pour tirer parti des ressources et élargir l'accès aux marchés afin de réaliser des économies d'échelle et d'envergure pour la mécanisation durable (FAO et CUA, 2018).

Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel

L'Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel (3ADI+) est un programme conjoint de la FAO et de l'ONUDI pour le développement des chaînes de valeur et des systèmes de marché. 3ADI+ soutient le développement de l'agroalimentaire et l'agroindustrie en mettant l'accent sur le secteur agricole pour développer des chaînes de valeur agricoles productives et rentables qui relient les petits et moyens producteurs aux marchés et génèrent des revenus grâce à la fourniture de produits alimentaires, de fibres, d'aliments pour animaux et de carburants à haute valeur ajoutée. L'un des principaux objectifs de l'initiative 3ADI+ est d'accroître les flux d'investissement du secteur privé dans le secteur agricole en mobilisant des ressources pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agroindustrie à partir de sources financières nationales et internationales (FAO et ONUDI, 2018).

AfricaSeeds

AfricaSeeds, anciennement le Réseau africain des semences, est une agence de l'Union africaine qui supervise le Programme africain des semences et des biotechnologies. Sa mission est de développer un secteur semencier sain pour la transformation et la croissance de l'agriculture et la réalisation de la sécurité alimentaire à l'horizon 2025 (CUA, 2014).

Initiative pour l'innovation technologique en Afrique

L'Initiative pour l'innovation technologique en Afrique (ATI), une initiative de l'UA qui soutient également la mise en œuvre de l'AIDA, vise à mettre sur le marché des produits destinés à la distribution commerciale en utilisant les réseaux africains grâce à la conception, les essais, la certification, le soutien aux entreprises et le transfert de technologie (Daily Monitor, 2004; CUA, 2015).

Agence africaine de sécurité alimentaire

L'Agence africaine de sécurité alimentaire (AFSA) est une nouvelle initiative de l'UA qui faciliterait un effort panafricain coordonné pour renforcer la sécurité alimentaire dans la région et accélérer le commerce intrarégional. L'AFSA s'attaque aux obstacles réglementaires et veille à ce qu'ils n'entravent pas inutilement les flux commerciaux. À cet égard, l'AFSA contribuerait à améliorer sensiblement les systèmes de sécurité sanitaire des aliments grâce à une coordination inter-CER pour l'harmonisation des normes, la rationalisation des procédures pour atteindre et démontrer la conformité aux mesures SPS, le renforcement des cadres juridiques et la promotion d'une programmation et d'une prise de décision fondées sur les risques³¹.

Source: Compilé par les auteurs.

³⁰ Voir Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (angl.) (https://www.au.int/web/sites/default/files/documents/30985-doc-plan_of_action_of_aida.pdf) et Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) (<https://au.int/en/ti/aida/about>).

³¹ Voir CUA, Agriculture et sécurité alimentaire (<https://au.int/fr/directorates/agriculture-et-securite-alimentaire>).

La plupart de ces programmes encouragent le développement des chaînes de valeur régionales pour augmenter la production locale et la transformation des produits et services agricoles liés aux produits agroalimentaires stratégiques en partenariat avec les associations de producteurs. Des exemples de ces associations partenaires sont le Conseil africain pour les céréales et ses membres constitutifs, à savoir le Conseil d'Afrique de l'Est pour les céréales (EAGC), le Réseau ouest-africain des céréaliers (ROAC) et le Réseau des parties prenantes du secteur céréalier en Afrique australe (GNSAS).

Une autre priorité est la recherche et le développement (RD), la science et la technologie pour le développement et la commercialisation de nouveaux produits et services. Les initiatives envisagées comprennent des centres régionaux d'excellence pour soutenir la recherche agricole et la promotion de parcs agroindustriels et de zones économiques spéciales pour l'agroindustrie, par exemple le Programme pour la création des parcs agricoles communs en Afrique (CAAP). Les CAAP sont un programme de l'UA, toujours en phase initiale, visant à faciliter le développement des infrastructures transfrontières dans les principaux corridors commerciaux en créant des mégaparcs agricoles communs pour industrialiser et développer l'agriculture africaine. Ses objectifs généraux sont d'utiliser les fonds d'investissement africains pour réduire les importations alimentaires, créer des entreprises et des emplois spécialisés pour les Africains et stimuler le commerce intra-africain des denrées alimentaires de base³². L'objectif du CAAP est de connecter les réseaux d'infrastructures d'énergie, de transport, d'eaux transfrontières et de TIC mis en place dans le cadre des initiatives telles que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Dans le contexte de la pandémie de coronavirus, les mesures de riposte et de relance pour renforcer les capacités de production se concentreraient également sur les objectifs suivants: limiter les impacts négatifs de la fermeture des frontières, des mesures de quarantaine et d'autres restrictions sur la disponibilité et l'accès aux intrants; donner la priorité au système agroalimentaire en tant que service essentiel qui continuerait à fonctionner pendant les périodes de confinement, de crise, de couvre-feu ou d'autres mesures de confinement sanitaire; assurer la continuité des principaux services de conseil et de vulgarisation pour les chaînes de valeur agroalimentaires; et surveiller les prix du marché et gérer l'instabilité des prix pour protéger les marchés alimentaires à long terme.

GRUPE THÉMATIQUE 4: INFRASTRUCTURES LIÉES AU COMMERCE

Le quatrième groupe thématique couvre le développement des infrastructures en fonction de la demande, l'amélioration de l'efficacité de la logistique commerciale et des services liés au commerce, ainsi que l'établissement et la mise en œuvre effective d'un réseau de laboratoires de référence pour la sécurité alimentaire sous l'égide d'un Laboratoire panafricain de référence pour la sécurité alimentaire. Le laboratoire panafricain de référence pour la sécurité alimentaire proposé établirait, harmoniserait et encouragerait des normes et des contrôles sur la sécurité alimentaire à travers le continent, dans le but, notamment, de renforcer les capacités et fournir de la formation pour renforcer les laboratoires nationaux. Il s'agit d'assurer une alimentation sûre et nutritive et de prévenir la malnutrition qui se manifeste par un retard de

croissance et une insuffisance pondérale chez les enfants, ainsi que de détecter et de gérer les mycotoxines, les métaux, les pesticides, les concentrations de résidus et autres contaminants présents dans les aliments. Ces laboratoires contribueraient également à renforcer la capacité des pays africains à mettre en œuvre et à respecter les normes SPS internationales, de sorte que les certificats d'inspection et de sécurité des aliments délivrés par les laboratoires nationaux accrédités soient reconnus au niveau international et que les produits agroalimentaires commercialisés qui sont traçables puissent facilement accéder aux marchés mondiaux, y compris aux marchés régionaux en Afrique (CUA, 2017d; CUA, 2019b; NEPAD, 2020).

De même, le programme PAQI de l'Union africaine a été créé en réponse au manque d'infrastructures et de capacités adéquates dans de nombreux pays africains pour se conformer aux normes, ce qui a entraîné de mauvaises performances commerciales tant en termes d'échanges intra-africains qu'internationaux (voir groupe thématique 2). Le programme PAQI vise à établir une politique commune sur les systèmes de normalisation et de mesure afin de garantir une qualité et une sécurité satisfaisantes des produits. Il comprend les normes, les mesures, les essais, l'évaluation de la conformité et l'accréditation (CUA, 2017c).

Dans la plupart des régions d'Afrique, le mauvais état des infrastructures en Afrique, telles que l'eau, les routes et les TIC, a annuellement réduit la croissance économique de 2 pour cent et la productivité jusqu'à 40 pour cent. Selon les estimations de la BAD, les services d'infrastructure en Afrique coûtent deux fois plus cher que ceux des autres régions en développement, par exemple, comparés à l'Asie de l'Est où les économies en matière de transport sont de près de 70 pour cent, et à l'Amérique latine et l'Asie du Sud, où elles sont de 50 pour cent (NPCA, CUA et BAD, 2018). L'Union africaine s'efforce de relever ces défis par le biais de programmes tels que le PIDA. En réduisant les goulots d'étranglement des infrastructures, le PIDA contribue à la croissance de l'industrialisation et des agroindustries, ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité pour le commerce intra-africain et international. Les résultats du programme comprennent l'ajout de 16 066 km de routes et de 4 077 km de lignes ferroviaires au réseau d'infrastructures de transport africain; 3 506 km de lignes de transmission au réseau électrique; et la connexion de 17 pays avec des câbles régionaux à fibres optiques, générant 112 900 emplois directs et 49 400 emplois indirects³³.

L'encadré 6 donne des exemples de projets récents du PIDA, dont un certain nombre soutiennent actuellement directement le développement agricole. Le PIDA bénéficierait également des nouvelles initiatives proposées, telles que le programme CAAP pour le développement de parcs agricoles et de zones économiques spéciales dans les principaux corridors commerciaux, avec un accès à l'électricité, à l'eau et à des installations de stockage, de logistique, de transport et de TIC plus abordables pour la production et la transformation à grande échelle des matières premières agricoles.

³² Union africaine (2019), Note conceptuelle pour le Programme pour la création des parcs agricoles communs en Afrique (CAAP), Forum pour la recherche agricole en Afrique.

³³ Voir le tableau de bord du PIDA (<https://www.au-pida.org/pida-projects/>) (consulté le 23 août 2019).

Encadré 6

Quelques projets du PIDA

COMESA: Le corridor de transport multimodal nord-sud intègre l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe le long du corridor nord-sud qui s'étend depuis la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et la République démocratique du Congo jusqu'au Zimbabwe, au Botswana, au Malawi et au Mozambique.

IGAD: La mise en place de réseaux de surveillance du Système aquifère des grès de Nubie est un projet visant à exploiter les ressources en eau pour soutenir la culture du blé au Soudan.

SADC: Le Projet de facilitation du commerce du corridor de Lobito renforce le commerce intrarégional en Afrique australe en accélérant la croissance du commerce transfrontières et la participation des petites entreprises aux chaînes de valeur.

UMA: Le Développement du corridor routier méditerranéen Maroc Algérie Tunisie Libye, actuellement au stade de faisabilité, permettra de relier les centres urbains et de renforcer le développement touristique en Afrique du Nord. Le projet du Système aquifère du nord-ouest du Sahara et des zones du système aquifère d'Iullemden, également au stade de faisabilité, se concentre sur le développement des ressources en eaux souterraines pour les opérations agricoles intensives et l'irrigation.

CEDEAO/CAE/Agence de facilitation du transport et de transit du corridor central: Le Projet de développement du corridor routier Abidjan Lagos, le Réseau routier Lamu-Garissa-Isiolo-Lokichar-Lodwar-Nadapal et le Programme de transport multimodal du lac Tanganyika facilitent l'amélioration de la connectivité et du transport multimodal pour renforcer l'intégration régionale et les activités transfrontières.

Source: Tableau de bord du PIDA (<https://www.au-pida.org/pida-projects/>) (consulté le 23 août 2019).

En ce qui concerne les interventions face à la covid-19, plusieurs mesures visant à améliorer les infrastructures et à mettre en place des chaînes de valeur plus résistantes pendant la phase de relance sont décrites ci-dessous:

- Investir dans des installations de stockage (y compris des entrepôts frigorifiques pour les intrants vétérinaires et les denrées périssables) au niveau des autorités locales, des communautés et des ménages, tant pour les réserves d'intrants que pour la réduction des pertes après récolte. Cela pourrait être fait en collaboration avec les parties prenantes en charge de l'eau et de l'hygiène sanitaire et d'autres acteurs.
- Accélérer les plans nationaux de numérisation du secteur agroalimentaire.
- Zones agroindustrielles et corridors de croissance: soutenir le développement de zones économiques spéciales pour l'agroalimentaire, l'ajout de valeur le long des corridors commerciaux et la facilitation du commerce intra-africain.

GRUPE THÉMATIQUE 5: FINANCEMENT DU COMMERCE

Le financement du commerce inclut le développement de mécanismes efficaces de financement des chaînes de valeur et du commerce, ainsi que des dispositions contractuelles

innovantes pour améliorer l'accès au financement des agriculteurs et des PME. Les mesures et les innovations en matière de financement visent à réduire les risques et le coût du financement, à élargir l'accès et à créer un environnement favorable au financement de l'agriculture. Elles comprennent les ressources budgétaires des gouvernements et des donateurs, les institutions financières telles que les banques commerciales, les institutions de microfinance, les institutions de financement du développement et les plateformes de paiement numérique et de commerce électronique, les investissements privés, y compris les ressources des petits exploitants agricoles pour l'investissement dans l'agriculture, les fonds de placement et les obligations basées sur les transferts de fonds et les investissements de la diaspora, le financement mixte pour susciter de nouveaux investissements, et les institutions financières non bancaires telles que les coopératives d'épargne et de crédit et les coopératives financières. Ces mesures de financement comprennent également des outils de gestion de risques visant à réduire les risques liés aux fluctuations des prix des produits de base, aux événements indésirables et aux créances douteuses. Une priorité y relative est la mise en œuvre efficace des contrats grâce à la création et au renforcement des capacités des organismes de réglementation des produits de base.

L'accès au financement pour l'investissement et les fonds de roulement dans le secteur agricole seront essentiels comme réponse face à la covid-19 et pour la relance d'après-

crise. Les mesures visant à améliorer l'accès au financement dans le contexte de la pandémie de covid-19 comprennent la mise en place de plans de relance financière adaptés qui répondent aux besoins des petits exploitants et des entreprises agroalimentaires, en utilisant les décaissements électroniques de bons pour les programmes de distribution d'intrants subventionnés ou soutenus par le gouvernement et l'accès aux services, lorsque cela est possible.

GRUPE THÉMATIQUE 6: INTÉGRATION DES MARCHÉS DES FACTEURS

Le sixième groupe thématique soutient le commerce intra-africain de biens et de services. Il encourage la libre circulation des hommes d'affaires et l'établissement transfrontières, ainsi que la reconnaissance mutuelle des qualifications et d'autres disciplines liées aux services, afin de garantir que les biens et services légalement échangés puissent franchir sans entrave les frontières africaines. L'intégration et l'harmonisation des marchés du travail des pays africains est un objectif important, car la circulation des personnes est liée non seulement au commerce international des services, mais aussi aux flux d'investissement transfrontières. Des négociations sont actuellement en cours pour établir des règles claires sur la circulation des personnes pour soutenir le commerce intra-africain, notamment en ce qui concerne la présence commerciale (mode 3) et la présence de personnes physiques (mode 4).

Afin de promouvoir un secteur des services plus efficace et plus compétitif, y compris les services financiers, les transports, l'énergie, les télécommunications et autres infrastructures, l'Union africaine a élaboré le Programme de développement du secteur des services (SSDP). Le SSDP vise à créer une base économique plus diversifiée qui inclut des services en complément à l'agriculture et à l'industrie manufacturière. Les services constituent le secteur qui connaît la croissance la plus rapide et qui a le potentiel d'absorber de nouveaux arrivants sur le marché, créant ainsi de nouvelles opportunités, en particulier pour les jeunes ayant les compétences voulues et qui sont bien qualifiés pour travailler dans les industries, y compris les chaînes de valeur de l'agroalimentaire à travers le continent au sein du marché unique (CUA, 2018b). Un exemple de domaine de croissance potentielle est le commerce des services de pêche tels que les services de conseil, la gestion des ressources, le développement des infrastructures, la certification et l'étiquetage, les services de promotion du commerce et de marketing, la maintenance et la recherche (FAO, 2020c).

Dans le contexte de la covid-19, les mesures visant à faciliter le commerce nécessiteront un assouplissement des restrictions liées aux déplacements pour que les opérations commerciales puissent fonctionner aussi normalement que possible dans le cadre des protocoles de sécurité en vigueur, en particulier pour les travailleurs essentiels des industries alimentaires et d'autres industries critiques. Il est essentiel d'intégrer les jeunes et de leur donner une place dans les phases d'intervention et de relance face à la covid-19, en tirant parti des fonds d'aide aux entreprises menées par les jeunes, des plateformes de rapprochement de l'offre et de la demande, du soutien technique et du renforcement des capacités, ainsi que des innovations telles que le commerce électronique et d'autres solutions numériques en matière de chaînes de valeur alimentaires, afin de mettre en place des systèmes alimentaires et des chaînes d'approvisionnement plus durables et plus résistants à l'avenir. Les jeunes, qui sont surreprésentés dans le secteur informel – l'un des secteurs les plus touchés par la pandémie du coronavirus – ont tout à gagner de programmes novateurs et inclusifs axés sur les services.

GRUPE THÉMATIQUE 7: QUESTIONS TRANSVERSALES

Le septième groupe thématique couvre un certain nombre de domaines distincts mais liés. Premièrement, ce groupe thématique comprend les dispositifs institutionnels de mise en œuvre (par exemple, la mise en place des comités nationaux BIAT/ZLECAf sur le commerce de produits et services agricoles en coordination avec les CER). Deuxièmement, ce groupe thématique encourage le renforcement et la mise en place des infrastructures institutionnelles en matière de politiques, dans le but de guider la mise en œuvre du Cadre et la priorisation des secteurs et le développement des programmes (à court, à moyen et à long termes). Troisièmement, il couvre l'élaboration de stratégies d'investissement et de mobilisation des ressources pour faciliter la mise en œuvre du Cadre et de sa feuille de route. Compte tenu de la crise de la covid-19, la mise en œuvre du Cadre nécessitera des investissements substantiels de la part de tous les partenaires clés, la réaffectation des ressources disponibles si nécessaire, et d'autres mécanismes de financement innovants.

Quatrièmement, le groupe thématique encourage l'information à travers les chaînes de valeur, c'est-à-dire le développement ou la mise à l'échelle des systèmes et réseaux d'information sur les marchés agroalimentaires et le commerce aux niveaux national, régional et continental, notamment en abordant les besoins de développement des compétences et de formation pour les femmes dans le contexte de la ZLECAf. Cela comprend également la numérisation et les technologies de l'information qui favorisent l'utilisation des TIC et d'autres outils pour améliorer l'accès aux informations commerciales, les rapports de renseignements, les études de marché, les conditions météorologiques et climatiques ainsi que la surveillance des coronavirus et d'autres maladies sur les marchés alimentaires par le biais de mécanismes tels que l'Observatoire africain du commerce en partenariat avec le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR), etc.³⁴

Cinquièmement, il existe un plan de communication et de visibilité pour le partage d'informations avec les parties prenantes et la sensibilisation au Cadre. Sixièmement, le groupe thématique met en place un cadre de suivi et d'évaluation à deux niveaux, à savoir le niveau national et celui des CER (7.7) et le niveau continental (7.11). L'objectif est de suivre les progrès de la mise en œuvre du Cadre BIAT aux niveaux national/CER et continental, documenter les leçons et apprendre et diffuser les meilleures pratiques auprès des États Membres.

Pour un examen détaillé de la feuille de route, y compris les groupes thématiques, les résultats, les activités, les indicateurs, les échéances, les parties prenantes responsables et les sources potentielles de financement, voir le tableau 7.

³⁴ D'autres ressources disponibles, notamment des applications numériques pour l'agriculture telles que le système de surveillance et d'alerte précoce sur la chenille légionnaire d'automne, l'outil Suivi et analyse des prix alimentaires, les drones pour l'agriculture, le potentiel d'utilisation des drones pour l'alerte précoce et la lutte préventive contre les criquets, le Système d'indice de stress agricole de la FAO, le Réseau d'information sur les opérations après récolte, le Portail de données en libre accès sur la productivité de l'eau basées sur la télédétection, l'e-agriculture en action, la chaîne de blocs pour l'agriculture, etc. peuvent être consultées à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/about/meetings/digital-agriculture-transformation/resources/fao-digital-services-portfolio/fr/>.

La voie à suivre

En résumé, les prochaines étapes de la mise en œuvre du Cadre nécessiteront plusieurs actions essentielles. Ces étapes comprennent l'intégration et l'adaptation du Cadre pour répondre aux besoins locaux afin que chaque pays africain et chaque CER dispose d'un cadre personnalisé, y compris une feuille de route adaptée, qui reflète les priorités et les contextes nationaux et régionaux. Premièrement, cet exercice nécessiterait certainement, au début de la phase de mise en œuvre, des évaluations de base détaillées et une cartographie de plans, politiques, stratégies, programmes et projets et autres mécanismes institutionnels déjà en cours sur le terrain et les parties prenantes, les défis et les lacunes existants, ainsi que de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné, afin d'en assurer la cohérence et éviter une duplication des efforts. Deuxièmement, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs institutionnels et des mécanismes de coordination pour superviser la mise en œuvre du Cadre et de ses domaines d'intervention. Troisièmement, la poursuite des efforts visant à développer et à renforcer les chaînes de valeur

régionales autour de produits de base prioritaires clés, sous la direction du secteur privé, constituera une étape importante dans la mise en œuvre de la ZLECAf dans le secteur agricole. Quatrièmement, les partenaires au développement devront apporter un soutien technique et financier continu aux États Membres, aux CER et au secteur privé pour mettre en œuvre, suivre et évaluer le Cadre et la ZLECAf. Dans tous les cas que nous venons de mentionner, les mesures de réponse et de relance visant à contenir la pandémie du coronavirus et les futurs chocs liés à l'offre devront être maintenues et mises à l'échelle pour aider à parvenir à une agriculture et des systèmes agricoles plus résistants pour le commerce dans le cadre du marché unique de la ZLECAf.

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
1.0 Politique commerciale <i>(Promouvoir/ améliorer l'environnement des politiques pour accélérer le développement du commerce intra-africain des produits et services agricoles)</i>	1.1 Élaborer, réformer, actualiser et mettre en œuvre des politiques/ stratégies nationales et régionales de commerce agricole alignées sur le Cadre et recueillir des éléments de preuve sur la base d'évaluations de référence et de l'état des lieux	1.1.1 Politiques/ stratégies nationales et régionales de commerce agricole, y compris les PNIA et les PRJA, alignées sur le Cadre	1.1.1.1 Nombre de politiques/ stratégies nationales et régionales de commerce agricole alignées sur le Cadre	2021–2026	États Membres CER	États Membres CER Partenaires de développement
			1.1.1.2 Nombre d'États Membres et de CER ayant aligné les politiques/stratégie de commerce agricole sur le Cadre	2021–2026	États Membres CER	États Membres CER Partenaires de développement

³⁵ Lors de la phase initiale de mise en œuvre du cadre, qui débutera en 2021, les États Membres et les CER assigneront des indicateurs de base et des indicateurs cibles dans leurs feuilles de route respectives pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des produits. L'année de référence sera 2019, comme convenu lors de l'atelier de validation qui s'est tenu à Nairobi en octobre 2019.

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
1.0 Politique commerciale <i>(Promouvoir/améliorer l'environnement des politiques pour accélérer le développement du commerce intra-africain des produits et services agricoles)</i>	1.2 Harmoniser les instruments et mécanismes visant à favoriser l'intégration des marchés au sein des CER et entre celles-ci sur les questions liées aux régimes commerciaux, aux règles d'origine et aux normes/obstacles non tarifaires (BNT), y compris les SPS et les OTC	1.2.1 Instruments et mécanismes en matière de commerce, d'agriculture et de sécurité alimentaire harmonisés dans le contexte de la ZLECAf	1.2.1.1 Nombre d'États Membres disposant d'instruments et de mécanismes harmonisés (SPS/OTC, règles d'origine)	2021–2024	États Membres CER CUA	CER CUA Partenaires de développement
			1.2.1.2 Nombre de CER disposant d'instruments et de mécanismes harmonisés (SPS/OTC, règles d'origine)	2021–2024	États Membres CER CUA	CER CUA Partenaires de développement
	1.3 Améliorer la prévisibilité des politiques commerciales nationales	1.3.1 Règlement intérieur établi pour déclencher des instruments de politiques ad hoc	1.3.1.1 Nombre de pays utilisant des politiques commerciales ad hoc	2021–2022	États Membres CER CUA	États Membres CER CUA Partenaires de développement
	1.4 S'appuyer sur les mécanismes pouvant accélérer l'information sur les BNT, y compris les rapports sur les mesures SPS et les recours	1.4.1 Portail développé sur les obstacles non tarifaires (BNT) ³⁶ et relié aux barrières existantes	1.4.1.1 Nombre de pays cités dans le portail des BNT ayant des plaintes non résolues	2021–2023	États Membres CER	États Membres CER Partenaires de développement

³⁶ Une première version du portail est représentée par le site nouvellement créé, <https://tradebarriers.africa>, un mécanisme en ligne pour surveiller et éliminer les BNT.

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
2.0 FACILITATION DU COMMERCE <i>(Réduire la complexité et le coût du processus de transactions commerciales et veiller à ce que toutes ces activités se déroulent de manière efficace, transparente et prévisible)</i>	2.1 Soutenir la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC	2.1.1 Capacité de mise en œuvre renforcée	2.1.1.1 Nombre de pays et de CER ayant achevé la catégorisation	2021–2023	États Membres CER	États Membres CER CUA Partenaires de développement
	2.2 Soutenir le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le commerce, y compris les MPME, en fournissant aux exportateurs des informations sur les liens avec le marché et en encourageant une intégration structurée de l'offre (c'est-à-dire en élargissant l'accès des exportateurs aux réseaux de distribution, aux entrepôts, à la commercialisation conjointe et à la consolidation des exportations)	2.2.1 Renforcer les capacités des acteurs (y compris les MPME) impliqués dans le commerce	2.2.1.1 Nombre d'acteurs participant aux ateliers	2021–2023	États Membres CER	États Membres CER Partenaires de développement
	2.3 Harmoniser et simplifier procédures, documents et règlements en matière de douane et de transit et faciliter la multiplication de systèmes entièrement automatisés dans les CER et la mise en place de postes frontières à guichet unique (PSGU), de guichets uniques et de paiements électroniques	2.3.1 Procédures, documents et règlements douaniers harmonisés, heures d'ouverture aux frontières et systèmes de documentation automatisés	2.3.1.1 Proportion de pays/CER disposant de systèmes douaniers harmonisés et automatisés	2021–2026	États Membres CER CUA	États Membres CER Partenaires de développement CUA
		2.3.2 Mise en place de systèmes de gestion coordonnée des frontières (GCF)/ gestion intégrée des frontières (GIF)	2.3.2.1 Nombre de postes frontières à guichet unique opérationnels	2021–2026	États Membres CER CUA	CER CUA Partenaires de développement

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
2.0 FACILITATION DU COMMERCE <i>(Réduire la complexité et le coût du processus de transactions commerciales et veiller à ce que toutes ces activités se déroulent de manière efficace, transparente et prévisible)</i>	2.4 Améliorer la fluide circulation des produits agricoles en luttant contre le harcèlement, l'extorsion et la corruption le long des corridors sensibles de transport des produits échangés	2.4.1 Fluide circulation des produits agricoles	2.4.1.1 Temps de transit réduit (en heures)	2021–2023	États Membres	États Membres CER CUA Partenaires de développement
			2.4.1.2 Nombre de mécanismes mis en place pour l'état des lieux et l'identification des zones sensibles des incidents	2021–2023	États Membres	États Membres CER CUA Partenaires de développement
3.0 CAPACITÉ PRODUCTIVE <i>(Créer des chaînes de valeur régionales et continentales complémentaires pour renforcer la capacité de production des producteurs, augmenter la production locale et la transformation des produits et services agricoles)</i>	3.1 Soutenir le développement et la diffusion de données agroécologiques précises	3.1.1 Base de données agroécologiques disponible en ligne (liée à l'Observatoire africain du commerce)	3.1.1.1 Développement d'une base de données agroécologiques continentales	2021–2023	CER États Membres	CUA Partenaires de développement Secteur privé
			3.2 Prioriser la mise en œuvre de programmes phares convenus au niveau continental (par exemple, AIDA, ATII, APCI, 3ADI+, AfricaSeeds, PAQI, SAMA, AFSA, etc.) ³⁷ afin de réduire les coûts de fonctionnement de production (par exemple, tarifs sur l'électricité, l'eau et l'assainissement, guichets uniques, paiements électroniques, taxes etc.)	3.2.1 Les PNIA et PRIA ont été mis à jour et alignés sur les programmes phares pertinents (AIDA, PDDAA, ATII, APCI, 3ADI+, AfricaSeeds, PAQI, SAMA, AFSA, etc.)	3.2.1.1 Nombre de PNIA et PRIA mis à jour	2021–2022

³⁷ Initiatives pour renforcer la capacité productive: Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), Initiative pour l'innovation technologique en Afrique (ATII), Initiative pour le renforcement des capacités productives en Afrique (APCI), Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel (3ADI+), AfricaSeeds, Infrastructure panafricaine de la qualité (PAQI), Mécanisation agricole durable en Afrique (SAMA) et Agence africaine de sécurité alimentaire (AFSA).

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GRUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
3.0 CAPACITÉ PRODUCTIVE <i>(Créer des chaînes de valeur régionales et continentales complémentaires pour renforcer la capacité de production des producteurs, augmenter la production locale et la transformation des produits et services agricoles)</i>	3.3 Développer des chaînes de valeur régionales pour accroître la production locale et la transformation des produits et services agricoles conjointement avec les associations de produits de base (par exemple, EAGC, GNSAS, ROAC) pour promouvoir le commerce des produits agroalimentaires stratégiques	3.3.1 Chaînes de valeur régionales développées pour les produits agroalimentaires stratégiques en partenariat avec des associations de produits de base (par exemple, EAGC, GNSAS, ROAC)	3.3.1.1 Nombre de chaînes de valeur régionales établies pour les produits agroalimentaires stratégiques	2021–2022	États Membres CER	États Membres CER Secteur privé Partenaires de développement
	3.4 Promouvoir les parcs agroindustriels et les zones économiques spéciales pour l'agroalimentaire avec des incitations attrayantes pour les investisseurs et les exportateurs	3.4.1 Les parcs agroindustriels et les zones économiques spéciales créés pour l'agroalimentaire	3.4.1.1 Nombre de parcs agroindustriels et de zones économiques spéciales pour les secteurs agroalimentaires stratégiques	2021–2024	États Membres CER	États Membres Partenaires de développement Secteur privé CER
	3.5 Faciliter la création de centres d'excellence régionaux pour le développement, l'innovation, l'adaptation et la diffusion des technologies, par exemple en matière de technologie alimentaire, de marketing, de conditionnement, d'image de marque (marques locales, «Acheter en Afrique», «Produit en Afrique»), de codes de conduite pour les exportateurs, brevets	3.5.1 Création de centres d'excellence régionaux pour promouvoir la recherche agricole, le développement technologique, l'innovation, l'adaptation et la diffusion, la mécanisation, l'incubation et le développement des compétences professionnelles	3.5.1.1 Nombre de centres d'excellence régionaux créés	2021–2023	CER États Membres CUA	États Membres CER Secteur privé Partenaires de développement

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
4.0 INFRASTRUCTURES LIÉES AU COMMERCE <i>(Développer des mécanismes financiers, juridiques et innovants pour le développement d'infrastructures multi-pays pour appuyer le commerce intra-africain)</i>	4.1 Donner la priorité à la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le délimiter en composantes pour faciliter son adoption	4.1.1 Identification des liens avec le PIDA et élaboration de plans de mise en œuvre pour soutenir les chaînes de valeur et l'infrastructure commerciale régionale	4.1.1.1 PIDA Plans de mise en œuvre appuyant les chaînes de valeur	2021–2022	CUA CER	États Membres Secteur privé Partenaires de développement
	4.2 Développer et mettre en œuvre la composante sur les infrastructures du marché et des chaînes de valeur dans les PNIA et les PRIA, y compris les réformes sur le remboursement agricole, l'irrigation et les services de vulgarisation agricole	4.2.1 Élaboration et mise en œuvre de la composante sur les infrastructures des marchés et des chaînes de valeur intégrée dans les PNIA et les PRIA	4.2.1.1 Nombre de PNIA et de PRIA ayant une composante d'infrastructures de marché et de chaînes de valeur alignée sur le PDDAA	2021–2022	États Membres CER	États Membres CER Partenaires de développement
	4.3 Intégrer et mettre en œuvre la composante sur le développement des infrastructures commerciales régionales dans les PRIA (par exemple, laboratoires panafricains de référence pour la sécurité alimentaire, chaînes de froid, logistique commerciale et autres services liés au commerce)	4.3.1 Élaboration et mise en œuvre d'une composante de développement de l'infrastructure commerciale régionale dans les PRIA	4.3.1.1 Nombre de PRIA ayant intégré le développement de l'infrastructure commerciale régionale	2021–2022	CER	CER Partenaires de développement

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GRUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
4.0 INFRASTRUCTURES LIÉES AU COMMERCE <i>(Développer des mécanismes financiers, juridiques et innovants pour le développement d'infrastructures multi-pays pour appuyer le commerce intra-africain)</i>	4.4 Créer, par des politiques et des cadres réglementaires favorables, un environnement propice aux PPP pour le développement des infrastructures	4.4.1 Mise en place de cadres régionaux de PPP pour promouvoir et réglementer les investissements dans le développement des infrastructures (qui doivent se refléter dans les priorités nationales en matière d'infrastructures)	4.4.1.1 Nombre de cadres régionaux de PPP pour les investissements d'infrastructure liés à l'agriculture	2021–2022	États Membres CER	États Membres CER Secteur privé Partenaires de développement
	4.5 Coordonner et harmoniser les normes SPS avec la CAC, l'OIE et la CIPV pour en assurer la reconnaissance internationale	4.5.1 Établissement de normes panafricaines de sécurité alimentaire et alignement sur les normes de la CAC, de l'OIE et de la CIPV	4.5.1.1 Nombre de normes panafricaines de sécurité alimentaire pour la sécurité et la santé des aliments, des plantes et des animaux	2021–2022	États Membres CER Partenaires de développement	États Membres CER Partenaires de développement
			4.5.1.2 Nombre de pays intégrant les normes alignées sur la CAC, l'OIE et la CIPV	2021–2022	États Membres	États Membres CER Partenaires de développement
5.0 FINANCEMENT DU COMMERCE <i>(Développer et renforcer les institutions et les mécanismes financiers africains afin de promouvoir le commerce et les investissements intra-africains, en tenant compte de la nécessité de s'attaquer aux contraintes majeures auxquelles sont confrontés les femmes et les jeunes en ce qui concerne les questions de financement du commerce)</i>	5.1 Élaborer et rendre opérationnels les systèmes de financement de la chaîne de valeur et du commerce structuré	5.1.1 Meilleur accès au financement pour les opérateurs économiques dans les chaînes de valeur agricoles	5.1.1.1 Nombre de prêts approuvés aux acteurs des chaînes de valeur agricoles	En cours	Financial institutions	États Membres Secteur privé
	5.2 Développer d'autres outils de financement non bancaires innovants et des dispositions contractuelles	5.2.1 Meilleur accès au financement pour les opérateurs économiques dans les chaînes de valeur agricoles	5.2.1.1 Nombre d'entreprises leaders/défenseurs de la chaîne de valeur établis	En cours	Secteur privé	États Membres Secteur privé
			5.2.1.2 Nombre d'acteurs des chaînes de valeur ayant un accès accru au financement, l'accent étant mis sur les MPME et les petits exploitants agricoles	En cours	Secteur privé	États Membres Secteur privé

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GRUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
5.0 FINANCEMENT DU COMMERCE <i>(Développer et renforcer les institutions et les mécanismes financiers africains afin de promouvoir le commerce et les investissements intra-africains, en tenant compte de la nécessité de s'attaquer aux contraintes majeures auxquelles sont confrontés les femmes et les jeunes en ce qui concerne les questions de financement du commerce)</i>	5.3 Créer un environnement permettant aux sociétés de services financiers de fournir des crédits et des garanties à l'exportation pour le financement du commerce avant et après expédition	5.3.1 Application efficace des contrats par la création et le renforcement des capacités de organismes de réglementation des produits	5.3.1.1 Nombre de régimes de crédit ou de garantie à l'exportation mis en place	En cours	Institutions financières	États Membres Secteur privé Partenaires de développement
	5.4 Améliorer les systèmes de paiements transfrontières interconnectés et les plateformes de commerce électronique, y compris les guichets uniques et les paiements électroniques aux niveaux régional et continental	5.4.1 Mise en place de systèmes de paiements transfrontières efficaces et sûrs basés sur le commerce électronique aux niveaux régional et continental	5.4.1.1 Nombre de systèmes de paiement transfrontaliers sécurisés en place		En cours	États Membres CUA CER Financial institutions
6.0 FACTEUR DE L'INTÉGRATION DU MARCHÉ <i>(Accroître la mobilité intrarégionale de la main-d'œuvre par l'harmonisation des législations du travail, des entreprises et des investissements)</i>	6.1 Opérationnaliser les politiques et protocoles existants en matière de libre circulation des personnes, de migration des capitaux et de la main-d'œuvre dans le cadre de réformes et de programmes (par exemple la PSDS) visant à développer les chaînes de valeur régionales et à promouvoir les investissements	6.1.1 Ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes	6.1.1.1 Nombre de pays ayant ratifié le Protocole de l'Union africaine sur la libre circulation des personnes	TBD	États Membres CUA	États Membres CUA
7.0 QUESTIONS TRANSVERSALES	7.1 Dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre Créer des comités nationaux du BIAT/ZLECAf sur le commerce des produits et services agricoles en coordination avec les CER	7.1.1 Création de comités nationaux du BIAT/ZLECAf sur le commerce des produits et services agricoles ou fusion avec les comités nationaux du commerce agricole existants	7.1.1.1 Nombre de comités nationaux de BIAT/ZLECAf fonctionnels sur le commerce des produits et services agricoles	2021–2026	États Membres	États Membres

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
7.0 QUESTIONS TRANSVERSALES	7.2 Institutions et cadres politiques Mettre en place des infrastructures institutionnelles en matière de politiques, c'est-à-dire les plans, politiques, stratégies, programmes et projets et autres mécanismes institutionnels	7.2.1 Mise en place et fonctionnement des infrastructures institutionnelles nationales dans les États Membres	7.2.1.1 Proportion de pays et de RCE ayant orienté ou aligné leurs plans et opérations sur le Cadre	2021–2026	États Membres	CUA États Membres Secteur privé
		7.2.2 Identification des principales parties prenantes et institutions impliquées dans le processus	7.2.2.1 Nombre d'acteurs engagés dans l'infrastructure de l'institution de mise en œuvre	2021–2022	États Membres	États Membres et Secteur privé
	7.3 Priorités sectorielles Sélectionner les secteurs prioritaires (voir aussi 3.3)	7.3.1 Secteurs prioritaires identifiés aux niveaux appropriés (pays, CER et CUA)	7.3.1.1 Nombre de secteurs prioritaires identifiés au niveau des pays et des CER	2021–2026	CUA CER États Membres	CUA États Membres Secteur privé
		7.3.2 Groupes de parties prenantes appropriés identifiés	7.3.2.1 Nombre de groupes de parties prenantes effectivement impliqués	2021–2022	CUA CER États Membres	CUA États Membres Secteur privé
	7.4 Développement des programmes prioritaires Élaborer des programmes à court, à moyen et à long termes pour les secteurs prioritaires et les domaines thématiques	7.4.1 Élaboration de programmes à court terme ciblant les secteurs prioritaires	7.4.1.1 Nombre de programmes à court terme élaborés	2021–2026	États Membres CER CUA	CUA/AUDA-NEPAD CER États Membres Secteur privé Partenaires de développement
		7.4.2 Élaboration de programmes à moyen et à long terme ciblant les secteurs prioritaires	7.4.2.1 Nombre de programmes à moyen et à long terme élaborés	2021–2026	États Membres CER CUA	CUA/AUDA-NEPAD CER États Membres Secteur privé Partenaires de développement

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GRUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
7.0 QUESTIONS TRANSVERSALES	7.5 Stratégie d'investissement Développer une stratégie d'investissement	7.5.1 Élaboration d'une stratégie globale dans le cadre d'un programme de discrimination positive pour attirer les investissements nationaux et étrangers	7.5.1.1 Nombre de documents de stratégie disponibles pour la mise en œuvre	2021–2022	CUA/AUDA-NEPAD	CUA/AUDA-NEPAD CER États Membres Secteur privé
	7.6 Mobilisation de ressources Ressources disponibles pour la mise en œuvre	7.6.1 Identification d'options innovantes pour la mobilisation de ressources	7.6.1.1 Montant réel des fonds collectés sur les engagements annoncés, ventilé par source	2021–2026	États Membres CER CUA	États Membres CER CUA Secteur privé
		7.6.2 Organisation d'une table ronde sur la mobilisation de ressources	7.6.2.1 Nombre d'événements de collecte de fonds organisés	2021–2026	États Membres CER CUA	États Membres CER CUA
	7.7 Suivi et évaluation Élaborer et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre du Cadre	7.7.1 Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de suivi et d'évaluation au niveau national pour le Cadre	7.7.1.1 Proportion de pays et de CER où des cadres de suivi et d'évaluation ont été mis en place	2021–2026	CER États Membres	CUA/AUDA-NEPAD
		7.7.2 Données de base, y compris tous les indicateurs clés de performance (ICP) convenus, recueillies	7.7.2.1 Proportion de pays et de CER dont les bases de référence du BIAT ont été établies dans le cadre de l'examen biennal de Malabo	2021–2026	CER États Membres	CER États Membres CUA/AUDA-NEPAD
		7.7.3 Développement et mise en œuvre d'un cadre d'atténuation des risques	7.7.3.1 Proportion de pays et CER déployant un cadre d'atténuation des risques liés à l'initiative BIAT	2021–2026	CER États Membres	CER États Membres CUA/AUDA-NEPAD
	7.8 Plan de communication et de visibilité Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité (par exemple en utilisant l'Observatoire africain du commerce, etc.) pour sensibiliser au Cadre	7.8.1 Développement et mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du cadre (document, lettres d'information, bulletins, portail, etc.)	7.8.1.1 Proportion des États Membres et de la CER dans lesquels les plans de communication et de visibilité ont été déployés	2021–2022	CUA	CUA

Tableau 7: Feuille de route du Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles

GROUPE THÉMATIQUE/ DOMAINE D'ACTION	ACTIVITÉS / MESURES	PRODUIT	DESCRIPTION ³⁵ DE L'INDICATEUR	ÉCHÉANCE (ANNÉE)	RESPONSABILITÉ	SOURCE POTENTIELLE DE FINANCEMENT
7.0 QUESTIONS TRANSVERSALES	<p>7.9 Information le long des chaînes de valeur</p> <p>Mettre en place ou développer des systèmes et des réseaux d'information sur les marchés agroalimentaires et le commerce aux niveaux national, régional et continental,³⁸ en tenant compte du développement des compétences et des besoins de formation des femmes dans le cadre de la ZLECAf</p>	7.9.1 Mise en place de systèmes et de réseaux efficaces d'information sur les marchés et le commerce, y compris les informations sur les marchés des intrants et des extrants, les TIC, les foires commerciales et les bourses de marchandises	7.9.1.1 Nombre de demandes traitées montrant une sensibilisation et une connaissance accrues du secteur privé sur les marchés nationaux et régionaux, les consommateurs et les acheteurs cibles	En cours	États Membres CER CUA	États Membres CER Partenaires de développement
	<p>7.10 Numérisation et technologies de l'information</p> <p>Promouvoir l'utilisation des TIC et d'autres outils pour améliorer l'accès aux informations commerciales, aux rapports de renseignement et aux études de marché, par exemple les portails commerciaux agricoles, les appareils mobiles</p>	7.10.1 L'Observatoire africain du commerce (y compris le portail du commerce agricole) disponible sur de multiples plateformes numériques	7.10.1.1 Observatoire du commerce africain avec le portail du commerce agricole	2021–2023	CUA Partenaires de développement	CUA Partenaires de développement
	<p>7.11 Cadre de suivi et d'évaluation</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès de la mise en œuvre du Cadre</p>	7.11.1 Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le cadre	7.11.1.1 Cadre de suivi et d'évaluation élaboré	2021	CUA NPCA	CUA

³⁸ Par exemple, des informations sur les normes du marché, les exigences de certification, l'amélioration des pratiques agricoles, la sensibilisation aux marchés, les foires commerciales, les bourses de marchandises. Les initiatives existantes comprennent le Réseau régional d'information sur le commerce agricole (RATIN) en Afrique de l'Est et le Réseau ouest-africain des systèmes d'information sur les marchés (RESIMAO).

RÉFÉRENCES

- Afrika, J.G. et Ajumbo, G.** 2012. Informal cross border trade in Africa: Implications and policy recommendations, *Africa Economic Brief*, 3(10): 1-13.
- Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), CUA et Banque africaine de développement (BAD).** 2018. *PIDA Progress Report 2018*, Midran (Afrique du Sud), Agence du NEPAD, Addis-Abeba, Commission de l'Union africaine, et Abidjan, Banque africaine de développement.
- AGRA.** 2019. *Africa Agriculture Status Report 2019: The Hidden Middle: A Quiet Revolution in the Private Sector Driving Agricultural Transformation*, Nairobi.
- Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA).** 2016. *Africa Agriculture Status Report 2016: Progress Toward Agriculture Transformation in Sub-Saharan Africa*, Nairobi.
- Banque africaine de développement (BAD).** 2019. *Perspectives économiques en Afrique 2019*, Abidjan, 234 p. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf.
- BAD.** 2020. *Perspectives économiques en Afrique 2020*, Abidjan, 222 p. <https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2020>.
- BAD.** 2016. *Nourrir l'Afrique: Stratégie pour la transformation de l'agriculture en Afrique pour la période 2016 2025*, Abidjan.
- Banque mondiale.** 2013. *Growing Africa: Unlocking the potential of agribusiness*, Washington, DC. 162 p. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/327811467990084951/pdf/756630v10REPLA0frica0pub03011013web.pdf>.
- Banque mondiale.** 2020a. COVID-19 will hit the poor hardest. Here's what we can do about it. Dans : *Banque mondiale* [en ligne]. <https://blogs.worldbank.org/voices/covid-19-will-hit-poor-hardest-heres-what-we-can-do-about-it>.
- Banque mondiale.** 2020b. Commodity Price Data (The Pink Sheet), monthly prices in nominal US dollars. Dans : *Banque mondiale* [en ligne]. <https://www.worldbank.org/en/research/commodity-markets>.
- Bénin, S.** 2020. *The PDDAA 2020 biennial review: Why many countries are off-track*. ReSAKSS Note 32 du numéro, Washington, DC, IFPRI. 10 p. <http://ebrary.ifpri.org/utils/getfile/collection/p15738coll2/id/133721/filename/133930.pdf>.
- Blimpo, M.P. et Cosgrove-Davies, M.** 2019. *Electricity access in Sub-Saharan Africa: Uptake, reliability, and complementary factors for economic impact*. Washington, DC, Publications de la Banque mondiale.
- Bouët, A. et Odjo, S. (sous la dir. de).** 2019. *Africa Agriculture Trade Monitor Report 2019*, Washington, DC, IFPRI.
- Brenton, P. et Isik, G. (sous la dir. de).** 2012. *De-fragmenting Africa: deepening regional trade integration in goods and services*, Washington, DC, Publications de la Banque mondiale.
- Brookings Institute.** 2020. Strategies for coping with the health and economic effects of the COVID-19 pandemic in Africa [en ligne]. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2020/03/18/strategies-for-coping-with-the-health-and-economic-effects-of-the-covid-19-pandemic-in-africa/>.
- Cadot, O. et Gourdon, J.** 2014. Assessing the price-raising effect of non-tariff measures in Africa, *Journal of African Economies*, 23(4): 425-463.
- CEA.** 2015. *Harnessing the Potential of the Informal Sector for Inclusive Growth in Africa*, Addis-Abeba. <https://www.un.org/en/ecosoc/integration//2015/pdf/eca.pdf>.
- CEA.** 2016. *État de l'intégration régionale en Afrique VII. Innovation, Compétitivité et intégration régionale*, Addis-Abeba, 148 p. https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Innovation_comp%C3%A9titivité%C3%A9_et_int%C3%A9gration_r%C3%A9gionale.pdf.
- Centre du commerce international (CCI).** 2015. *Perspective de la compétitivité des PME 2015: Connectivité, concurrence et changement pour une croissance solidaire*, Genève, 222 p.
- CNUCED.** 2016. *Virtual Institute Teaching Material on Structural Transformation and Industrial Policy. United Nations Conference on Trade and Development*, New York et Genève, 143 p. https://CNUCED.org/system/files/official-document/gds2016d1_en.pdf.
- CNUCED.** 2019. *Economic Development in Africa Report 2019: Made in Africa Rules of Origin for Enhanced Intra-African Trade*, Genève, 25 p. https://CNUCED.org/system/files/official-document/edar2019_en_ch5.pdf.

- Commission de l'Union africaine (CUA).** 2012. *Document de synthèse sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale*, Addis-Abeba.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).** 2010. *État de l'intégration régionale en Afrique IV. Développer le commerce intra-africain*, Addis-Abeba, 590 p. <https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/aria4fr.pdf>.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).** 2016. *African Continental Free Trade Area: Developing and Strengthening Regional Value Chains in Agricultural Commodities and Processed Food Products*, New York et Genève, 78 p. https://unctad.org/system/files/official-document/webditc2016d4_en.pdf.
- CUA et CEA.** 2019. *Cadre d'orientation pour le développement des chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique*. Projet.
- CUA et FAO.** 2020. *Le commerce intra-africain, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et la pandémie de covid-19*, Rome, FAO, 4 p. <http://www.fao.org/3/ca8633fr/ca8633fr.pdf>.
- CUA, BAD et CEA.** 2020. *Indice de l'intégration régionale en Afrique: édition 2019*, Addis-Abeba, CEA. https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/arii-fr-report2019-fin-r14_21may20.pdf.
- CUA.** 2014. *Africa-wide seed institution revives efforts to transform African seed systems*, Addis-Abeba. <https://au.int/fr/node/13982>.
- CUA.** 2015. *The African Union Commission's Africa Business Directory: Toward the facilitation of growth, partnership and global inclusion*. Addis-Abeba. <https://www.tralac.org/documents/resources/african-union/1669-african-union-commission-africa-business-directory-2015/file.html>.
- CUA.** 2017a. *Business Plan to Implement the PDDAA-Malabo Declaration (2017 2021)*, Addis Abba.
- CUA.** 2017b. *Continental Agribusiness Strategy Framework Document: Driving Africa's Inclusive Growth*. African Union Commission, Addis-Abeba.
- CUA.** 2017c. *Infrastructure panafricaine de la qualité: Politiques sur Obstacles techniques au commerce (OTC) et Sanitaires et phytosanitaires (SPS) des communautés économiques régionales africaines (CER)*.
- CUA.** 2017d. *A Food Safety Reference Laboratory for Africa*, Addis-Abeba https://www.standardsfacility.org/sites/default/files/STDFWG_Oct17_AUC_Nestle.pdf.
- CUA.** 2018a. *Biennial Review Report 2017 on the implementation of the June 2014 Malabo Declaration*, Addis-Abeba.
- CUA.** 2018b. *AU Services Experts Meet to Develop Services Sector Development Program in the context of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA)* [en ligne]. <https://au.int/en/pressreleases/20180618/au-services-experts-meet-develop-services-sector-development-program-context>.
- CUA.** 2019a. *Draft African Union Commodity Strategy (DTI/STC-TIM/SO/5(II))*, Addis-Abeba.
- CUA.** 2019b. *Prioritising Food Safety in Africa*. Addis-Abeba. https://au.int/sites/default/files/documents/33005-doc-prioritizing_food_safety_in_africa-eng.pdf.
- CUA.** 2020a. *Biennial Review Report 2019 on the implementation of the June 2014 Malabo Declaration*, Addis-Abeba.
- CUA.** 2020b. *Joint Virtual Meeting of the African Ministers Responsible for Agriculture, Trade and Finance, 20 July 2020*. <http://www.fao.org/director-general/speeches/detail/en/c/1300518>.
- De la O Campos, A.P., Villani, C., Davis, B. et Takagi, M.** 2018. *Ending extreme poverty in rural areas Sustaining livelihoods to leave no one behind*, Rome, FAO. 84 p. <http://www.fao.org/3/ca1908en/CA1908EN.pdf>.
- De Pinto, A. et Ulimwengu, J.M. (sous la dir. de).** 2017. *Trade, Climate Change, and Climate-Smart Agriculture. A Thriving Agricultural Sector in a Changing Climate: Meeting Malabo Declaration Goals through Climate-Smart Agriculture. ReSAKSS Annual Trends and Outlook Report 2016*, Washington, DC, IFPRI.
- Debar, J.C. et Tapsoba, A.F.** 2019. *Les protections à l'importation sur les produits agricoles. État des lieux et enjeux pour l'Afrique subsaharienne*, FARM.
- Dihel, N. et Goswami, A.G.** 2016. *The Unexplored Potential of Trade in Services in Africa: From Hair Stylists and Teachers to Accountants and Doctors*, World Bank, Washington, DC.

- FAO et CEA.** 2018. *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition. Lutter contre la menace de la variabilité du climat et des extrêmes climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, Accra, 132 p. <http://www.fao.org/3/ca2710fr/CA2710FR.pdf>.
- FAO et CUA.** 2018. *La mécanisation agricole durable. Cadre stratégique pour l'Afrique*, Addis-Abeba, 154 p. <http://www.fao.org/3/ca1136fr/ca1136fr.pdf>.
- FAO et UNIDO.** 2018. *3ADI+: Partnering for the Sustainable Development Goals (SDGs)*, Rome, 4 p. <http://www.fao.org/3/CA1175EN/ca1175en.pdf>.
- FAO.** (À paraître). *Comprendre l'impact de la pandémie covid-19 sur la sécurité alimentaire en Afrique*. Rome.
- FAO.** (À paraître). *Synergie entre l'agriculture et le commerce des services: permettre de nouvelles opportunités de croissance*, Rome.
- FAO.** 2011. *Le rôle des femmes dans l'agriculture: Comblant le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement*, Rome, 160 p. <http://www.fao.org/3/a-i2050f.pdf>.
- FAO.** 2015. *La situation des marchés des produits agricoles 2015-16. Commerce et sécurité alimentaire: trouver un meilleur équilibre entre les priorités nationales et le bien commun*, Rome, 89 p. <http://www.fao.org/3/a-i5090f.pdf>.
- FAO.** 2016a. *Développer des chaînes de valeur sensibles au genre* Cadre d'orientation, Rome. 52 p. <http://www.fao.org/3/a-i6462f.pdf>.
- FAO.** 2016b. *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016: Changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire*, Rome, 234 p. <http://www.fao.org/3/i6030f/i6030f.pdf>.
- FAO.** 2016c. *Expert consultation on trade and nutrition: summary of discussions*, FAO, Rome, 13 p. http://www.fao.org/fileadmin/templates/est/meetings/trade_and_nutrition/Final_report.pdf.
- FAO.** 2017a. *Note d'orientation politique – Renforcer les politiques sectorielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition: Commerce*. Note d'orientation politique 9, 30 p. <http://www.fao.org/3/i7910FR/i7910fr.pdf>.
- FAO.** 2017b. *Evolution of import tariffs and the issue of tariff escalation*. Document d'orientation sur le commerce N°. 25, Rome, 2 p. <http://www.fao.org/3/a-i8004e.pdf>.
- FAO.** 2018. *La situation des marchés des produits agricoles 2018. Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire*, Rome, 120 p. <http://www.fao.org/3/i9542FR/i9542fr.pdf>.
- FAO.** 2019. *Food Outlook Biannual Report on Global Food Markets*, Rome, 165 p. <http://www.fao.org/3/ca9509en/CA9509EN.pdf>.
- FAO.** 2020a. *Perspectives de récolte et situation alimentaire*, Rome, 52 p. <http://www.fao.org/3/cb1101fr/cb1101fr.pdf>.
- FAO.** 2020b. *Marchés agroalimentaires et politique commerciale au temps de la covid-19*. Document d'orientation, Rome, 6 p. <http://www.fao.org/3/ca8446fr/CA8446FR.pdf>.
- FAO.** 2020c. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. La durabilité en action*, Rome, 28 p. <http://www.fao.org/3/ca9231fr/CA9231FR.pdf>.
- FAO.** 2020d. Données de l'alimentation et de l'agriculture. Dans: *FAOSTAT* [en ligne]. (www.fao.org/faostat/fr/#home).
- Financial Times.** 2020. «Oil prices hit lowest level in 17 years as demand plunges» [en ligne]. <https://www.ft.com/content/d63d0618-6928-11ea-800d-da70c6e4d3>.
- Forum économique mondial.** 2017. *The Africa competitiveness report 2017. Addressing Africa's Demographic Dividend*, Genève, 179 p. http://www3.weforum.org/docs/WEF_ACR_2017.pdf.
- Green, R., Issoufou, S., McGregor, T., Peralta-Alva, A., Sy, A. et Versailles, B.** 2019. *Is the African Continental Free Trade Area a Game Changer for the Continent? Sub-Saharan Africa Regional Economic Outlook: Recovery Amid Elevated Uncertainty*, Washington DC, IMF.

Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2019. *Changement climatique et terres émergées: Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*, Shukla, P.R., Skea, J., Calvo Buendia, E., Masson-Delmotte, V., Pörtner, H.-O., Roberts, D.C., Zhai, P., Slade, R., Connors, S., van Diemen, R., Ferrat, M., Haughey, E., Luz, S., Neogi, S., Pathak, M., Petzold, J., Portugal Pereira, J., Vyas, P., Huntley, E., Kissick, K., Belkacemi, M. et Malley, J.(sous la dir. de). Sous presse.

Inter-réseaux Développement rural, Bureau Issala et S.O.S Faim Belgique. 2019. *Le rôle croissant du secteur privé dans les politiques agricoles et alimentaires en Afrique. Contexte, formes et enjeux.*

Josserand, H.P. 2013. *Estimation des volumes et de la valeur du commerce régional des denrées de base.* Document préparé pour la conférence «Libre circulation des produits alimentaires», Accra, 29 31 janvier 2013.

Knox, J., Hess, T., Daccache, A. et Wheeler, T. 2012. Climate change impacts on crop productivity in Africa and South Asia. *Environmental Research Letters*, 7(3), 034032.

Koroma, S., Nimarkoh, J., You, N., Ogalo, V. et Owino, B. 2017. *Formalization of informal trade in Africa. Trends, experiences and socioeconomic impacts*, Accra, FAO, 38 p. <http://www.fao.org/3/a-i7101e.pdf>.

LaFollette, M.C. 2007. Taking science to the marketplace. Examples of Science's Service Presentation of Chemistry During the 1930s. *The Public Image of Chemistry*. Schummer J., Bensaude-Vincent, B. et Van Tiggelen, B. p. 259 295.

Lakner, C., Mahler, D.G., Negre, M. et Prydz, E.B. 2019. *How much does reducing inequality matter for global poverty?* Global Poverty Monitoring Technical Note 13, Washington, DC, Banque mondiale.

Lesser, C. et Moisé-Leeman, E. 2009. *Échanges transfrontaliers informels et réforme pour la facilitation des échanges en Afrique subsaharienne.* Document de travail de l'OCDE sur la politique commerciale n°86, Paris, Publications OCDE. [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/TC/WP\(2008\)13/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/TC/WP(2008)13/FINAL&docLanguage=Fr).

Luke, D. et MacLeod, J. 2019. *Inclusive Trade in Africa: The African Continental Free Trade Area in Comparative Perspective.* The International Political Economy of New Regionalisms Series. 1re édition, New York, Routledge. 226 p.

Neven, D. 2014. *Développer des chaînes de valeur alimentaires durables: Principes directeurs*, Rome, FAO. 106 p. <http://www.fao.org/3/a-i3953f.pdf>.

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). 2020. Food Safety in Africa: An Important Deliverable for AUDA-NEPAD. Dans: *AUDA-NEPAD* [en ligne], Midrand (Afrique du Sud). www.un.org/africarenewal/news/food-safety-africa-important-deliverable-auda-nepad.

OCDE. 2020. Système de notification des pays créanciers (CRS). Dans: *Organisation de coopération et de développement économiques* [en ligne], Paris. <https://stats.OCDE.org/Index.aspx?DataSetCode=crs1>.

OCDE/FAO. 2016. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016 2025.* Paris, Publications de l'OCDE, 147 p. <http://www.fao.org/3/a-i5778f.pdf>.

OCDE/FAO. 2019. *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2019 2028.* Paris, Publications de l'OCDE et Rome, FAO, 352 p. <http://www.fao.org/3/ca4076fr/ca4076fr.pdf>.

Oehmke, J.F., Naseem, A., Anderson, J., Pray, C., Moss, C.B. et Post, L.A. 2016. *Contemporary African structural transformation: An empirical assessment.* Draft. Rome, FAO. 39 p. <http://www.fao.org/3/a-bp141e.pdf>.

Onyeji, C. 2006. *Africa Productive Capacity Initiative (APCI). A Review.* Présentation à la Réunion du groupe d'experts de la SADC.

Organisation internationale du Travail (OIT). 2020. Répartition de l'emploi par activité économique (par sexe et zones rurales/urbaines). Dans: *ILOSTAT explorer* [en ligne]. https://www.ilo.org/shinyapps/bulkexplorer4/?lang=en&segment=indicator&id=EMP_2EMP_SEX_GEO_ECO_DT_A.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2008. *Aid for Trade: A Guide to Conducting Aid for Trade Needs Assessment Exercises*, 130 p, Publications des Nations Unies. <https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Trade,%20Intellectual%20Property%20and%20Migration/Aid%20for%20Trade/AFT%20English%20web.pdf>.

- Quisumbing, A.R., Meinzen-Dick, R., Raney, T.L., Croppenstedt, A., Behrman, J.A. et Peterman, A. (sous la dir. de).** 2014. *Gender in Agriculture. Closing the Knowledge Gap*, Dordrecht, Springer Science + Business Media B.V. et Rome, FAO.
- ReSAKSS.** 2020. PDDAA indicators across countries and regions. Dans: *Système régional d'analyse stratégique et d'appui à la connaissance* [en ligne]. <https://www.resakss.org>.
- Réseau d'information sur la sécurité alimentaire (FSIN).** 2020. Global Report on Food Crises 2020. Join analysis for better solutions, Rome, 240 p. <http://www.fao.org/3/ca8786en/CA8786EN.pdf>.
- Reuters.** 2020. «Oil price slips as COVID-19 case surge dents fuel demand hopes» Dans: *Reuters* [en ligne]. <https://www.reuters.com/article/global-oil/oil-prices-slip-as-covid-19-case-surge-dents-fuel-demand-hopes-idUSL3N2F10F1>.
- Saarinen, H., McKeon, N., Brachet, I., Brouwer, E.J., De Meo, P., Delvaux, F., Hummel, A.C., Kesteloot, T., Sonntag, A., Ulmer, K. et Wahis L.** 2017. *Mixing Means and Ends: what role for (which) Private Sector in agriculture and food & nutrition security?* Bruxelles, CONCORD Europe. <https://library.concordeurope.org/record/1902/files/DEEEP-PAPER-2017-006.pdf>.
- Slavchevska, V., Kaaria, S. et Taivalmaa, S.L.** 2016. *Feminization of agriculture in the context of rural transformations: What is the evidence?* Banque mondiale. <https://doi.org/10.1596/25099>
- Tamiotti, L.** 2009. *Trade and climate change: a report by the United Nations Environment Programme and the World Trade Organization*, PNUE/Earthprint.
- Tongwane, M.I. et Moeletsi, M.E.** 2018. A review of greenhouse gas emissions from the agriculture sector in Africa. *Agricultural systems*, p. 166, 124 134.
- Vermeulen, S.J., Campbell, B.M. et Ingram, J.S.** 2012. Climate change and food systems. *Annual review of environment and resources*. Dans: *Annual Review of Environment and Resources*, 37: 195 222. <https://doi.org/10.1146/annurev-environ-020411-130608>.
- Young, H. et Marshak, A.** 2018. *Persistent global acute malnutrition. A discussion paper on the scope of the problem, its drivers, and strategies for moving forward for policy, practice, and research*, Boston, Centre international Feinstein, Université de Tufts. https://fic.tufts.edu/wp-content/uploads/FIC-Publication-Persistent-Global-Acute-Malnutrition_web_2.26s.pdf.
- Zeufack, A.G., Calderon, C., Kambou, G., Djiofack, C.Z., Kubota, M., Korman, V., et Cantu Canales, C.** 2020. *Africa's Pulse*, N° 21 (Avril), Washington, DC, Banque mondiale.



ANNEXE 1: PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES ÉCHANGÉS, PAR SOUS-RÉGION

SOUS-RÉGION	PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS	PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS
Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> [072] Cacao [057] Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs [263] Coton [071] Café et succédanés du café [034] Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés [222] Graines et fruits oléagineux (sauf farine) [001] Animaux vivants sauf ceux de la division 03 	<ul style="list-style-type: none"> [012] Autres viandes et abats comestibles [098] Produits et préparations alimentaires, n.d.a.³⁹ [112] Boissons alcooliques [042] Riz [034] Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés [048] Préparations à base de céréales, farine de fruits ou de légumes [046] Semoule et farine de blé et farine de méteil
Afrique de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> [121] Tabacs bruts ou non fabriqués [071] Café et succédanés de café [074] Thé et maté 054] Légumes [075] Épices [057] Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs [061] Sucres, mélasses et miel 	<ul style="list-style-type: none"> [422] Graisses et huiles végétales, autres que douces [041] Froment (dont épeautre) et méteil non moulus [061] Sucre, mélasse et miel [042] Riz [098] Produits et préparations alimentaires, n.d.a. [044] Maïs non moulu [034] Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés
Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> [057] Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs [054] Légumes [036] Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques [421] Graisses et huiles végétales douces [037] Préparations ou conserves de poisson, n.d.a. [061] Sucres, mélasses et miel [001] Animaux vivants sauf ceux de la division 03 	<ul style="list-style-type: none"> [041] Froment (dont épeautre) et méteil non moulus [044] Maïs non moulu [061] Sucres, mélasses et miel [081] Nourriture pour animaux (sauf céréales non moulues) [421] Graisses et huiles végétales douces [022] Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages) [054] Légumes

³⁹ Non désigné ailleurs.

SOUS-RÉGION	PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS	PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS
Afrique australe	<p>[057] Fruits and nuts (excluding oil nuts), fresh or dried</p> <p>[112] Alcoholic beverages</p> <p>[034] Fish, fresh (live or dead), chilled or frozen</p> <p>[061] Sugar, molasses and honey</p> <p>[098] Edible products and preparations, n.e.s.</p> <p>[081] Feeding stuff for animals (no unmilled cereals)</p> <p>[044] Maize (not including sweet corn), unmilled</p>	<p>[012] Other meat and edible meat offal</p> <p>[112] Alcoholic beverages</p> <p>[061] Sugar, molasses and honey</p> <p>[081] Feeding stuff for animals (no unmilled cereals)</p> <p>[042] Rice</p> <p>[044] Maize (not including sweet corn), unmilled</p> <p>[041] Wheat (including spelt) and meslin, unmilled</p>
Afrique de l'Ouest	<p>[072] Cacao</p> <p>[057] Fruits (sauf oléagineux), frais ou secs</p> <p>[263] Coton</p> <p>[034] Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés</p> <p>[222] Graines et fruits oléagineux (sauf farine)</p> <p>[422] Graisses et huiles végétales, autres que douces</p> <p>[036] Crustacés, mollusques et invertébrés aquatiques</p>	<p>[042] Riz</p> <p>[041] Froment (dont épeautre) et méteil non moulus</p> <p>[034] Poissons frais, vivants ou morts, réfrigérés ou congelés</p> <p>[098] Produits et préparations alimentaires, n.d.a.</p> <p>[061] Sucres, mélasses et miel</p> <p>[422] Graisses et huiles végétales, autres que douces</p> <p>[022] Lait et produits laitiers (sauf beurre, fromages)</p>

Source: CNUCED, *Matrice du commerce des marchandises produits détaillés*, en milliers de dollars, les produits agricoles comprennent les codes CTCI 0, 1 et 4, les graines et fruits oléagineux sont dans CTCI 222 et le coton dans CTCI 263.



ISBN 978-92-5-134036-3



9 789251 340363

CB3172FR/1/04.21